



**DELIBERATION N° 24/125 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI I 26 È 27 DI SETTEMBRE DI U 2024**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Serena BATTESTINI à Mme Véronique PIETRI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à Mme Muriel FAGNI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à M. Georges MELA
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Paula MOSCA à Mme Véronique ARRIGHI

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (58) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 septembre 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 octobre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2024

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 26 È 27 DI
SETTEMBRE DI U 2024**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 24 et 25 octobre, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le 26 septembre 2024, à 11 heures 00, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, ouvre la séquence des questions orales. Elle précise que les deux premières questions portent sur la fièvre catarrhale qui touche le cheptel ovin.

Question n° 1

« Fièvre catarrhale » (n° 2024/O2/047) par **M. LUCCHINI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**.

Question n° 2

« Fièvre catarrhale ovine et frelon asiatique » (n° 2024/O2/044) par **M. LACOMBE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**.

La réponse est formulée conjointement par **MM. LIVRELLI** et **ARMANET**.

Question n° 3

« Implantation d'un lycée dans le Grand Bastia » (n° 2024/O2/048) par **M. VALDRIGHI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**. La réponse est formulée par **Mme LUCIANI**.

Question n° 4

« Création d'aires d'accueil et de service pour camping-cars en milieu rural » (n° 2024/O2/041) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **Mme BASTIANI** complétée par une remarque de **la Présidente MAUPERTUIS**. **Mme COGNETTI-TURCHINI** fait valoir son droit d'appréciation.

Question n° 5

« Situation économique insulaire » (n° 2024/O2/053) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**. La réponse est formulée par **M. VINCIGUERRA**. **M. Pierre POLI** fait également valoir son droit d'appréciation.

Question n° 6

« Achat de flux aériens » (n° 2024/O2/043) par **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**. **Mme COMBETTE** fait valoir son droit d'appréciation.

La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à un rappel au règlement. La possibilité de porter une appréciation sur une réponse à une question orale par son auteur est un droit mais dont l'intéressé peut seulement se prévaloir si le temps de parole imparti pour poser la question, soit deux minutes et demie, n'a pas été dépassé. Dans le cas d'espèce, elle ajoute que **Mme COMBETTE** a dépassé ce temps d'une minute et trente secondes.

M. BENEDETTI fait un point d'ordre et mentionne que **le Président SIMEONI** a répondu en neuf minutes et quarante-sept secondes.

La Présidente MAUPERTUIS indique que **le Président du Conseil exécutif de Corse** n'est pas tenu par un temps de parole s'agissant de la réponse qu'il est amené à formuler.

Il s'ensuit un échange entre **la Présidente MAUPERTUIS** et **M. BENEDETTI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle les règles qui régissent cet exercice. **Le Président SIMEONI** et elle-même bénéficient d'un temps de parole qui n'est pas limité. Cette disposition figure dans le règlement intérieur de l'institution qui a été adopté à l'unanimité. **Les Conseillers exécutifs** disposent quant à eux de quatre minutes.

La Présidente MAUPERTUIS incite les élus à relire le texte en cause et indique que cette problématique sera à nouveau abordée **en Conférence des Présidents**. Elle informe que la question sur la langue n° 2024/O2/054 intitulée « Edition littéraire en langue corse » du groupe **Avanzemu** a été retirée. Elle adresse un salut amical à **M. LUCIANI**, son auteur.

Question n° 7

« Pulitica culturale » (n° 2024/O2/055) par **Mme GIACOMETTI PIREDDA**, non inscrite.

La présidence de la séance est assurée par **Mme NIVAGGIONI**.

Question n° 8

« Chi seguita pà i cartulari in corsu ? » (n° 2024/O3/052) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**.

La Présidente MAUPERTUIS préside à nouveau la séance.

La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

Question n° 9

« Construction de l'Annexe Eugénie sur le site du nouvel hôpital d'Ajaccio » (n° 2024/O2/045) par **Mme BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **Mme FAZI**.

Question n° 10

« Quelle position de l'exécutif face à la répression politique ? » (n° 2024/O2/049) par **Mme BATTESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

Question n° 11

« Traitement des DATA et évolution des outils statistiques sur le tourisme » (n° 2024/O2/046) par **M. Jean-Michel SAVELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **Mme BASTIANI**.
M. Jean-Michel SAVELLI fait valoir son droit d'appréciation.

La Présidente MAUPERTUIS intervient.

Question n° 12

« Quel avenir pour la filière audiovisuelle ? » (n° 2024/O2/051) par **M. QUASTANA** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **Mme LUCIANI**. **M. QUASTANA** fait valoir son droit d'appréciation et **Mme LUCIANI** lui répond.

Question n° 13

« Quelles dotations pour nos clubs amateurs de football ? » (n° 2024/O2/050) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA**. **Mme PIETRI** fait valoir son droit d'appréciation

La Présidente MAUPERTUIS demande à **M. LUCCIONI** de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Felix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Jean-Jacques

LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et représentés :

**Mme Serena BATTESTINI par M. Paul-Félix BENEDETTI,
M. Paul-Joseph CAITUCOLI par M. Hervé VALDRIGHI,
Mme Angèle CHIAPPINI par Mme Charlotte TERRIGHI,
Mme Christelle COMBETTE par M. Didier BICCHIERAY,
Mme Lisa FRANCISCI PAOLI par Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA,
M. Xavier LACOMBE par M. Georges MELA,
M. Ghjuvan'Santu LE MAO par Mme Françoise CAMPANA,
Mme Sandra MARCHETTI par M. Don Joseph LUCCIONI,
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI par Mme Chantal PEDINIELLI,
Mme Marie-Anne PIERI par M. Jean-Martin MONDOLONI,
M. Antoine POLI par M. Pierre POLI,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
Mme Anne-Laure SANTUCCI par Mme Frédérique DENSARI,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Jean-Michel SAVELLI.**

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse

:

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,
M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,
M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,
Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance.

Elle formule une pensée émue à l'attention d'Eugène GIANNORSI, maire de Silvarecciu de 1995 à 2001, récemment décédé.

Le Président SIMEONI rend un hommage appuyé à « Jojo » MASSONI. Homme engagé, de valeur et de conviction, il aimait Venzulasca, Bastia et la Corse. Il était au service de la collectivité publique et s'appliquait à apaiser les conflits. **Le Président du Conseil exécutif de Corse** rappelle qu'il a travaillé à ses côtés à la mairie de Bastia. Jean-Joseph MASSONI faisait partie des gens qui donnaient de l'espérance et de la foi aux autres.

La Présidente MAUPERTUIS se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours.

Elle constate que cette session a la couleur et le goût de l'incertitude mais aussi de la peur, la situation générale n'incitant guère à l'optimisme.

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit qu'elle a accompagné avec **le Président SIMEONI**, les enfants lors de la rentrée scolaire. Elle évoque à ce propos un arc-en-ciel dans un monde complexe et angoissant. Elle fait état de l'enquête récente conduite par le CEVIPOF portant sur l'attachement des populations à la démocratie de laquelle il ressort que les Français, contrairement aux Allemands et aux Italiens, préfèrent le bien-être. Cela explique sans doute en partie les formes de radicalité qui se développent.

La Présidente MAUPERTUIS observe que la France est enfin dotée d'un Gouvernement mais dont la durée de vie est fortement aléatoire. Il y a lieu de disposer désormais d'un budget mais avec des marges de

manœuvre extrêmement faibles. Des interrogations subsistent sur sa légitimité politique tandis que des incertitudes planent dans le domaine budgétaire. Le déficit au regard du PIB atteint les 6%, soit le double de ce que la Communauté européenne permet.

La Présidente de l'Assemblée de Corse s'étonne que d'aucuns pointent la responsabilité des collectivités territoriales dont la dette ne représente pourtant que 8% de la dette globale des administrations publiques qui atteint trois milliards d'euros. La situation des institutions locales, contrairement à celle de l'Etat, est marquée par une forte stabilité alors que des compétences et des responsabilités en nombre croissant leur ont été dévolues ces dernières années. De nouvelles restrictions auraient un impact budgétaire sur la Corse et **la Collectivité de Corse**. C'est en substance le sujet du débat qui se tiendra en début d'après-midi, qui gagnerait d'ailleurs à être étendu au **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** et à toutes les forces vives de l'île.

La Présidente MAUPERTUIS souhaite que soient vite retrouvées les voies du dialogue avec l'Etat autour notamment du projet d'écriture constitutionnelle. Celui-ci ne peut se dédire. Dans cet esprit, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** ne manque pas de rappeler les paroles du Président de la République lorsqu'il a mentionné que pour ancrer la Corse dans la République et reconnaître sa singularité, il était nécessaire de l'inscrire dans la Constitution.

Nonobstant, **La Présidente MAUPERTUIS** met l'accent sur les propres difficultés budgétaires de la collectivité insulaire qui n'échappent à personne. Elles sont le fruit du caractère singulier de l'île. Aussi, la voix de la Corse doit-elle être entendue pour parvenir à conclure un pacte budgétaire et fiscal. Pour autant, un travail de fond reste nécessaire au niveau local.

La Présidente de l'Assemblée de Corse conclut en évoquant l'état du monde avec les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient. Elle aborde aussi le rejet de l'autre. Elle cite Emmanuel LEVINAS : « Le visage de mon prochain est une altérité qui ouvre l'au-delà. » Dans ce vacarme, elle incite à cultiver l'altérité.

La Présidente MAUPERTUIS dit que la réunion de **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** est maintenue et que la séance reprendra à 15 heures. Dans l'immédiat, elle procède à sa suspension. Il est 13 heures 45.

La séance reprend à 15 heures 52.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle qu'il a été décidé en **Commission Permanente** de la tenue d'un débat d'actualité sur la situation institutionnelle et financière. Il a également été décidé de doubler les temps de parole.

DIBATTITU D'ATTUALITÀ / DÉBAT D'ACTUALITÉ

Le Président du Conseil exécutif de Corse mentionne que l'organisation de cet échange relève aussi d'une décision de **la Conférence des Présidents**. Ce débat s'impose eu égard à la situation actuelle. Il comprend deux axes :

- la question de la reprise et de l'aboutissement d'une réforme d'écriture constitutionnelle susceptible de conduire à l'autonomie et à une solution politique pour la Corse ;
- la problématique de ré-indexation de la dotation de continuité territoriale (DCT) qu'il y a lieu d'intégrer dans la trajectoire budgétaire de **la Collectivité de Corse** en particulier et dans celle des collectivités locales en général.

Le Président SIMEONI souligne que les élus et le Gouvernement étaient parvenus à une phase conclusive à la fin du mois de mai, cela au terme d'échanges nourris et fructueux notamment avec les bureaux de deux commissions permanentes de l'Assemblée nationale (celle des finances et celle des lois) et aussi, avec le bureau de la commission des lois du Sénat. A l'issue, les deux Chambres devaient être saisies pour se prononcer dans les mêmes termes sur le texte proposé avant que ne soit convoqué le Congrès pour entériner cette révision de la constitution relative à la Corse à la majorité des trois-cinquièmes. Sa réunion étant envisagée à l'automne.

Le Président du Conseil exécutif de Corse fait observer que les élections européennes du début juin se sont traduites par une victoire de l'extrême-droite et une défaite importante du camp présidentiel. Le Président de la République a alors choisi de dissoudre l'Assemblée nationale, ouvrant une période d'instabilité politique.

Le Président SIMEONI précise qu'il ne portera pas d'appréciation ni sur cette décision, ni sur les résultats qui ont suivi, ni sur la nomination de M. Michel BARNIER en qualité de Premier ministre. En revanche, il fait état de ses préoccupations. Il ignore si l'Etat continuera à s'inscrire dans le

choix formulé dans cet hémicycle par le Président de la République et si le Gouvernement empruntera la voie d'un processus de changement institutionnel appelé à déboucher sur une autonomie. L'interlocuteur de la représentation territoriale est susceptible d'être l'actuel ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU. Le cas échéant, **le Président du Conseil exécutif de Corse** considère que cela ne saurait avoir aucune incidence sur le processus dit de « Beauvau ». En effet, ce dernier s'est achevé avec l'accord intervenu entre le ministre précédent, M. Gérald DARMANIN, et les élus de la Corse. Un texte a été adopté avec des nuances mais à une très large majorité. Aussi, il revient désormais au Président de la République d'engager sur ces bases, - et sur la proposition du Premier ministre - la révision constitutionnelle.

Le Président SIMEONI est convaincu que le chef de l'Etat respectera les engagements pris dans cet hémicycle. En conséquence de quoi, il appartient au Premier ministre de se prononcer sur le moment à partir duquel le projet de révision reprendra son cheminement.

Le Président du Conseil exécutif de Corse note qu'au moment où la France traverse une crise politique globale, il est indispensable que la représentation territoriale obtienne l'engagement de la poursuite de la démarche initiée, moyennant le décalage causé par la dissolution. La révision constitutionnelle n'est pas condamnée mais, dans l'immédiat, les élus de la Corse ne disposent d'aucune garantie. C'est la raison pour laquelle **l'Assemblée de Corse** et **le Conseil exécutif de Corse** doivent demander la poursuite du processus avant que la fenêtre ne se referme. Cet engagement obtenu, rien ne sera cependant acquis. Il conviendra ensuite de convaincre les députés et les sénateurs puis de parvenir à l'obtention des 3/5^{ème} du Congrès nécessaires pour réviser la Constitution et aboutir à un statut d'autonomie.

Le Président SIMEONI rappelle que cela doit permettre d'aller vers une solution politique pour garantir la survie du Peuple Corse et le sauvetage de sa langue, assurer le développement économique et la prospérité. Le travail accompli est acquis mais il y a lieu de faire fructifier le capital et, dans cet esprit, la Corse devra rester une priorité dans l'agenda pour emprunter les chemins de l'émancipation et de la paix.

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite celles et ceux qui souhaitent s'exprimer à respecter les temps de parole attribués aux groupes politiques auxquels ils appartiennent.

M. QUASTANA considère qu'en tout état de cause, le processus prendra des années pour aboutir, la dissolution demeurant un épiphénomène. Dans cette perspective, il souhaite ajouter un troisième point au débat. Il observe que l'exécutif territorial a été sanctionné lors des élections législatives. Aussi, il y a lieu de tenter ici-même de trouver ensemble des solutions pour le règlement des problèmes quotidiens et ainsi satisfaire les besoins élémentaires des Corses. La désillusion a en effet été aussi grande que l'espoir suscité lors de l'accession des nationalistes au pouvoir territorial en 2015. S'agissant de la DCT, celle-ci aurait dû faire l'objet d'une revalorisation annuelle qu'il conviendrait de cesser d'appréhender comme un cadeau que l'on nous ferait.

M. BENEDETTI s'inquiète de l'évolution de la situation politique. L'histoire de la France se répète avec la coalition de ligue, de factions, d'accords discutables. Il évoque l'émergence d'un péril « gris ». En Corse, il constate un repli vers le centrisme autonomiste entre les légalistes et les nationalistes. L'île a pourtant un réel besoin de confrontations idéologiques.

M. BENEDETTI insiste sur le fait que **Core In Fronte** n'a pour sa part rien renié, la violence politique ayant amené des solutions pour la Corse. Pour autant, le mouvement accompagne sans hésitation toutes les démarches démocratiques alors que la société est gangrenée par la violence et la logique des rapports de force. Cet état de fait résulte peut-être de ce que les nationalistes historiques ont abandonné les actions « nocturnes » et se sont laissés déborder.

M. BENEDETTI dit que le processus est un *du et qu'il a un rapport avec l'histoire*. Aussi, sa poursuite est-elle entre les mains du seul Président de la République. L'intéressé dispose du pouvoir effectif d'enclencher une révision constitutionnelle sur la base du texte adopté dans cet hémicycle et dont il a validé le contenu. Dès lors et si éventuellement le processus ne redémarrerait pas, ce fait relèverait de la seule responsabilité du chef de l'Etat. **M. BENEDETTI** partage les propos du **Président SIMEONI** selon lequel M. Gérard DARMANIN a achevé sa mission. Désormais, le texte sera soumis à une double censure : en premier lieu, au Sénat dont les élus sont ceux « du seigle et de la châtaigne », ce qui peut réserver d'agréables surprises ; en second lieu, à l'Assemblée nationale dont la représentation est plus conforme à la réalité démocratique. De ce point de vue, les élus rattachés à M. Jean- Luc MELENCHON ne lui semblent pas des adversaires de la démocratie.

M. BENEDETTI ajoute qu'il appartient à la représentation territoriale de susciter le redémarrage du processus pour éviter une logique de rupture. Une échappatoire doit être trouvée pour parvenir à une émancipation par la voie démocratique. Il est nécessaire de solliciter en cela une rencontre avec le Président de la République. Il est indispensable de connaître ce sur quoi **l'Assemblée de Corse** pourra légiférer, les compétences directes, les compétences partagées et celles que l'Etat continuera d'exercer. Il conviendra aussi de disposer d'un calendrier.

M. BENEDETTI insiste pour constituer une délégation appelée à rencontrer le chef de l'Etat afin de connaître sa position. Il qualifie de subalterne la partie financière consistant à quémander 40 millions d'euros, peut-être au détriment de points fondamentaux qu'il a précédemment exposés. La DCT doit faire naturellement l'objet d'une réévaluation sur le coût de la vie. Cependant, la logique « des petits pas » n'est pas pertinente et efficace.

M. BENEDETTI conclut en notant qu'il reste deux députés nationalistes à l'Assemblée nationale, appartenant à un groupe dont un des membres a accepté de participer à un Gouvernement droitier qui flatte les logiques factieuses et phalangistes pour éviter la sanction du vote du Rassemblement National.

M. MONDOLONI débute son intervention en rappelant notamment la situation au Moyen-Orient qui peut impacter la Corse. A l'instar des précédents intervenants, il attend de savoir si la Corse sera intégrée dans le discours de politique générale du Premier ministre. Il confirme aussi que le processus de Beauvau est parvenu à son terme mais que le Gouvernement a changé et que le Président de la République n'a pas validé les écritures constitutionnelles. En revanche, le devoir de l'intéressé consiste à poursuivre le cheminement en la matière et d'en appeler au Parlement. Cela étant, il est contraint de s'appuyer sur une majorité très relative et un Gouvernement fragile.

M. MONDOLONI note que l'interlocuteur des élus de la Corse est inconnu dans l'immédiat, que le chef de l'Etat est désormais le seul à s'être engagé dans le processus considéré et qu'il revient à la représentation territoriale de s'adresser à lui. Il est clair que cette dernière a tout intérêt à poursuivre les échanges à ce niveau. Dans le cadre du processus de Matignon, l'interlocuteur était le directeur de cabinet de M. Lionel JOSPIN.

M. MONDOLONI tient à mentionner les divergences de fond qui opposent son groupe politique à la majorité territoriale mais il assure **le Président SIMEONI** de sa volonté de continuer à travailler ensemble. Il constate que la majorité privilégie la partie institutionnelle alors qu'il porte quant à lui son attention sur les moyens dévolus à un projet, ajoutant nonobstant qu'il n'y a ni projet ni moyens. Sur le problème desdits moyens, il regrette que la fiscalité soit abordée sans modélisation. Il convient d'évoquer aussi des sujets plus pragmatiques. Un examen de l'ensemble de la structure financière lui paraît notamment incontournable.

M. MONDOLONI met en exergue le fait que l'Etat va demander à la Corse quelle part de l'effort elle est prête à accomplir. Il s'avère toutefois que l'exécutif et sa majorité envisagent d'absorber les compétences sans les moyens. A cet effet, **M. MONDOLONI** revient sur le niveau d'endettement qui est très important ; comme il estime que la population est exaspérée et qu'elle rend responsable la majorité de la situation dans laquelle se trouve l'économie insulaire.

M. MONDOLONI rappelle que le groupe **Un Soffiu Novu** réclame :

- un projet constitué de deux ou trois idées forces,
- la manière de le financer.

Il observe que les nationalistes sont parvenus au pouvoir il y a dix ans avec beaucoup d'idées et qu'à présent, il n'y a plus d'argent. Il ne souhaite pas néanmoins faire prospérer des conflits et prône des rencontres entre tous. Il regrette la découverte des choix opérés par l'exécutif au fil de l'eau et engage à programmer des projets ensemble pour poser une vision stratégique.

Mme BOZZI estime que les élus ne peuvent faire abstraction de la crise majeure que la société traverse et notamment de la montée des extrêmes. Elle évoque la crise financière et constate que la France est le pays le plus endetté d'Europe. Aussi, des coupes franches sont-elles en prévision. Dans ce contexte, la Corse doit demeurer un sujet d'actualité ainsi que **le Président SIMEONI** l'a rappelé.

Mme BOZZI partage l'avis de l'intéressé selon lequel le processus est achevé et il appartient bien au Président de la République et au Premier ministre de poursuivre la démarche. Le Parlement puis les Corses seront alors appelés à valider le projet d'écriture constitutionnelle.

Mme BOZZI ne comprend pas que l'exécutif organise un débat d'actualité dans une assemblée délibérante. Elle espère nonobstant qu'une motion sera adoptée et qu'une délégation portera à Paris la voix de la Corse. Elle considère pour sa part que le Président de la République a validé le texte.

Mme BOZZI dit qu'une délibération à l'unanimité a été adoptée par l'**Assemblée de Corse** sur la DCT qui doit être revalorisée. Cependant, la majorité est tenue à présent de passer à des actions concrètes. Il y a lieu de ne pas oublier le quotidien. La population ne manque pas de le reprocher à l'exécutif. **Mme BOZZI** constate d'ailleurs en le déplorant que le contenu de cette session est dénué de concret.

M. GHIONGA fait part de son inquiétude eu égard à la situation de l'île. La montée de l'extrême-droite le préoccupe. Il s'agit du parti de la fossilisation pour lequel être Corse consiste à nier l'étranger. **M. GHIONGA** critique également le parti de la « folklorisation ». Pour ce qui le concerne, il s'inscrit dans la démarche qui veut revivifier l'âme corse autant que le développement économique et social.

M. ANGELINI constate qu'il est difficile de distinguer les deux débats même s'il convient de s'attacher avant tout à sauvegarder le processus. Cependant, des tensions et des oppositions subsistent depuis les dernières élections législatives et il s'avère effectivement préférable d'isoler les débats.

M. ANGELINI rappelle que le processus est né à la suite de l'assassinat d'Yvan COLONNA et des manifestations populaires qu'il a suscitées. Il note que la situation est nouvelle et complexe avec l'élection de cent-vingt-six députés du Rassemblement National. Le logiciel a basculé. Le concernant, le groupe **Avanzemu** attend qu'il soit fait mention de la Corse dans le discours de politique générale du Premier ministre, d'une part, et que soient distingués ce qui relève de l'extrême urgence de ce qui s'inscrit dans le processus, d'autre part, avec les problématiques de fiscalité, de la DCT etc...

M. ANGELINI estime que si la question de la Corse est incluse dans le discours de politique générale, les engagements pris par le Président de la République et le Premier ministre doivent impérativement être reconduits. Le cas échéant, une perspective se dessine. Dans le cas contraire, il appelle à une réflexion démocratique et à une actualisation de la doctrine. En tout état de cause, il convient de traiter les urgences pour parvenir à une solution politique.

Mme GIACOMETTI PIREDDA déplore le marasme qui règne en France avec le phénomène de droitisation. Elle réaffirme sa position et son vote du 27 mars dernier. Elle évoque également l'audition des deux fonctionnaires du Congrès de Nouvelle-Calédonie à laquelle elle a assisté sur la Kanaky dans le cadre de **la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**. Elle se dit confortée dans ses convictions. La loi organique doit absolument être sécurisée et, par conséquent, précédée d'une écriture constitutionnelle et d'un accord politique conformément à ce qu'elle a toujours annoncé.

Mme GIACOMETTI PIREDDA constate qu'il n'y a, à l'heure actuelle, ni accord politique, ni écriture constitutionnelle explicite. Quant à la DCT, elle constitue un dû. Aussi, ces deux axes ne peuvent en aucune façon être positionnés sur un pied d'égalité. Il convient aussi de réclamer des données pour évaluer le coût de la dépendance et entamer les discussions. En tout état de cause, il est indispensable d'inscrire la Corse dans la session budgétaire qui s'ouvre en France.

Mme GIACOMETTI PIREDDA estime qu'il faut exiger et non quémander. Actuellement, elle ne voit guère se profiler de solution politique.

M. COLONNA, répondant à **Mme GIACOMETTI PIREDDA**, mentionne que les élus de la Corse négocient actuellement une solution politique. Il ne nie pas les difficultés mais note que l'actuel Gouvernement n'est soumis à aucun programme. Il fait état du travail accompli et de la part considérable prise par la majorité territoriale. Celui-ci est issu de la volonté populaire.

M. COLONNA rappelle les délibérations du 5 juillet et du 27 mars. Le projet d'écriture constitutionnelle a bien été rédigé et adopté ici. Il serait terrible qu'au terme de dix ans d'expression démocratique et de deux ans de travail, ce vote ne trouve pas un débouché.

Cela étant, **M. COLONNA** partage l'idée selon laquelle il convient de traiter l'urgence en priorité mais il lui semble quand même indispensable de marcher sur les deux jambes. Il exhorte donc ses collègues à éviter d'opposer la question de la solution politique à la problématique budgétaire.

M. ACQUAVIVA tient à rassurer **M. BENEDETTI**. Le groupe LIOT demeure dans l'opposition à l'Assemblée nationale et la démarche de Mme Valérie LETARD est une aventure individuelle et personnelle qui n'engage pas les membres de ce dernier.

M. ACQUAVIVA s'étonne des remarques formulées sur la dette. Cette dernière d'un montant de 1 milliard d'euros est ainsi constituée :

- 600 millions issus de l'héritage,
- 340 millions pour financer les nouveaux investissements,
- 60 millions pour régler le contentieux de la Corsisa Ferries.

M. ACQUAVIVA insiste sur le fait que les problématiques et attentes abordées par les différents intervenants sont liées à l'accession à l'autonomie. Il cite le prix du carburant qui actuellement dépend exclusivement de l'Etat, de la spéculation foncière. Dans cet esprit, l'évolution institutionnelle est indispensable. Il en va de même pour la langue qui est en danger, sa maîtrise nécessite un cadre adapté.

M. ACQUAVIVA rappelle que la rallonge de 40 millions d'euros concernant la DCT a été obtenue grâce au groupe LIOT dont les membres ont menacé de censurer le Gouvernement BORNE. S'agissant des problèmes de nature financière, il s'attache à mettre en évidence que les collectivités locales représentent seulement 8% de la dette globale mais que les investissements de ces dernières atteignent 58% des investissements publics. Il s'oppose à ce que celles-ci combrent le dérapage et qu'elles participent à l'effort de redressement. Il en appelle à la responsabilité et à la convergence.

La Présidente de l'Assemblée de Corse reconnaît qu'elle est issue d'une famille autonomiste mais c'est au travers de son observation et de la connaissance acquise en matière de développement économique et sociétal des régions autonomes qu'elle a adhéré à ce statut. Elle rappelle les différentes phases du processus et le fait que la première phase se soit achevée avec la venue du Président de la République dans cet hémicycle. L'intéressé a pris des engagements et la représentation territoriale s'est réunie à différentes reprises dans le cadre de **la Conférence des Présidents**. Cela a constitué la deuxième phase. Elle s'est traduite par une proposition d'écriture constitutionnelle, puis une délibération intervenue le 27 mars. Une lettre a été transmise au ministre de l'Intérieur et au Président de la République le 29 mars.

Au terme de ces opérations, **la Présidente MAUPERTUIS** admet que la démarche échappe normalement aux élus de la Corse et que la dissolution soit venue de surcroît la perturber. Elle adhère aux propos qui ont été tenus mettant en évidence le fait que la décision incombe désormais au chef de l'Etat.

La Présidente de l'Assemblée de Corse mentionne qu'elle a écouté avec la plus grande des attentions chaque intervenante ou intervenant. De ce point de vue, elle partage les mots de **M. BENEDETTI** quand il dit que la représentation territoriale doit intervenir au niveau du Président de la République. Par ailleurs, il est clair que, comme l'indique **Mme BOZZI** et contrairement à ce que **M. MONDOLONI** affirme, le chef de l'Etat a validé le principe d'écriture constitutionnelle. En conséquence, ce dernier est tenu de s'exprimer sur la Corse au-delà de ce que dira le Premier ministre dans son discours de politique générale.

La Président MAUPERTUIS demeure convaincue en revanche que la problématique constitutionnelle ne peut être scindée de celle du quotidien. Ces deux éléments ne sont pas sécables. Il est nécessaire de revoir les fondations institutionnelles pour affronter les enjeux. Cela passe par de nouvelles institutions en disposant des outils correspondants et en défendant la singularité de la Corse. La réforme doit être pensée pour faire et pour relever les défis.

La Présidente de l'Assemblée de Corse suggère de réserver un temps pour formuler une demande officielle à l'issue des débats.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souligne qu'il n'a rien entendu de dissonant dans les différentes interventions. Il préconise, en conséquence, une clarification de la méthode. Il subsiste deux urgences : la reprise de la révision constitutionnelle dans la perspective d'une autonomie et d'une solution politique, d'une part, et la question de la DCT qui s'inscrit dans une perspective budgétaire, d'autre part. Il y a urgence dans les deux cas même si les niveaux sont différents. La réinscription de la révision constitutionnelle dans l'agenda politique est indispensable. Il s'agit d'un intérêt commun et, dans cet esprit, il préconise une résolution qui la sollicite. Le chef de l'Etat est l'interlocuteur privilégié mais il convient de l'adresser aussi au Premier ministre qui est chargé de la saisine. Il y a lieu de conférer à cet acte de la solennité.

Le Président SIMEONI qualifie la DCT de dossier concret alors que l'opposition reproche à la majorité de ne porter une attention soutenue qu'aux seules questions institutionnelles. **La Collectivité de Corse** a été

indûment privée de 50 millions d'euros et il ne s'agit donc pas de quémander. Cela étant, **le Président du Conseil exécutif de Corse** mentionne que la France envisage de faire 30 milliards d'euros d'économies, celles-ci risquent de porter sur la sécurité sociale et les collectivités territoriales. A ce rythme et en l'absence de réaction, il n'y aura pas d'indexation sur la DCT et l'institution ne sera pas en mesure d'exécuter les contrats de la délégation de service public en matière de transports aériens et maritimes. Cela se traduira alors par des licenciements massifs à Air Corsica, Air France, Corsica Linea et la Compagnie Méridionale de Navigation. C'est la raison pour laquelle ce débat revêt un caractère indispensable. Il appartient aux élus de la Corse de porter ensemble une résolution et de faire valoir la délibération sur la ré-indexation de la DCT.

A cet effet, **le Président SIMEONI** regrette que la Corse ne dispose pas d'un ministre dédié.

Sur l'endettement de **la Collectivité de Corse**, il insiste sur le fait que l'institution ne dispose plus de capacité d'emprunt mais il ajoute qu'une petite partie de la dette incombe à l'actuelle majorité : 51 millions d'euros ont été consacrés au remboursement du contentieux avec la Corsica Ferries et 70 millions à celui des prêts toxiques. Par ailleurs, la Corse investit proportionnellement plus que les autres régions et départements français, en moyenne trois fois plus.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que le dossier de l'institution est très satisfaisant et les élus ont intérêt à s'entendre. Il s'agit de faire œuvre utile.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que le débat est clos. Un groupe de travail va se constituer pour rédiger une résolution susceptible d'être examinée lors de la séance de vendredi.

La Présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 18 heures 02.

La séance reprend à 18 heures 31.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION - RECHERCHE**

RAPPORT 246

Raportu n° 246 : Raportu d'infurmazione : l'educazione è l'insignamentu, cumpetenze di primura di a Cullettività di Corsica
Rapport n° 246 : Rapport d'information : l'éducation et l'enseignement, des compétences fortes de la Collectivité de Corse

Mme LUCIANI présente le rapport.

M. COLONNA insiste sur quatre points :

- le présent rapport répond à une rumeur persistante sous-entendant que **la Collectivité de Corse** ne porte aucun projet. Il apporte la preuve du contraire. En consacrant 10% du budget et 139 millions d'euros à l'éducation, il ressort que ce domaine constitue une priorité pour l'exécutif et la majorité territoriale. Il s'agit là d'un choix au titre duquel la majorité accompagne l'exécutif. A cet égard, **M. COLONNA** prend soin de citer les actions engagées ;
- le document dispose d'un volet social et contribue à réduire les inégalités ;
- la partition des compétences fait apparaître que l'institution gère parfaitement la part qui la concerne. Contrairement à ce que d'aucuns affirment, elle est en situation de la gérer de manière pleine et entière, comme elle l'exige en substance ;
- la conviction que cette compétence doit être transférée à la Corse de manière progressive mais irréversible.

M. COLONNA félicite **Mme LUCIANI** pour son action.

M. GHIONGA adresse également ses félicitations à **la Conseillère exécutive** pour les moyens mis en œuvre. Il regrette l'attitude de l'Education nationale qui ne fait aucun effort pour permettre la mise en place d'un bilinguisme de qualité. Il juge anormale la situation des personnels ATE qui sont des agents de **la Collectivité de Corse** placés sous l'autorité fonctionnelle mais bien réelle de l'Etat. En marge de ce dossier, il souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'amphithéâtre à Corti ainsi que celui consistant à créer une Sup Bio en Corse.

M. MONDOLONI ne peut intervenir sur le rapport portant sur l'octroi de subventions aux EPLE. Eu égard à la fonction qu'il occupe au sein de l'Education nationale, il est placé dans l'obligation de se déporter. Cela étant, **M. MONDOLONI** note que la DGF affectée aux établissements en cause a baissé de 80 000 euros en 2025, le montant en 2024 étant de 8 171 000 euros. Il observe que 139 millions d'euros ont été budgétés au service de la jeunesse mais il rappelle que 134 millions étaient investis il y a dix ans avec les trois collectivités. Aussi et en prenant en considération l'érosion monétaire, le service public rendu en investissement et en fonctionnement est moins important.

M. MONDOLONI s'interroge dès lors sur la volonté de l'exécutif et de sa majorité de disposer de la compétence de plein exercice dans le domaine d'Education nationale. Ce transfert n'est pertinent qu'à la seule condition de posséder des moyens correspondants.

En substance, **M. MONDOLONI** souhaite connaître l'état d'avancement de la planification de la dynamique de flux. Par-delà ces réserves néanmoins, il adresse à son tour ses félicitations aux services de **la Collectivité de Corse** pour la réactivité qu'ils manifestent en toutes circonstances. Les demandes font l'objet d'un traitement dans des délais raisonnables. Mais **M. MONDOLONI** n'est pas convaincu que les problèmes d'ordre matériel et financier soient réglés avec le transfert plein et entier de la compétence.

M. LUCCHINI a manifesté son intention d'intervenir mais **la Présidente MAUPERTUIS** lui a fait observer que son propos concernait le rapport sur la DGF affectée aux EPLE.

Mme NIVAGGIONI, répondant à **M. MONDOLONI**, estime qu'il est nécessaire d'avoir plus d'exigence. Elle aborde la situation du bilinguisme dont les résultats sont décevants malgré les efforts accomplis. Le système ne fonctionne pas correctement et il appartient aux élus de la Corse de le réformer.

Mme NIVAGGIONI considère que la représentation territoriale est en droit de demander un plein transfert de compétence en termes financier et pédagogique. A ce sujet, elle fait état de l'entretien qu'elle a eu avec le recteur. Il y a lieu d'avoir un niveau d'exigence.

Mme GIACOMETTI PIREDDA observe qu'au travers d'un rapport d'information s'instaure un débat. Cela est récurrent. Elle s'interroge sur les exigences requises en face des montants engagés et met l'accent sur la problématique des résultats.

Mme GIACOMETTI PIREDDA fait état de son expérience de cette gouvernance alors qu'elle siégeait sur les bancs de l'exécutif. Elle rapporte qu'elle s'est souvent retrouvée dans une confrontation frontale avec l'Etat. Elle invite l'exécutif à se poser les questions suivantes : Qui paye ? Qui investit ? Qui commande ? De là, elle remet en cause l'efficience de la compétence partagée. Elle incite l'exécutif à poser une stratégie et une exigence. Dans cet esprit, un débat sur les perspectives est souhaitable portant notamment sur la gouvernance partagée et le transfert.

Mme PEDINIELLI indique qu'elle s'éloigne volontairement du sujet. Elle évoque l'association Papillon qui propose un dispositif permettant de libérer la parole des enfants victimes de violence. **La Collectivité de Corse** est en mesure de porter ce projet de lutte contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles à l'école mais aussi en famille. **Mme PEDINIELLI** préconise un travail au sein des commissions compétentes auquel sera associé **le Conseil exécutif**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse félicite **Mme LUCIANI** pour le contenu de ce rapport et regrette qu'il n'ait pas été examiné en commission organique. Cela aurait suscité des débats approfondis et un traitement du dossier plus complet.

La Présidente MAUPERTUIS évoque les échanges qui ont eu lieu avec Mme Christine TAUBIRA lors de sa venue. L'intéressée a mis en évidence qu'il y avait deux piliers essentiels dans la société : l'éducation et l'enseignement, d'une part, et la culture, d'autre part. Les pays les plus développés sont ceux pour lesquels les indicateurs de développement humain et de bien-être sont les plus élevés. **La Présidente de l'Assemblée de Corse** cite à cet effet la Finlande.

Mme LUCIANI dit qu'il s'agit d'un rapport d'information, l'idée consistant à rappeler l'action de l'institution et non d'évoquer la problématique des compétences. Pour autant, l'exécutif estime que la compétence éducation est appelée à être exercée par **la Collectivité de Corse** : bilinguisme, calendrier, programmes, actions pédagogiques.

Mme LUCIANI fait observer que l'institution a fourni un effort substantiel sur les montants, la baisse de 80 000 euros est liée à celle des effectifs au niveau des élèves. Elle demeure d'ailleurs marginale. En ce qui concerne les flux, il est envisagé de mettre en place une cellule.

Mme LUCIANI indique que le nombre d'élèves augmente en périphérie au détriment du centre-ville où s'installent une population de retraités. Il est nécessaire de prévoir la construction de nouveaux établissements, des besoins se manifestent en périphérie, à Aiacciu et à Bastia. En tout état de cause, le contenu de ce rapport résulte d'une stratégie qui a été débattue préalablement en **Assemblée de Corse**.

Mme LUCIANI ajoute que ce document avait pour objectif de faire connaître les actions de l'institution, celles qui sont obligatoires et celles qui relèvent d'une politique volontariste. Il ouvre également des pistes.

Mme LUCIANI souscrit évidemment aux propos de **Mme PEDINIELLI**.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 221

Rapport n° 221 : Versu un pianu d'accumpagnamentu di a vita è di a riescita Studentina

Rapport n° 221 : Vers un plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

Mme DENSARI donne lecture du rapport établi par la **Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Elle a délivré un avis favorable, le groupe **Avanzemu** était absent.

M. Joseph SAVELLI ajoute que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas pris part au vote.

La Présidente de l'Assemblée de Corse commente longuement l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

Mme COGNETTI-TURCHINI constate qu'au terme des cinq années écoulées, le bilan en la matière est globalement positif. Elle décline les nouvelles mesures proposées en étant satisfaite de ce que les dispositifs antérieurs soient maintenus. Elle formule le vœu que la programmation annuelle à hauteur de cinq millions d'euros soit poursuivie et mentionne aussi l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. L'intention de ce rapport est louable.

Mme COGNETTI-TURCHINI propose d'agir dans les domaines suivants :

- la réduction des inégalités,
- la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'aide aux personnes les plus vulnérables,
- le renforcement de l'esprit critique.

Mme COGNETTI-TURCHINI tient à remercier les services qui, malgré des effectifs restreints, accomplissent un travail remarquable.

Mme GIACOMETTI PIREDDA considère que le schéma a été conçu comme un outil dynamique et il y a lieu de saisir les instances de concertation. Sur l'évaluation, des aspects sont susceptibles d'être améliorés. Par ailleurs, trop d'étudiants ne mobilisent pas les aides.

Mme GIACOMETTI PIREDDA se déclare favorable, s'agissant du quotient et des plafonds, à la constitution d'une commission ad hoc mais elle craint que cette instance ne soit rapidement dépassée. Elle est convaincue par ailleurs que des jeunes étudiants en difficulté ne sont pas détectés.

Mme GIACOMETTI PIREDDA rappelle que **le Conseil exécutif de Corse** a mis l'accent fort justement sur deux points :

- le logement qui demeure une question prégnante,
- la vraie rupture d'égalité en fonction du lieu de résidence.

Elle juge indispensable de demeurer sur la problématique de la proximité.

Mme PIETRI insiste sur le manque d'efficacité dans l'attribution des aides ces années écoulées. Elle appelle à une vigilance sur leur versement.

M. LUCCIONI fait observer à **Mme BOZZI** que **la Collectivité de Corse** met en œuvre des politiques publiques concrètes. Ce rapport est exemplaire de ce point de vue. Il s'agit d'un soutien financier au capital humain qui constitue une priorité absolue pour **le Conseil exécutif de Corse** et la majorité territoriale mais aussi pour les autres élus de l'hémicycle.

M. LUCCIONI cite les montants qui sont affectés et qui sont très conséquents. Ils concernent le fonctionnement et l'investissement. L'institution est dans l'accompagnement d'une société corse formée et heureuse.

M. LUCCIONI dit que le premier schéma de ce type date de 1992 et que la société insulaire a notablement évoluée depuis avec l'apparition de la précarité étudiante. Des aides ont été mises en place, ainsi l'instauration de 2 500 repas gratuits.

M. LUCCIONI met l'accent sur l'investissement sans faille des associations étudiantes, notamment Aiatu Studentinu. **La Collectivité de Corse** est désormais en mesure de les soutenir.

M. LUCCIONI conclut que ce plan va dans le bon sens même si des pistes d'amélioration subsistent.

M. Pierre POLI fait part de sa satisfaction mais formule une critique concernant l'emploi du mot « effort » qu'il juge inapproprié. Ces actions relèvent de la logique et de la normalité. En outre, il est essentiel de communiquer par le biais de l'université, des missions locales et des communes.

Mme LUCIANI remercie les intervenants pour les encouragements qu'ils ont formulés. Elle souligne l'importance de ce rapport et la nécessité de l'adopter aujourd'hui pour pouvoir attribuer et verser les aides dans les délais les plus rapprochés. Il s'agit d'un moyen de lutte contre le décrochage scolaire. La Corse a un besoin impératif de personnes formées et diplômées. L'outil mis en place est dynamique et souple. Le quotient familial pourra être adapté.

Mme LUCIANI concède que le terme « effort » n'est pas le plus adapté mais des moyens importants sont mis en place en faveur de l'investissement et de la jeunesse. Elle conclut en mentionnant qu'un plan de communication est mis en œuvre avec les autres partenaires.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que le terme « effort » n'est pas nécessairement péjoratif. Elle met le rapport aux voix.

Sont absents : **Mmes** et **MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI** et **Julia TIBERI**.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie- Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 223

Rapport n° 223 : Dutazioni glubali di funziunamentu (DGF) pà i stabilimenti sculari publichi è rivisioni/adattazioni di i mudalità di calculu è d'attribuzioni di i mezi accurdati à i cullegghi è licei di Corsica à titulu di l'annu 2025

Raportu n° 223 : Dotations globales de fonctionnement (DGF) des établissements scolaires publics et révisions/adaptations des modalités de calcul et d'attribution des moyens attribués aux collèges et lycées de Corse au titre de l'année 2025

Mme LUCIANI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS porte à la connaissance de l'**Assemblée de Corse** que certains élus ont quitté l'hémicycle car ils sont tenus de se déporter.

M. POZZO di BORGO précise que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. LUCCHINI constate que la France s'inscrit dans une phase de restriction budgétaire. Cela va impacter les collectivités territoriales et **la Collectivité de Corse**. Néanmoins, le choix de maintenir les montants a été retenu. Dans cette perspective, cela vient contredire les propos de **M. MONDOLONI**.

M. LUCCHINI rappelle que les fléchages des dépenses sont effectués par les conseils d'administration des EPLE mais dans ce contexte difficile, il félicite **la Conseillère exécutive** ainsi que les services placés sous son autorité pour l'esprit de concertation qu'ils ont manifesté et la bonne gestion des deniers publics.

M. LUCCHINI cite deux exemples emblématiques : le maritime et l'agriculture. La formation des jeunes est indispensable dans ces domaines qui ont été longtemps défavorisés et négligés. Ces filières sont désormais prioritaires. Dans cet esprit, sont évoqués les lycées agricoles de Sartè et de Borgu ainsi que le lycée maritime de Bastia.

M. LUCCHINI observe que 80% des habitants de l'île résident dans les zones urbaines et que 20% habitent dans les villages. La majorité souhaite redresser cette tendance en la ramenant à 60-40.

Mme NIVAGGIONI est appelée à remplacer durant quelques minutes **la Présidente MAUPERTUIS**.

Mme COGNETTI-TURCHINI dit que le groupe **Un Soffiu Novu** votera ce rapport mais que **MM. LACOMBE** et **MONDOLONI** sont tenus de se déporter du fait des fonctions qu'ils occupent dans l'Education nationale. Elle cite quelques éléments chiffrés et insiste sur le fait que le rural comporte deux lycées et huit collèges dont deux ont enregistré des baisses. Il s'agit de Moltifau et Cervioni.

S'agissant de la baisse de la dotation de 80 000 euros, **Mme COGNETTI-TURCHINI** concède qu'elle demeure faible au regard du montant total mais elle estime que celle-ci aurait pu être évitée, la baisse dont il s'agit ayant eu des impacts sur les établissements.

M. BENEDETTI évoque les formations qui sont actuellement à l'arrêt faute de disposer des aides correspondantes. Des candidatures sont refusées à cause de l'absence de visibilité.

Mme LUCIANI répond que la baisse en cause résulte de l'évolution des services de restauration, d'une part, et des vêtements qui sont pris désormais en charge par **la Collectivité de Corse**, d'autre part. En ce qui concerne les formations, il a été procédé au lancement des marchés et tout est mis en œuvre pour qu'elles débutent dans les plus brefs délais. Le retard a pour origine les difficultés internes rencontrées au niveau du service des ressources humaines. Pour ce qui porte sur le brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA), **Mme LUCIANI** s'attache à apporter un règlement au plus vite.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de se prononcer sur ce rapport.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François

SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 54
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe les élus que **M. ARMANET** sollicite l'autorisation de présenter son rapport dès à présent. Il a un impératif et n'est pas en mesure d'effectuer cette présentation vendredi comme cela était convenu.

L'Assemblée de Corse donne son accord.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 243

Raportu n^u 243 : Presa d'attu di a cumpusizioni di tre culleghji di l'Assemblea di a Giuventù pè a quarta mandatura 2024-2026

Raportu n^u 243 : Prise d'acte de la composition de trois collèges de l'Assemblea di a Giuventù pour la quatrième mandature 2024/2026

Le rapport est présenté par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Mme DUVAL félicite les lauréats. Elle observe que la parité a été globalement respectée même s'il subsiste des déséquilibres au niveau des groupes. Elle sollicite par ailleurs des explications concernant le siège à pourvoir dans l'hypothèse où le syndicat Force Ouvrière ne désigne personne comme il a pu le faire précédemment.

Mme BRANCA note que les choix ont été difficiles. Il convient également d'apporter un règlement aux petits problèmes rencontrés dans le cadre de la procédure avant la fin de la mandature. **Mme BRANCA** préconise de revoir le cadre réglementaire dès à présent car le renouvellement est appelé à intervenir dans deux ans. Il y a lieu de réagir très en amont et de procéder aux réformes nécessaires.

La Présidente MAUPERTUIS indique qu'elle est encore en attente de la réponse du syndicat Force Ouvrière concernant le siège qui lui est attribué. En tout état de cause et si personne n'est désigné, cela

s'effectuera en fonction de la représentativité des autres syndicats au niveau des élections professionnelles.

La Présidente de l'Assemblée de Corse admet que le respect de la parité dans ce cadre précis se révèle complexe, elle est toutefois respectée pour les étudiants et les salariés. Elle ajoute que le rectorat n'a pas encore répondu pour la représentation des lycéens.

La Présidente MAUPERTUIS souligne que les désignations s'avèrent difficiles dès lors que l'on ne peut s'appuyer sur un processus électoral. Elle envisage des améliorations pour la quatrième mandature. Elle remercie le jury et incite les intéressés à assister aux séances de **l'Assemblea di a Giuventù**.

L'Assemblée de Corse prend acte.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

RAPPORT 245

Raportu n° 245 : Cunvenzione quattru di partenariatu 2024-2030 in quantu à a cunservazione, a gestione, è u sviluppu di i spazii naturali di e coste di Corsica

Rapport n° 245 : Convention-cadre de partenariat 2024-2030 relative à la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral de la Corse

M. ARMANET présente ses excuses aux élus mais il assistera demain aux obsèques d'un petit parent. Il s'agit de Michel CARREGA, sportif d'élite dont il rappelle le riche palmarès. Il sollicite une minute de silence pour honorer sa mémoire.

L'Assemblée de Corse observe debout une minute de silence.

Le rapport est présenté par **M. ARMANET**.

- **245-1- Vote sur l'urgence** :

La Présidente MAUPERTUIS demande à **l'Assemblée de Corse** de se prononcer sur l'urgence. Ledit rapport a été transmis tardivement consécutivement à un problème d'ordre technique.

Sont absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 56
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

- **245-2- Vote sur le rapport** :

Mme CHIARELLI LUZI procède à la lecture du rapport de la **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Elle a émis un avis favorable. Les groupes **Avanzemu, Core In Fronte et Un Soffiu Novu** étaient absents.

La **Présidente MAUPERTUIS** remercie Mme NIVAGGIONI qui préside aux destinées de la **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** et qui a procédé à l'examen du rapport dans de brefs délais.

M. SORBA évoque la forte pression foncière qui s'exerce sur la Corse et les actions entreprises par l'institution visant à mettre en oeuvre une politique publique pour préserver l'environnement. Ce combat a débuté il y a cinquante ans et se poursuit aujourd'hui.

M. SORBA salue l'activité du Conservatoire du Littoral et de l'**Office de l'Environnement de la Corse**, sans omettre celle des associations de défense de l'environnement. Il appartient de laisser aux générations futures un littoral préservé et attractif, et de lutter contre les spéculateurs et les promoteurs immobiliers. Cette convention avec le Conservatoire du Littoral constitue une avancée considérable.

M. BENEDETTI estime que le contenu du rapport est excellent et il en partage le fond. Il formule des critiques sur le partenaire, établissement public dont le siège est à Rochefort en Charente-Maritime. Le principe de la subdélégation entraîne que l'acquisition est effectuée par un corps étranger à la Corse. A cet effet, **M. BENEDETTI** rappelle que, lors des accords de Matignon, les élus nationalistes avaient demandé le transfert des biens à la collectivité. Ils n'avaient pas obtenu gain de cause s'agissant des bases militaires et des biens acquis par le Conservatoire du Littoral. Dans ce dossier, M. Nicolas ALFONSI s'était vigoureusement opposé à ce transfert.

M. BENEDETTI fait remarquer que la convention porte sur six longues années, soit 2024-2030. Cependant, ce transfert est rendu obligatoire dans le cadre de l'autonomie. Dans l'immédiat et pour les motifs invoqués ci-avant, le groupe **Core In Fronte** s'abstiendra sur le présent rapport.

M. BENEDETTI soumet son propos à la réflexion des élus, il s'agit d'un établissement public de l'Etat français.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait observer que la loi organique va s'imposer à toutes les conventions préexistantes dans le cadre de l'autonomie.

M. ARMANET ajoute que ce principe est notifié au dernier paragraphe de la page quatre de la convention. Les discussions ont d'ailleurs été engagées avec le Conservatoire du Littoral.

M. ARMANET remercie **M. SORBA** pour son intervention et précise que toutes les propositions d'acquisition seront débattues dans un comité spécifique.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI et Paul QUASTANA.

POUR : 49
CONTRE : 0
ABS. : 7
NP : 0

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 220

Raportu n° 220 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 di lugliu di u 2024

Rapport n° 220 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juillet 2024

La Présidente MAUPERTUIS présente le procès-verbal de la réunion des 26 et 27 juillet 2024. Elle demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 56
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite les élus à se prononcer sur la dérogation du temps de travail des personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Celle-ci est adoptée

La Présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 21 heures 08 et précise que la reprise interviendra à 9 heures 30, le 27 septembre 2024.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

La reprise intervient à 10 heures 20.

Le Président SIMEONI effectue un point d'ordre. Il informe **la Présidente MAUPERTUIS** que le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie rencontre actuellement les représentants des groupes politiques.

La Présidente de l'Assemblée de Corse suggère de débiter la séance par un autre rapport.

Le Président du Conseil exécutif de Corse sollicite une suspension de séance.

Cette dernière est suspendue à 10 heures 22. Elle reprend à 11 heures 04.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Mme FAZI commence par une présentation globale portant sur les trois rapports, respectivement les numéros 222, 230 et 232.

RAPPORT 222

Rapport n° 222 : Cunvinzioni pà a gistioni di u rivinutu di sulidarità attiva (RSA) cunclusa trà i Casci di l'allucazioni famigliali di Cismonte è di Pumonti è a Cullittività di Corsica

Rapport n° 222 : Convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) conclue entre les Caisses d'Allocations Familiales de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud et la Collectivité de Corse

Mme FAZI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI précise que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme COGNETTI-TURCHINI dit que l'aide aux populations économiquement fragiles constitue une vraie priorité. Elle s'étonne par ailleurs de l'absence de conventionnement avec la Mutualité Sociale Agricole.

Mme FAGNI considère ce rapport comme stratégique et essentiel. Elle se félicite de cette harmonisation des bonnes pratiques avec les acteurs au profit des publics les plus défavorisés.

Mme FAZI indique à **Mme COGNETTI-TURCHINI** qu'il n'y a pas de bénéficiaires du RSA chez les agriculteurs.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport considéré.

Est absente : Mme Vanina BORROMEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean- Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François

SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 230

Rapportu n° 230 : Cunvenzione relative à u finanziamentu di i dispositivi di l'alloghju d'urgenza per l'annu 2024

Rapport n° 230 : Conventions relatives au financement des dispositifs d'hébergement d'urgence pour l'année 2024

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

M. Joseph SAVELLI mentionne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme COGNETTI-TURCHINI remercie le **Conseil exécutif de Corse** pour l'action entreprise en faveur de la crèche A Ciucciarella.

Mme FAZI rappelle que les difficultés de cet établissement perduraient depuis vingt ans. Désormais, les personnels disposent de nouveaux locaux et ils peuvent travailler dans des conditions optimales.

La Présidente MAUPERTUIS appelle les élus à se prononcer sur le présent rapport.

Est absente : Mme Vanina BORROMEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone

FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 232

Raportu n^u 232 : Cuntribuzioni finanziaria di a Cullettività di Corsica à u dispositivu di mediazioni famigliali 2024

Rapport n° 232 : Participation financière de la Collectivité de Corse au dispositif de médiation familiale 2024

Mme FAZI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI précise que la Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix par la Présidente MAUPERTUIS.

Est absente : Mme Vanina BORROMEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI,

Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

RAPPORT 224

Raportu n^u 224 : Dumanda di mudificazione legislativa in quantu à a cumpusizione di u cunsigliu di famiglia di i pupilli di u Statu in Corsica

Rapport n^o 224 : Demande de modification législative relative à la composition du conseil de famille des pupilles de l'État en Corse

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**. Elle ajoute que **le Conseil exécutif de Corse** dépose un amendement.

Mme DENSARI indique que **la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable sur ce rapport.

Mme FAZI donne lecture de l'amendement en cause.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le texte n'est pas parvenu **au secrétariat général de l'Assemblée de Corse** et qu'il n'a pas, en conséquence, été transmis aux élus. Il y a donc lieu de surseoir à l'examen de ce rapport dans l'attente de la transmission de l'amendement. Il convient de respecter les règles et les procédures.

L'examen du dossier est suspendu.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

RAPPORT 242

Raportu n° 242 : Raportu d'infurmazione : Un passu à via di u trasferimentu di a tutela di a Camera di u Cummerciu è di l'Industria di Corsica da u Statu à a Cullettività di Corsica : a creazione di un sindicatu mistu apertu (SMO) aerupurtuariu è di un sindicatu mistu apertu purtuariu

Rapport n° 242 : Rapport d'information : Une étape vers le transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse de l'État vers la Collectivité de Corse : la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un syndicat mixte ouvert portuaire

La présentation du rapport est effectuée **le Président du Conseil exécutif de Corse**. Il précise que le syndicat mixte ouvert est un dispositif transitoire qui précède la mise en place d'un établissement public. Cela nécessite cependant une loi.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport conjoint établi par **la Commission des Finances et de la Fiscalité et la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Les Commissaires ont pris acte du rapport.

Mme COMBETTE note que **le Président SIMEONI** rejette systématiquement la faute sur l'Etat qui n'est pourtant pas responsable du retard contracté. Après avoir évoqué l'article 41 de la loi PACTE, elle observe que ce dossier a déjà fait l'objet d'un débat il y a trois ans et fait mention des trois scénarios envisageables. Elle dit qu'elle n'avait pas manqué dès 2022 d'évoquer un problème de concentration des pouvoirs avec cette nouvelle absorption et une prise en main du pouvoir économique.

Mme COMBETTE constate que l'avenir est incertain au 1er janvier 2025. Les 1123 agents consulaires sont inquiets pour leur avenir alors que l'établissement dispose d'une bonne santé financière et que les concessions s'achèvent le 31 décembre 2024. Elle se félicite de l'initiative du Président DOMINICI qui a soufflé la solution du syndicat mixte ouvert.

Mme COMBETTE regrette que la composition du conseil d'administration soit déséquilibrée au niveau de la sphère territoriale comme de la sphère consulaire. Le pouvoir de **la Collectivité de Corse** est excessif.

Mme COMBETTE aborde également la problématique de la majorité qualifiée. Sur ce dossier, elle juge que **le Conseil exécutif de Corse** est dans la totale impréparation et que la CCI a apporté la solution. Comme pour la DSP maritime, **l'Assemblée de Corse** se trouve au pied du mur.

Mme COMBETTE déclare que le groupe **Un Soffiu Novu** est favorable au syndicat mixte ouvert mais regrette la procrastination manifestée par l'exécutif sur ce dossier.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que ce rapport ne donne pas lieu à un doublement du temps de parole.

M. BENEDETTI considère également que ce rapport a un caractère urgent, l'échéance intervient dans deux mois. Il fait remarquer que **le Président SIMEONI** a pris ses fonctions en décembre 2015 et qu'il connaissait parfaitement la situation. Il s'étonne que la solution de l'exploitation directe ait été écartée.

Sur la composition de la gouvernance annoncée à l'oral, il n'estime pas nécessaire de créer une agence ou un office. Par ailleurs, il constate que les statuts n'ont pas été transmis aux élus à ce jour. **M. BENEDETTI** dit que la représentation de l'institution au sein du conseil d'administration avec onze personnes ne convient pas. Il y a lieu de la porter à quinze et d'augmenter le nombre d'élus consulaires.

M. BENEDETTI préconise la clarification de certaines dispositions et l'ajout d'un article dans les statuts interdisant la subdélégation. Quoiqu'il en soit, il prend acte de ces propositions mais demeure convaincu que la régie directe est le dispositif le plus adapté. Il souhaite connaître les prérogatives dévolues au président et aux vice-présidents ainsi que la répartition des délégations par rapport à l'organe politique et à l'organe administratif.

La Présidente de l'Assemblée de Corse souligne qu'il s'agit, en l'état actuel, d'un rapport d'information.

M. ANGELINI rappelle que le vote intervient le mois prochain. Il insiste sur deux principes auxquels sont attachés les membres du groupe **Avanzemu** :

- la vocation à conserver la gestion des ports et des aéroports au sein de la sphère publique. Pour des raisons pratiques, le groupe et le mouvement en général ne sont pas favorables à confier ces infrastructures à des opérateurs qui n'ont pas comme objectif l'intérêt de la Corse et des Corses ;
- **la Collectivité de Corse** n'a pas vocation à assurer la gestion directe de ces équipements. Le partenariat entre la CCI et l'institution est fécond et il n'est pas concevable que la solution réside dans l'intégration directe. L'attachement du groupe **Avanzemu** aux prérogatives propres au monde économique est essentiel. Des sachants savent assurer la gestion de ces unités.

M. ANGELINI constate que les résultats de la gestion actuelle sont excellents et il convient donc d'éviter de déconstruire. Il est persuadé que le dossier est complexe mais des scénarios posés en janvier 2022 et débattus en automne de la même année reviennent en débat en septembre 2024. Il s'interroge sur le lien éventuel entre les élections à la CCI et la présentation de ce rapport. Il n'est pas favorable au calendrier proposé cependant il craint des déconvenues. La proposition formulée suscite des doutes :

- il y a un problème de représentation des groupes politiques au sein du conseil d'administration comme le souligne fort justement **M. BENEDETTI** ;
- il n'y a aucune raison d'inclure **l'Agence de Développement Economique de la Corse** et **l'Agence du Tourisme de la Corse**.

En revanche, **M. ANGELINI** formule une proposition. Il suggère que les établissements publics de coopération intercommunale concernés soient associés au compte d'exploitation des structures portuaires et aéroportuaires. Il concède que la vision de son groupe est différente de celle de l'exécutif et de la majorité mais qu'il souhaite sortir par le haut avec une solution heureuse avec le syndicat mixte ouvert. En tout état de cause, **M. ANGELINI** est en attente du rapport décisionnel sur lequel il ne manquera pas de déposer des amendements.

Mme BOZZI, après avoir salué la présence dans la tribune réservée aux invités du président et du directeur général de la CCI, estime que le vote aurait dû intervenir aujourd'hui. La prise d'acte se révèle inutile sinon à rassurer les salariés. Il est certes important de maîtriser la gestion des ports et des aéroports mais il eut été essentiel de gagner un mois en

votant dès à présent. Il subsiste une prise de risque en retardant la décision.

M. GHIONGA partage l'idée consistant à mettre en place un syndicat mixte ouvert qui permet le maintien de la gestion dans la sphère publique. Il tient à féliciter la CCI qui a su gérer efficacement ces infrastructures. Il partage le propos de **M. BENEDETTI** sur la répartition des sièges au conseil d'administration et estime que **l'Office de l'Environnement de la Corse** doit être intégré.

Mme GIACOMETTI PIREDDA dit que **le Président SIMEONI** a présenté ce dossier sous l'angle économique et social, celui des salariés mais aussi sous celui de la maîtrise stratégique des infrastructures portuaires et aéroportuaires. Ces deux piliers auraient dû conduire l'exécutif à ne pas cumuler autant de retard. Dans cet esprit, le rapport d'information présente un intérêt s'il intervient dans la bonne temporalité. Les statuts seront validés le mois prochain et le véhicule juridique retenu est acceptable.

Cependant, **Mme GIACOMETTI PIREDDA** attire l'attention de la représentation territoriale sur la problématique de la maîtrise de ces infrastructures stratégiques, des multinationales sont en capacité de s'en emparer. Elle appelle à la vigilance car beaucoup d'étapes doivent être encore franchies.

M. POZZO di BORGO souhaite reposer le cadre et répondre aux propos lunaires qu'il a entendus. Il procède à un focus sur la CCI qu'il qualifie d'acteur majeur et moteur du développement économique mais encore de partenaire essentiel de l'institution. Il ajoute que la priorité de la majorité et de l'exécutif réside dans la préservation des intérêts des agents et des familles car ils ont conscience du climat anxigène que suscitent ces évolutions. Les deux finalités de ce rapport consistent à maîtriser l'outil pour **la Collectivité de Corse** et à poursuivre son activité pour la CCI. Dans cette perspective, le syndicat mixte ouvert est une transition.

M. POZZO di BORGO estime par ailleurs que l'exécutif aurait été critiqué s'il avait présenté un document au vote aujourd'hui. De multiples reproches lui auraient été adressées, et notamment l'absence de concertation.

Mme NIVAGGIONI préside en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

M. POZZO di BORGO mentionne que la loi impose cette évolution et il y a lieu de garantir un lien étroit entre **la Collectivité de Corse** et la CCI.

La Présidente MAUPERTUIS assure à nouveau la présidence de la séance.

M. POZZO di BORGO dit qu'il s'agit de maintenir et de garantir l'emploi. Ce rapport est le produit d'un travail en commun et la vision est claire et partagée. Le syndicat mixte ouvert est susceptible de faire l'objet de prorogation pour celles et ceux qui invoquent un retard sur ce dossier. Quant à la répartition au conseil d'administration, elle est convenable et la majorité territoriale est tenue d'être majoritaire au sein du conseil d'administration.

M. BENEDETTI manifeste son désaccord sur la représentation et juge normal que l'absence de statuts suscite des interrogations.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie les intervenants et répond à **Mme BOZZI** en mentionnant qu'il a obtenu l'accord de l'Etat sur ce dispositif. Par ailleurs, il ajoute qu'il respecte les prérogatives de l'institution en scindant le traitement de ce dossier stratégique en deux exercices au terme desquels est appelée à intervenir la décision finale. Les projets de statuts ont été communiqués et la représentation territoriale dispose désormais d'un mois de travail avec les deux commissions organiques appropriées, **la Commission des Finances et de la Fiscalité** et **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** qui a été saisi sera également associé à la réflexion.

Le Président SIMEONI répond à **Mme COMBETTE** avec un brin d'humour mais se dit conscient des risques de surpuissance de **la Collectivité de Corse** qu'il conviendra de gérer et de faire disparaître. La solution proposée va d'ailleurs à l'encontre d'une concentration des pouvoirs.

S'adressant à **M. ANGELINI**, il objecte que l'association des EPCI n'est pas crédible et qu'elle ne correspond pas à sa vision. Sur le continent, ces structures sont propriétaires. L'idée consiste simplement à reconduire la synchronie entre **la Collectivité de Corse** et la CCI.

Le Président SIMEONI partage l'idée avec **M. BENEDETTI** d'une discussion sur les statuts et c'est la raison pour laquelle il a dissocié les deux problématiques. Aujourd'hui, il s'agissait de se soucier de la

maîtrise stratégique. Sur la composition du conseil d'administration, il maintient que l'institution doit être majoritaire au regard de certaines décisions à prendre. La proposition contenue dans ce rapport confère plus de pouvoir à **l'Assemblée de Corse** que dans la situation actuelle.

Le Président SIMEONI affirme que le projet de statuts respecte les prérogatives de **la Collectivité de Corse** et de **l'Assemblée de Corse**. Au sein d'un syndicat mixte ouvert, c'est la loi de la majorité qui s'applique. En tout état de cause, la majorité territoriale doit décider et il y a lieu de garantir la majorité de celle-ci quelle qu'elle soit au sein du conseil d'administration. Quant au nombre, il permet la représentation de tous les groupes. Ces propositions disposent d'avantages considérables et dans un an, le dispositif peut être maintenu ou modifié. Le phasage est le suivant :

- la CCI vote sur les statuts,
- **la Collectivité de Corse** envisage de les modifier, cela entraîne une discussion.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souligne que ce débat était utile et indispensable. Cela étant, il n'y a aucune certitude ni sur la révision constitutionnelle, ni sur l'autonomie, ni sur la dotation de continuité territoriale, ni sur le syndicat mixte ouvert. Mais la volonté de l'exécutif consiste à procéder à des choix dans un monde incertain.

L'Assemblée de Corse prend acte.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 224

Raportu n° 224 : Dumanda di mudificazione legislativa in quantu à a cumpusizione di u cunsigliu di famiglia di i pupilli di u Statu in Corsica

Rapport n° 224 : Demande de modification législative relative à la composition du conseil de famille des pupilles de l'État en Corse

- **224-1- Vote de l'amendement :**

Il ressort qu'en raison du terme, le 29 novembre prochain, des mandats de deux de ses membres, le conseil de famille dans sa composition actuelle ne pourra plus assurer la charge de la tutelle des pupilles (évaluation de la situation, décision de placement, organisation de

l'adoption, etc.) et il appartient au préfet de renouveler le conseil de famille.

Compte tenu de la nécessité de pouvoir réunir le Conseil des familles en cas d'urgence dans l'intérêt de l'enfant, il est proposé au préfet de Corse de renouveler le conseil de famille selon les dispositions qui régissaient sa composition initiale, en procédant à la désignation de deux représentants titulaires de **la Collectivité de Corse** et de deux suppléants. La désignation par **l'Assemblée de Corse** de ses représentants dans des conditions inchangées par rapport à la précédente composition n'est pas de nature à porter préjudice à la demande de modification législative sollicitée, étant donné qu'un travail est engagé avec les services déconcentrés de l'État concernés pour que cette modification législative puisse aboutir au plus vite.

Pour rappel, **l'Assemblée de Corse** avait désigné les représentants suivants pour siéger au conseil de famille dans sa composition actuelle :

- **Mme Françoise CAMPANA** en qualité de titulaire, suppléée par **Mme Muriel FAGNI** ;
- **M. Pierre GHIONGA** en qualité de titulaire, suppléé par **Mme Chantal PEDINIELLI**.

Après l'article 2, il y a donc lieu d'insérer un article rédigé comme suit :

*« **INDIQUE** que dans l'attente de la prise en compte par l'Etat de la demande de modification législative exposée à l'article 1, et compte tenu de la nécessité de pouvoir réunir le Conseil de famille en cas d'urgence, les désignations pour représenter l'Assemblée de Corse au Conseil de famille des pupilles de l'État en Corse restent inchangées, soit les représentants suivants :*

- *Mme Françoise CAMPANA en qualité de titulaire, suppléée par Mme Muriel FAGNI ;*
- *M. Pierre GHIONGA en qualité de titulaire, suppléé par Mme Chantal PEDINIELLI ».*

M. GHIONGA appelle l'attention des élus sur le fait qu'il s'agit d'une des missions de **l'Assemblée de Corse**. La vie et l'avenir de ces enfants incombent à la représentation territoriale. Il convient de récuser avec vigueur les nouvelles dispositions de l'Etat même si cela relève d'une erreur.

La Présidente MAUPERTUIS met l'amendement aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Françoise CAMPANA, Muriel FAGNI, Pierre GHIONGA, Marie-Thérèse MARIOTTI et Chantal PEDINIELLI.

L'Assemblée de Corse a adopté l'amendement.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 57

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **224-2- Vote du rapport amendé :**

-

Le rapport amendé est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Françoise CAMPANA, Muriel FAGNI, Pierre GHIONGA, Marie-Thérèse MARIOTTI et Chantal PEDINIELLI.

L'Assemblée de Corse a adopté le rapport amendé.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle qu'il convient d'examiner trois rapports, une motion et une résolution. Elle fixe la reprise à 15 heures 00 et suspend la séance à 13 heures 30. Cette dernière reprend à 16 heures 06.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 235

Rapportu n° 235 : Mudifica transitoria per l'annu 2024 di l'orientazione direttrice di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione

Rapport n° 235 : Modification transitoire pour l'année 2024 des lignes directrices de gestion avancements et promotions

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

- 235-1- Vote sur l'urgence :

La Présidente MAUPERTUIS appelle les élus à se prononcer sur l'urgence. Il s'avère que l'avis du Comité Social Territorial est requis. Ce dernier est parvenu après la transmission des rapports intervenus dans les délais prévus par les textes. Les rapports numérotés 235, 236 et 237 ont été transmis tardivement pour le motif ci-dessus invoqué.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a retenu l'urgence.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **235-2- Prise d'acte :**

M. Joseph SAVELLI dit que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas pris part au vote.

Au terme d'un échange portant sur la rédaction de l'article premier du projet de délibération entre **la Présidente de l'Assemblée de Corse** et **le Président du Conseil exécutif de Corse**, **l'Assemblée de Corse** prend acte.

RAPPORT 236

Raportu n° 236 : Definizione di i ratiò d'avanzamentu di gradu à a Cullettività di Corsica per l'annu 2024

Rapport n° 236 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse pour l'année 2024

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

M. Joseph SAVELLI indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas pris part au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA,

Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : MM. Jean-Christophe ANGELINI, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI et Pierre POLI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 4
NP : 6

M. BENEDETTI procède à une explication de vote.

RAPPORT 237

Rapport n° 237 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 237 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Le Président SIMEONI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été donné. Les groupes **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas pris part au vote.

Mme PEDINIELLI évoque les ratios d'avancement et les revendications formulées par les syndicats. Elle considère que cela est le rôle des intéressés mais il appartient aux élus d'assurer une bonne maîtrise de la gestion des effectifs. Pour autant, les économies ne peuvent être faites sur la situation des agents.

Mme PEDINIELLI revient sur une demande maintes fois réitérée depuis trois ans qui consiste à disposer d'une politique portant sur les départs à la retraite. Un amendement déposé par le groupe **Un Soffiu Novu** avait en substance été adopté par l'**Assemblée de Corse** sur cette

thématique. **Mme PEDINIELLI** est satisfaite qu'une réunion du Comité Social Territorial se tienne sur ce thème le 11 octobre prochain.

Le Président SIMEONI affirme qu'il n'y a jamais eu de dérive et que l'**Assemblée de Corse** se situe au même niveau de visibilité que le **Conseil exécutif de Corse**.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Julia TIBERI.

L'**Assemblée de Corse** a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie- Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : MM. Jean-Christophe ANGELINI, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI et Pierre POLI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI

POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 4
NP : 22

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit qu'il y a lieu de finaliser le projet de résolution et sollicite une suspension de séance.

La séance est suspendue à 16 heures 44.

Elle reprend à 17 heures 35.

MUZIONE / MOTIONS

2024/O1/001

M. COLONNA présente la motion suivante de soutien et de solidarité envers la Kanaky / Nouvelle-Calédonie :

« **VU** les Accords de Matignon de 1988 qui promeuvent l'ouverture d'une perspective nouvelle pour la Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU les accords de Nouméa du 5 mai 1998 qui ont permis de rétablir la paix civile et le dialogue entre les différentes parties pendant des années et d'engager une phase de développement avec un rééquilibrage des pouvoirs et des responsabilités entre indépendantistes et non-indépendantistes,

VU la délibération N° 19/325 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant un projet de Convention de partenariat signée entre l'Assemblée de Corse et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'adoption par l'Assemblée nationale dans la nuit du 13 mai 2024, du projet de réforme constitutionnelle visant à élargir le corps électoral propre au scrutin provincial de Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°24/081 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 portant adoption d'une motion en faveur d'une solution politique en Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU la déclaration des experts de l'ONU en date du 20 Août 2024 stipulant que "*La tentative de démantèlement de l'Accord de Nouméa porte gravement atteinte [aux] droits humains [du peuple kanak] et à l'intégrité du processus global de décolonisation.*",

VU la résolution n°435 adoptée par le Congrès de Nouvelle-Calédonie au cours de sa séance publique du 28 août 2024, demandant

l'adoption d'un plan 2024-2029 de reconstruction et d'accompagnement de la Nouvelle-Calédonie par l'Etat pour éviter la mort économique et sociale du pays,

CONSIDERANT la situation dramatique que connaît la Kanaky/Nouvelle-Calédonie depuis le mois de mai suite aux protestations du peuple kanak contre la réforme du corps électoral,

CONSIDERANT les nombreuses victimes liées à ces protestations, 13 morts à ce jour (20 septembre 2024),

CONSIDERANT les deux nouvelles victimes, deux jeunes hommes kanak tués dans la nuit du mercredi 18 septembre par le GIGN,

CONSIDERANT les prisonniers politiques kanak arrêtés suite aux protestations et dont certains ont été emprisonnés en France à plus de 15 000 km de leur domicile et famille,

CONSIDERANT que depuis le début de l'embrasement, la situation économique et sociale s'est considérablement détériorée avec, de plus, la suspension de nombreux services publics,

CONSIDERANT qu'en réponse aux protestations, un couvre-feu a été instauré,

CONSIDERANT que la recherche d'un accord entre les parties indépendantistes et non-indépendantistes, et la neutralité de l'État français à l'égard des différentes parties, sont deux principes essentiels des accords de Matignon et de Nouméa avec lesquels il convient de renouer,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPRIME de nouveau sa solidarité et son émotion face aux décès tragiques de treize personnes et face aux nombreux blessés liés au conflit en Kanaky/Nouvelle-Calédonie, et adresse une fois de plus ses sincères condoléances à l'ensemble des familles endeuillées.

CONSTATE de nouveau que la Kanaky-Nouvelle-Calédonie connaît une situation de crise profonde, rompant avec l'esprit et la lettre des Accords Matignon et de Nouméa et entravant le processus de décolonisation en Kanaky/Nouvelle-Calédonie.

APPELLE à un dialogue apaisé et constructif entre toutes les forces politiques calédoniennes et l'État, dans le but de parvenir à un accord politique qui consoliderait de manière durable la paix et la perspective d'autodétermination initiées par les Accords de Nouméa. »

M. COLONNA rappelle que treize personnes sont mortes depuis le début des événements. Cette situation est inacceptable. Il fait état des liens fraternels et institutionnels qui unissent la Corse et la Kanaky. Une convention a été signée entre le Congrès et **la Collectivité de Corse** et des réunions ont lieu régulièrement entre les représentants des deux entités. La distance n'empêche pas une multitude de points communs.

M. COLONNA formule le vœu que ce texte soit le dernier adopté en ce sens par **l'Assemblée de Corse**. Ce conflit ne peut être réglé qu'au travers du dialogue et de la voie politique.

La Président MAUPERTUIS s'associe à la motion tout comme le groupe **Core In Fronte** par la voix de **Mme PIETRI**.

La motion considérée est mise aux voix.

Sont absents : **Mmes** et **M. Vanina BORROMEI**, **Pierre GHIONGA**, **Vanina LE BOMIN** et **Julia TIBERI**.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA**, **Jean-Christophe ANGELINI**, **Danielle ANTONINI**, **Jean-Baptiste ARENA**, **Véronique ARRIGHI**, **Serena BATTESTINI**, **Paul-Félix BENEDETTI**, **Jean BIANCUCCI**, **Jean-Marc BORRI**, **Marie-Claude BRANCA**, **Paul-Joseph CAITUCOLI**, **Françoise CAMPANA**, **Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**, **Vannina CHIARELLI LUZI**, **Anna Maria COLOMBANI**, **Romain COLONNA**, **Frédérique DENSARI**, **Muriel FAGNI**, **Petru Antone FILIPPI**, **Lisa FRANCISCI PAOLI**, **Eveline GALLONI d'ISTRIA**, **Jean-Charles GIABICONI**, **Josepha GIACOMETTI PIREDDA**, **Ghjuvan'Santu LE MAO**, **Jean-Jacques LUCCHINI**, **Don Joseph LUCCIONI**, **Saveriu LUCIANI**, **Sandra MARCHETTI**, **Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, **Paula MOSCA**, **Nadine NIVAGGIONI**, **Jean-Paul PANZANI**, **Véronique PIETRI**, **Antoine POLI**, **Pierre POLI**, **Juliette PONZEVERA**, **Louis POZZO di BORGIO**, **Paul QUASTANA**, **Anne-Laure SANTUCCI**, **Joseph SAVELLI**, **François SORBA**, **Hervé VALDRIGHI** et **Hyacinthe VANNI**.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI

**POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 16**

2024/O1/004

M. BIANCUCCI sollicite le report de l'examen de cette motion déposée par **Mme GIACOMETTI PIREDDA**.

Mme GIACOMETTI PIREDDA souligne que ce texte a été déposé il y a neuf mois et qu'il a donné lieu à un débat **en Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**. Aussi, elle prend acte de ce report mais exige que la motion en cause donne lieu à un examen par **l'Assemblée de Corse** lors de la prochaine réunion.

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit que le texte sera examiné fin octobre.

Mme BOZZI précise qu'en la matière, elle détient le record.

RESOLUZIONI / RESOLUTION

2024/O2/02

Le Président SIMEONI indique qu'il s'agit d'une résolution **du Conseil exécutif de Corse** et de **l'Assemblée de Corse** demandant solennellement au Président de la République de saisir au plus tôt le Parlement du projet de révision constitutionnelle relative à la Corse. Il ajoute que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'a pas encore pris connaissance du texte considéré.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 235

Rapportu n° 235 : Mudifica transitoria per l'annu 2024 di l'orientazione direttrice di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione

Rapport n° 235 : Modification transitoire pour l'année 2024 des lignes directrices de gestion avancements et promotions

La Président MAUPERTUIS mentionne qu'une erreur a été commise concernant la rapport numéroté 235. Il s'agit de modifier l'article premier en substituant « prend connaissance » par « prend acte ». Naturellement, il convient ensuite que les élus prennent acte du rapport.

- 235-1- Vote de l'amendement :

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Pierre GHIONGA et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté l'amendement.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

- **235-2- Prise d'acte :**

L'Assemblée de Corse prend acte.

La séance est suspendue à 17 heures 54.

Elle reprend à 18 heures 01.

RESOLUZIONI / RESOLUTION

2024/O2/02

La Présidente MAUPERTUIS met la présente résolution aux voix :

« **VU** le processus engagé en mars 2022 entre la Corse et l'Etat, au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna et des manifestations qui ont suivi,

VU le cycle de négociations conduit dans ce cadre entre le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérald Darmanin et la délégation des élus de la Corse,

VU le discours du Président de la République devant l'Assemblée de Corse le 28 septembre 2023,

VU la réunion conclusive du 11 mars 2024 au ministère de l'Intérieur, ayant débouché sur un accord politique large autour d'un projet d'écritures constitutionnelles dessinant l'armature d'un statut d'autonomie de la Corse au sein de la République,

VU la déclaration politique solennelle des élus de la délégation de Corse, en date du 23 février 2024,

VU la délibération n° 24/030 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2024 validant le projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la constitution consacrée à la Corse,

VU l'article 89 de la Constitution du 4 octobre 1958 prévoyant que « *l'initiative de la révision de la Constitution appartient*

concurrentement au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement. »,

CONSIDERANT l'engagement pris par le Président de la République, au nom de l'Etat, de mener à son terme la procédure de révision constitutionnelle permettant la mise en œuvre d'un statut d'autonomie et d'une solution politique globale,

CONSIDERANT qu'au mois de mai 2024, le projet d'écritures constitutionnelles devait être transmis à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans la perspective d'une révision constitutionnelle qui était prévue pour déboucher, en cas de vote des deux chambres sur un texte identique, sur un Congrès avant la fin de l'année 2024,

CONSIDERANT que la dissolution de l'Assemblée nationale a conduit à la suspension de cette transmission,

CONSIDERANT la nomination de Michel Barnier comme Premier ministre le 5 septembre 2024,

CONSIDERANT le débat tenu lors de la séance de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2024, à l'occasion duquel le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse ont convenu de saisir le Président de la République et le Premier ministre afin de relancer la procédure de révision constitutionnelle consacrée au statut d'autonomie de la Corse et de la faire aboutir dans les délais prévus, ainsi que de poursuivre les travaux relatifs à la construction d'un nouveau pacte budgétaire, financier et fiscal,

L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

DEMANDENT SOLENNELLEMENT au Président de la République de saisir au plus tôt le Parlement, sur proposition du Premier ministre, du projet de révision constitutionnelle sur la base des écritures constitutionnelles entérinées avec le ministre de l'Intérieur le 11 mars 2024, et validées par l'Assemblée de Corse dans sa délibération en date du 27 mars 2024. »

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix la présente résolution.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Marie-Anne PIERI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

A voté contre : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

**POUR : 57
CONTRE : 1
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que l'ordre du jour est épuisé, elle lève la séance à 18 heures 10.

Fait à Ajaccio, le 27 septembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I 26 È 27 DI SETTEMBRE DI U 2024

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI (MATIN)

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 220 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 di lugliu di u 2024.

Rapport n° 220 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juillet 2024.

Raportu n° 243 : Presa d'attu di a cumposizioni di tre cullegghji di l'Assemblea di a Giuventù pè a quarta mandatura 2024/2026.

Rapport n° 243 : Prise d'acte de la composition de trois collèges de l'Assemblée di a Giuventù pour la quatrième mandature 2024/2026.

JEUDI (APRES-MIDI)

DIBATTITU D'ATTUALITÀ / DÉBAT D'ACTUALITÉ

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA /
ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu n° 246 : Raportu d'infurmazione : l'educazione è l'insignamentu, competenze di primura di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 246 : Rapport d'information : l'éducation et l'enseignement, des compétences fortes de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 221 : Versu un pianu d'accompagnamentu di a vita è di a riescita Studentina.

Rapport n° 221 : Vers un plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante.

Raportu n° 223 : Dutazioni glubali di funziunamentu (DGF) pà i stabilimenti sculari publichi è rivisioni/adattazioni di i mudalità di calculu è d'attribuzioni di i mezi accurdati à i cullegghji è licei di Corsica à titulu di l'annu 2025.

Rapport n° 223 : Dotations globales de fonctionnement (DGF) des établissements scolaires publics et révisions/adaptations des modalités de calcul et d'attribution des moyens attribués aux collèges et lycées de Corse au titre de l'année 2025.

VENDREDI

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

Raportu n° 242 : Raportu d'infurmazione : Un passu à via di u trasferimentu di a tutela di a Camera di u Cumerciu è di l'Industria di Corsica da u Statu à a Cullettività di Corsica : a creazione di un sindicatu mistu apertu (SMO) aerupurtuariu è di un sindicatu mistu apertu purtuariu.

Rapport n° 242 : Rapport d'information : Une étape vers le transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse de l'État vers la Collectivité de Corse : la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un syndicat mixte ouvert portuaire.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 235 : Mudifica transitoria per l'annu 2024 di l'orientazione direttrice di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione.

Rapport n° 235 : Modification transitoire pour l'année 2024 des lignes directrices de gestion avancements et promotions.

Raportu n° 236 : Definizione di i ratiò d'avanzamentu di gradu à a Cullettività di Corsica per l'annu 2024.

Rapport n° 236 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse pour l'année 2024.

Raportu n° 237 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 237 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 222 : Cunvinzioni pà a gistioni di u rivinutu di sulidarità attiva (RSA) cunclusa trà i Casci di l'allucazioni famigliali di Cismonte è di Pumonti è a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 222 : Convention de gestion du revenu de solidarité active (RSA) conclue entre les Caisses d'Allocations Familiales de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud et la Collectivité de Corse.

Raportu n° 224 : Dumanda di mudificazione legislativa in quantu à a cumpusizione di u cunsigliu di famiglia di i pupilli di u Statu in Corsica.

Rapport n° 224 : Demande de modification législative relative à la composition du conseil de famille des pupilles de l'État en Corse.

Raportu n° 230 : Cunvenzione rilative à u finanziamentu di i dispositivi di l'alloghju d'urgenza per l'annu 2024.

Rapport n° 230 : Conventions relatives au financement des dispositifs d'hébergement d'urgence pour l'année 2024.

Raportu n° 232 : Cuntribuzioni finanziaria di a Cullettività di Corsica à u dispositivu di mediazioni famigliali 2024.

Rapport n° 232 : Participation financière de la Collectivité de Corse au dispositif de médiation familiale 2024.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 245 : Cunvenzione quattru di partenariatu 2024-2030 in quantu à a cunservazione, a gestione, è u sviluppu di i spazii naturali di e coste di Corsica.

Rapport n° 245 : Convention-cadre de partenariat 2024-2030 relative à la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral de la Corse.

MUZIONE / MOTIONS



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI I 26 DI SETTEMBRE DI U 2024

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 26 DI SETTEMBRE DI U 2024
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2024/02/047	FIEVRE CATARRHALE	Jean-Jacques LUCCHINI	Fà Populu Inseme	1
2024/02/044	FIEVRE CATARRHALE OVINE ET FRELON ASIATIQUE EN CORSE	Xavier LACOMBE	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	2
2024/02/048	IMPLANTATION D'UN LYCEE DANS LE GRAND BASTIA	Hervé VALDRIGHI	Fà Populu Inseme	3
2024/02/041	CRÉATION D'AIRES D'ACCUEIL ET DE SERVICE POUR CAMPING CARS EN MILIEU RURAL.	Catherine COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	4
2024/02/053	SITUATION ECONOMIQUE INSULAIRE	Pierre POLI	Avanzemu	5
2024/02/043	ACHAT DE FLUX AERIENS	Christelle COMBETTE	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	6
2024/02/054	EDITION LITTERAIRE EN LANGUE CORSE		Avanzemu	7 QUESTION REPORTEE SESSION OCT

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
2024/02/055	PULITICA LINGUISTICA	Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	Non Inscrite	8
2024/02/052	CHÌ SEGUITA PÀ I CARTULARI IN CORSU ?	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	9
2024/02/045	CONSTRUCTION DE L'ANNEXE EUGENIE SUR LE SITE DU NOUVEL HOPITAL D'AJACCIO	Valerie BOZZI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	10
2024/02/046	TRAITEMENT DES DATA ET EVOLUTION DES OUTILS STATISTIQUES SUR LE TOURISME	Jean-Michel SAVELLI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	11
2024/02/049	QUELLE POSITION DE L'EXECUTIF FACE A LA REPRESSION POLITIQUE ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	12
2024/02/051	QUEL AVENIR POUR LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE ?	Paul QUASTANA	Core in Fronte	13
2024/02/050	QUELLES DOTATIONS POUR NOS CLUBS AMATEURS DE FOOTBALL ?	Veronique PIETRI	Core in Fronte	14

Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I 26 E 27 DI SETTEMBRE 2024
SESSION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024**

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE POUR : LE GROUPE FA POPULU INSEME

OBJET : FIEVRE CATARRHALE

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Comme vous le savez, la Corse fait face à une deuxième vague d'épidémie de fièvre catarrhale ovine. Cette épidémie a débuté précocement dès la fin du mois de mai, en raison de conditions météorologiques favorisant la prolifération des moucheron vecteurs du virus. Les sérotypes 4 et 8 sont les plus présents sur l'île, avec près d'une centaine de foyers répertoriés dans le Pumonti et le Cismonte. Si aucun chiffre officiel n'est communiqué, l'épidémie a déjà entraîné la mort de plusieurs milliers d'ovins, ce qui menace sérieusement la filière agricole insulaire.

La situation est d'autant plus inquiétante que le pic de l'épidémie est attendu à partir des pluies automnales, et elle pourrait perdurer jusqu'en décembre. Les éleveurs sont confrontés à des pertes économiques importantes, surtout en pleine période de mise bas. De plus, certains troupeaux subissent des avortements dus à la maladie, ce qui impacte aussi la production laitière.

Par ailleurs, un front épidémique plus virulent de sérotype 3 descend actuellement du nord de la France, et est présent également en Sardaigne, ajoutant des inquiétudes supplémentaires pour les éleveurs s'il devait arriver en Corse. L'épidémie est suivie de près, avec des analyses en cours pour surveiller l'évolution de la situation.

Pour les deux sérotypes présents aujourd'hui en Corse, le vaccin est considéré comme la seule solution efficace pour limiter la propagation. Des campagnes de vaccination massives, financées à 100% par l'ODARC, sont déjà en cours pour contenir la maladie et éviter de nouvelles pertes. Cependant, les éleveurs continuent de réclamer un soutien plus important pour traverser cette crise sanitaire et économique.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelle est précisément la situation en Corse et quelles sont les mesures mises en place par l'ODARC pour enrayer la maladie ? Comment peut-on soutenir efficacement les éleveurs qui y sont confrontés ?

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE POUR : UN SOFFIU NOVU

OBJET : Fièvre catarrhale ovine et frelon asiatique en Corse

Monsieur le Président,

La Corse est frappée de plein fouet par une épidémie de fièvre catarrhale ovine qui décime les troupeaux. Notre île connaît cette maladie depuis 2001, mais c'est la première fois qu'elle est confrontée au variant 8, particulièrement virulent. 3 000 têtes touchées et décédées en quelques semaines.

Lorsqu'on regarde la carte des sérotypes en Europe, on s'aperçoit que ce variant 8 qui touche aujourd'hui la Corse, n'existe qu'en France continentale. Il y a donc une double faille dans le processus, d'une part, au niveau des exploitations infestées d'où vient la fièvre alors qu'il y a obligation de déclaration pour que le virus ne quitte pas le territoire et se propage au-delà, et d'autre part, au niveau des ports d'accès à la Corse, à Marseille ou au sein d'un port insulaire, où le contrôle sanitaire a fait défaut.

La filière ovine se trouve en grande difficulté. A la fin de l'année dernière, une réunion entre les services préfectoraux et la Collectivité a permis d'assurer la prise en charge des frais de vaccination paritairement, 50/50. Quelles sont les garanties de cet engagement, notamment dans le temps ? Combien de vaccins ont été réalisés ? Quel est le montant mobilisé à ce jour depuis novembre dernier pour la vaccination, la part territoriale correspondant à la moitié des fonds dédiés à la vaccination ?

Quid de l'indemnisation des animaux morts ou atteints de morbidités ? On ne peut pas raisonner à enveloppe fermée, tout simplement parce qu'on ne connaît pas encore l'étendue des dégâts et le nombre de têtes à indemniser. Et sur le mode de financement, celui retenu, la règle des minimis, capé à 20 000 euros sur trois ans pour les agriculteurs, est inadapté et prédit une indemnisation au rabais.

La seule voie d'indemnisation possible est celle du règlement général d'exemption par catégorie, qui permet aux États membres d'octroyer des aides, après notification à Bruxelles bien sûr, pour faire face à des impondérables le plus souvent, des intempéries, des catastrophes naturelles. En l'occurrence, à une épidémie qui décime la race ovine corse sur laquelle repose une AOP et donc toute une activité rurale qui ne saurait subsister sans une volonté politique forte. L'ODARC a-t-il des pistes ou informations nouvelles sur la question de l'indemnisation ? Sait-on combien de dossiers ont été déposés et le total des sommes mobilisées ?

Un autre sujet, tout aussi important, qui concerne et menace les apiculteurs et la filière apicole insulaire : l'arrivée du frelon asiatique en Corse, avec une intervention en fin d'été sur la commune de Bastelicaccia. A l'inverse des frelons que nous connaissons, cette espèce est ravageuse pour les abeilles, dont elle se nourrit, et pour les ruches puisqu'elle détruit les alvéoles. Est-il prévu, a minima, une campagne de sensibilisation et un suivi régulier des apiculteurs ?

Globalement, pour la fièvre catarrhale comme pour la lutte contre le frelon asiatique, quelles sont les intentions de l'ODARC pour mettre en œuvre des actions efficaces et rapides ?

Je vous remercie.

REPONSE DE M. DOMINIQUE LIVRELLI

Objet : FIEVRE CATARRHALE

Madame la Conseillère,

Monsieur le Conseiller

Comme vous le rappelez, la fièvre catarrhale touche de nouveau la filière ovine corse et ce, depuis le printemps. Cette flambée précoce notamment du sérotype 8 fragilise d'autant plus nos élevages que ce sérotype est très virulent et qu'il touche des exploitations affaiblies par un contexte économique et climatique difficile.

Aujourd'hui, 74 élevages se sont déclarés touchés par la FCO auprès des services de l'Etat avec un nombre de 324 animaux morts. Mais ce chiffre ne reflète pas la réalité du terrain car de nombreux éleveurs ne déclarent pas la maladie. Si on examine les chiffres de l'équarrissage qui est un bon indicateur pour mesurer l'impact de la FCO sur les troupeaux, ce sont plus de 2500 ovins morts depuis mai contre 1500 sur la même période en 2023, la différence d'environ 1000 animaux pouvant donc être attribuée à la FCO.

Toutefois, la tendance semble être à la baisse avec un nombre d'animaux partis à l'équarrissage qui diminue depuis plusieurs semaines, laissant présager que le pic de l'épidémie serait derrière nous.

La vigilance doit toutefois rester de mise notamment en cas de températures plus clémentes car la couverture vaccinale du cheptel ovin corse n'est toujours pas satisfaisante et ce, malgré la prise en charge par l'ODARC de 100% du coût du vaccin, que l'éleveur passe par le GDS ou par son vétérinaire pour acheter les doses.

En effet, à ce jour, 39 000 animaux ont été vaccinés et 18 000 sont toujours sous couverture vaccinale de l'année dernière, ce qui représente environ 60 à 65% du cheptel corse. Pourtant, la seule solution de protection efficace réside bien dans la vaccination annuelle du troupeau. Il est utile de rappeler que lors de l'épizootie de 2023, les vaccins qui couvrent le sérotype 8 et le sérotype 4 étaient intégralement pris en compte par l'ODARC et l'Etat, et ce, jusqu'à fin janvier 2024.

Comme vous le soulignez, les éleveurs qui ont accusé des pertes dans leur cheptel se retrouvent en difficulté, tout d'abord parce qu'ils auront moins de lait cette année avec la perte d'animaux productifs mais également parce que le remplacement de leurs animaux nécessitera du temps avant que ceux-ci ne soient à nouveau en capacité d'être en pleine production.

Lors d'une réunion avec l'Etat la semaine dernière, les professionnels ont réitéré leur demande d'indemnisation pour les pertes subies auprès de la DRAAF de Corse.

Cependant, devant l'incertitude de cette prise en charge par l'Etat, l'ODARC a décidé de soutenir l'élevage de 1000 agnelles supplémentaires à la Coopérative Corsia. Ces agnelles

issues du schéma de sélection de la brebis corse pourront être redistribuées aux éleveurs selon des modalités financières qu'il reste à définir. Toutefois, l'ODARC financera 150€ par agnelle à la Corsia de façon à limiter au maximum le prix de vente de ces animaux auprès des éleveurs touchés par la FCO à condition qu'ils aient vacciné leur troupeau. Cette introduction d'agnelles à forte valeur génétique dans les troupeaux devrait permettre une reconstitution quantitative mais également qualitative des cheptels.

Cependant, un autre sérotype de FCO, le sérotype 3 sévit fortement en France et en Sardaigne. Ce sérotype est à 157 km des portes de la Corse. Pas assez près semble-t-il selon l'Etat, pour placer la Corse en zone vaccinale et ainsi garantir un accès gratuit au vaccin en cas de découverte de ce sérotype sur notre territoire. C'est pourtant une nécessité absolue que de se préparer à son arrivée car même si nous ne savons pas quand il arrivera, nous sommes certains qu'il arrivera comme tous les autres sérotypes avant lui. Nous devons donc pouvoir stocker des doses de sérum car le vaccin aujourd'hui disponible pour ce sérotype n'est pas préventif mais plutôt curatif et permet surtout de limiter l'impact de la maladie sur le troupeau. Mais la réactivité d'action est essentielle en cas de suspicion. L'ODARC réitère donc sa demande auprès des services de l'Etat pour que la Corse soit placée immédiatement en zone vaccinale.

Enfin, pour retarder au maximum l'introduction de ce sérotype, l'ODARC et l'OTC ont écrit aux compagnies maritimes sous DSP afin qu'elles fassent preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne l'introduction d'animaux vivants sur leurs bateaux en les déclarant systématiquement auprès de la DDETSPP afin que les vérifications sanitaires idoines puissent être opérées et les risques d'introduction de maladies, limités.

J'en appelle également à la responsabilité de tous les éleveurs qui font rentrer des animaux vivants afin qu'ils se rapprochent au préalable des services de l'Etat afin de s'assurer que les animaux introduits ne proviennent pas de zones contaminées et que toutes les garanties nécessaires ont été prises afin de ne pas introduire ce nouveau sérotype en Corse.

Comme vous pouvez le constater, c'est avec beaucoup d'inquiétude que j'aborde la situation sanitaire de notre agriculture car, le changement climatique, la multiplication des échanges, la faiblesse du nombre de contrôles dans les ports, voire un certain laxisme dans les modes d'introduction des animaux ou des végétaux, augurent de nouvelles crises à venir.

Dernièrement, la découverte d'un nid de frelon asiatique laisse planer une nouvelle menace sur la filière apicole. Fort heureusement, la réactivité de l'apiculteur et l'intervention du personnel de l'OEC aidé des pompiers ont permis de le détruire très rapidement. Des pièges ont été mis à disposition des apiculteurs afin de poursuivre la surveillance.

La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) qui touche fortement les bovins du continent représentent également un risque majeur pour nos éleveurs. De même, les cas de tuberculose bovine se multiplient sur notre territoire et se propagent à des filières jusqu'alors indemnes. Sans parler de la peste porcine africaine qui serait dévastatrice pour notre élevage extensif. Les filières végétales sont également sous la menace de nouvelles maladies comme par exemple celle du dragon jaune pour les agrumes.

La question sanitaire en Corse devient un enjeu crucial auquel l'Etat dont c'est la prérogative, ne répond pas de manière satisfaisante.

Comme je l'ai déjà évoqué dans cette Assemblée, la Corse, du fait de son positionnement géographique qui la rend très exposée aux risques sanitaires venant principalement du Sud, renforcés par le changement climatique, doit être considérée comme un territoire « sentinelle », un avant-poste où un processus de surveillance renforcée permettrait d'une part, de « guetter » pour avertir dès que possible de l'arrivée éventuelle d'une maladie et d'autre part, de « protéger » en tentant de s'y opposer notamment compte tenu de notre insularité.

A ringrazià vi.

REPONSE DE M. GUY ARMANET

Objet : Frelon asiatique

À ringraziavvi assai.

Ghjustu qualchì parolla per divvi chì effettivamente emu una problematica complementaria chì hè affaccata in Corsica.

Viaghju da parlà di un calafrone, u calafrone normale chì si chjama u culigiallu in Corsica, ma quessu dinù ùn hè micca listessu, chì, certa, hè un calafrone, ma hè piuttostu neru, hè piuttostu « asiaticu » è ochji appinzati.

Donc il convient de savoir que l'introduction de ce frelon asiatique est avérée depuis 2004 et que la propagation de l'espèce qui a conduit à une colonisation rapide sur notre territoire continental est au-delà. C'est pourquoi l'Office de l'Environnement, dès le début des années 2000, a regroupé les principaux acteurs et a communiqué très largement sur le sujet afin d'alerter les professionnels et les apiculteurs. Il s'agit bien sûr d'une espèce envahissante, exotique envahissante, et on a pu s'appuyer sur les différentes expériences qu'il y avait pu y avoir en Toscane et en Ligurie.

Et depuis, on communique à chaque fois qu'il est possible, et la dernière fois en date, c'était à la foire du miel de Mours et pendant les séminaires agricoles, sur la vigilance qu'on se doit d'avoir sur ce frelon asiatique. A ce titre, d'ailleurs, je tiens à remercier l'ensemble des filiers apicoles, l'AOP de miel de Corse, l'Union régionale des groupements de défense sanitaire apicole de Corse et le groupement de défense sanitaire de Corse, qui ont toujours été fortement mobilisés à nos côtés. Leur aide, bien sûr, est précieuse pour la préservation de notre biodiversité.

Pour rappel, l'abeille mellifère de Corse est une espèce endémique et il est important de la protéger. Donc, fin août dernier, à Bastelicaccia, cette vigilance collective et de longue haleine a donc été décisive grâce au signalement d'un apiculteur avisé de l'arrivée en Corse du frelon asiatique qui a pu être détecté de manière rapide. Rapidement informé de la situation, avec le concours de l'apiculteur concerné et de l'AOP, les entomologistes de l'OEC ont sans délai organisé une action efficace à la hauteur des enjeux pour notre territoire.

En effet, par anticipation d'une potentielle introduction du frelon asiatique, l'OEC était prêt et d'ores et déjà doté de matériel de radiopistage qui a permis de baliser et suivre à la trace les frelons jusqu'à localiser le nid. La neutralisation a pu être effectuée avec l'intervention du service d'incendie et de secours 2A que je remercie d'ailleurs et je salue sa présidente ici présente, et grâce à un travail collaboratif efficace et une réactivité exemplaire, la production de reines fondatrices, bien évidemment en période automnale, a pu être évitée en rayant ainsi la propagation potentielle de l'espèce en Corse. Bien évidemment, nous avons, suite à ce premier incident, créé un réseau de

surveillance renforcé et elle a immédiatement été mise en place via de nouveaux appels à signalement, la diffusion bien sûr d'une lettre d'information et d'un piégeage d'urgence a été conçu et déployé.

A ce jour, aucune nouvelle observation de frelons asiatiques n'a été rapportée sur notre île. C'est plutôt une très bonne nouvelle et ce qui témoigne probablement d'une éradication réussie. Donc pour conclure, je souhaite à nouveau saluer le travail des équipes de l'OEC et de tous les partenaires qui se sont fortement mobilisés contre la propagation de ces espèces exotiques envahissantes, animales et végétales qui menacent nos systèmes bien évidemment et je terminerai en vous disant qu'il en existe d'autres et notamment le crabe bleu dans nos lagunes et samedi, on organise une journée porte ouverte à l'étang de Biguglia à Bastia afin de sensibiliser tous les acteurs afin de pouvoir traiter et essayer d'éradiquer aussi le crabe bleu qui nous pose un grand problème dans nos étangs.

À ringraziavvi.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : HERVE VALDRIGHI POUR LE GROUPE FA POPULU INSEME

OBJET : IMPLANTATION D'UN LYCEE DANS LE GRAND BASTIA

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 11 juin 2024, le conseil municipal de Lucciana a adopté à l'unanimité une délibération mettant en exergue l'importance d'implanter un lycée dans cette commune. Cette demande repose sur plusieurs constats clés.

D'une part, la région connaît une forte croissance démographique.

D'autre part, 30 % des collégiens de la Haute-Corse sont déjà répartis dans les établissements de Biguglia, Lucciana et Folelli.

Actuellement, les lycéens de cette région doivent parcourir de longues distances pour rejoindre des établissements situés en dehors de leur secteur, augmentant leur temps de trajet quotidien et réduisant les moments disponibles pour les études personnelles, les activités extra-scolaires ou le repos.

Ces trajets engendrent des coûts de transport importants, non seulement pour les familles mais également pour la collectivité. L'implantation d'un lycée à Lucciana permettrait de réduire ces frais tout en améliorant la qualité de vie et les conditions d'apprentissage des élèves.

La pertinence de cette implantation tient aussi à la centralité de Lucciana. En effet sa position géographique stratégique, à la croisée des axes entre le sud de Bastia et la Casinca, renforce son rôle de pôle central pour la région.

De plus, la commune dispose de réserves foncières adéquates à proximité du complexe sportif

qui pourrait fonctionner en synergie avec ce nouvel établissement. Ces terrains bénéficient par ailleurs d'un accès privilégié à un axe ferroviaire et routier (proximité de la RT 11), ce qui facilitera grandement l'accès des élèves et du personnel.

Compte tenu de tous ces éléments, la nécessité d'un lycée sur ce territoire est indiscutable et la commune de Lucciana semble disposer de tous les atouts nécessaires pour accueillir ce nouvel établissement. Je prends bien évidemment le parti d'exposer la situation de Lucciana mais je sais toutefois que d'autres communes se sont également positionnées, je pense notamment à celle de Borgu et de Biguglia. Pouvez-vous nous indiquer l'état d'avancement du projet d'implantation d'un lycée dans le Grand Bastia ?

REPONSE DE Mme. ANTONIA LUCCIANI

OBJET : IMPLANTATION D'UN LYCEE DANS LE GRAND BASTIA

Je vous remercie, monsieur le conseiller.

D'abord, vous savez que la collectivité de Corse est compétente pour l'entretien et la rénovation des infrastructures, l'extension des collèges et des lycées, mais également la construction de nouveaux établissements.

Concernant la création de nouveaux établissements, avant de vous parler du Grand Bastia, j'aimerais faire un point sur le Grand Aiacciu ainsi que sur la méthode que nous avons mise en place. Je me permets de vous parler d'Aiacciu en premier lieu des travaux qui ont été menés conjointement avec le rectorat dans le cadre de la redéfinition de la carte des formations professionnelles initiales, il est apparu nécessaire de mener une réflexion sur les lycées, que ce soit rénovation ou construction.

A ce titre, deux bassins de vie sont apparus prioritaires, d'abord Aiacciu, puis Bastia, eu égard, vous l'avez dit, à la croissance démographique, à la pression dans les établissements existants, mais aussi à l'état sanitaire des divers établissements qui sont déjà sur le territoire.

À l'heure où nous parlons, une étude a été initiée sur Aiacciu afin de créer un nouveau collège et un nouveau lycée avec notamment le projet de rénovation ou de reconstruction du lycée du Finosello, qui permettrait de passer d'un lycée professionnel à un lycée polyvalent, d'augmenter sa capacité d'accueil, de conserver le site situé en coeur de ville, d'améliorer les performances énergétiques.

Nous sommes à l'heure actuelle avec plusieurs scénarios qui ont été proposés et le coût est évalué à environ 34 millions d'euros. Il nous reste maintenant à valider le choix d'implantation et à l'inscrire dans la future programmation pluriannuelle d'investissement.

Concernant le Grand Aiacciu, territoire également prioritaire, nous en sommes à la phase d'étude de définition des besoins pour l'implantation d'un nouveau lycée. Comme pour Aiacciu, nous serons attentifs à ce que des critères soient respectés pour finaliser le lieu d'implantation. Comme vous l'avez souligné, plusieurs communes sont déjà candidates, Biguglia, Borgo, Lucciana, mais on peut également penser à la Casinca, qui connaît une croissance démographique importante.

Nous tiendrons compte de certaines erreurs du passé et nous ferons en sorte que le ou les futurs établissements soient des références en termes d'architecture, d'intégration paysagère, de développement durable, mais également d'accès. Vous avez parlé de la mobilité et des transports, qui, pour nous, est un des critères principaux. Les espaces devront également être pensés de manière à mieux répondre à la pédagogie et à la vie quotidienne de tous les acteurs, élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques.

Pour le Grand Bastia, il apparaît nécessaire d'envisager la conduite d'une étude spécifique, qui portera donc en particulier sur le type d'établissement, lycée général ou lycée polyvalent, sa capacité d'accueil, mais aussi sa localisation, en cherchant à équilibrer les bassins de recrutement et la carte des formations entre le lycée de la Plaine, dans le Fiumorbu, et la cité scolaire de Montesoro, ainsi que le nouvel établissement à venir.

Je ne manquerai pas de revenir vers notre Assemblée pour présenter l'avancée de nos travaux et de l'étude, une fois finalisée, et nous pourrons ensemble échanger et nous prononcer sur l'opportunité du lieu d'implantation définitive et d'engager évidemment la concertation nécessaire avec les principaux acteurs du territoire concerné.

À ringraziavvi.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : UN SOFFIU NOVU

OBJET : *création d'aires d'accueil et de service pour camping-cars en milieu rural*

Monsieur le Président,

Lors de la séance de décembre 2018, l'Assemblée de Corse avait adopté un rapport encourageant la création sur le territoire insulaire d'aires d'accueil et de services pour les camping-cars.

Il consistait d'une part à éviter le caravanning sauvage, d'autre part à canaliser et attirer une population touristique et assurer une fréquentation qui ne nécessite pas de constructions ni d'infrastructures lourdes si ce n'est en termes d'assainissement et de vidange des eaux usées, laissant vierges ces espaces en cas de non occupation par les camping-cars.

Le dispositif d'accompagnement financier, plafonné à 50 000 euros, avec un pourcentage d'aide de 80% pour les projets publics et 50% pour ceux privés, était prévu dans le cadre d'un appel à projets.

Deux des trois critères d'éligibilité étaient difficiles à concilier, à savoir que le projet se situe à proximité d'un centre urbanisé tout en respectant les règles d'urbanisme et l'intégration aux sites. Il est en effet difficile de trouver dans un PLU des espaces autorisant les structures de caravanning ... à proximité d'un centre urbanisé.

Pourtant, la Corse ne peut pas se passer de ce mode de tourisme assez proche de la nature et des activités de loisir, d'autant plus que des territoires ruraux se prêtent à cette fréquentation par l'aménagement d'aires dédiées qui pourrait constituer un vecteur de revitalisation.

Cet appel à projets courrait jusqu'en 2020, année compliquée en raison de la crise sanitaire. Je souhaiterais savoir s'il a débouché sur le financement de structures et si oui, disposer du détail chiffré du nombre de projets déposés, retenus, financés.

Partant du principe que les objectifs visés en 2019 n'ont pas été atteints et toujours désireuse de promouvoir l'activité dans l'intérieur, j'en finirai par une proposition sur laquelle je vous demande de vous positionner : seriez-vous prêt à rouvrir un appel à projets similaire mais centré sur des territoires-cibles qui pourraient être par exemple les trois EPCI les moins peuplés ou les moins dotés en infrastructures d'accueil touristique ? Un encouragement à créer des aires d'accueil et de service dans des zones qui ne bénéficient pas ou peu de la manne touristique et qui ont suffisamment d'espace pour procéder aux aménagements.

A ringraziavi,

REPONSE DE Mme. BASTIANI

OBJET : *création d'aires d'accueil et de service pour camping-cars en milieu rural*

La pratique touristique du camping-car en est à sa quatrième décennie d'existence : phénomène marginal dans les années 80, il s'est progressivement renforcé pour devenir un élément à part entière du paysage touristique.

Au fur et à mesure de sa croissance, cette pratique a jalonné le temps et l'espace de problématiques qui peinent toujours à être résolues et tiennent à plusieurs domaines (le droit, la fiscalité et l'aménagement du territoire).

En Corse, la question de la fréquentation de l'île par les camping-cars fait débat depuis longtemps car l'arbitrage entre les inconvénients générés par tout type de développement et les avantages qu'il procure à la population est une question centrale. Le camping-car a souvent été décrié en raison du peu de retombées économiques qu'il engendre et de la pression environnementale qu'il provoque. Ce constat n'est qu'en partie réaliste mais il est clair qu'il ne s'agit pas du type de tourisme que nous cherchons à promouvoir en raison, notamment, de l'impact écologique et de l'encombrement infrastructurel qu'il est à même de provoquer. Néanmoins, il est nécessaire d'encadrer et de réguler le phénomène.

L'état de l'offre au niveau des structures en capacité d'accueillir les camping-cars en Corse est le suivant :

- 170 campings (sur un total de 220) peuvent accueillir des camping-cars sur 15 000 emplacements nus (dédiés à tous types de véhicules avec borne électrique) ;
- Le nombre d'emplacements dédiés est de 1246 (emplacements conçus pour l'accueil des camping-cars avec bornes d'électricité, d'eau et de vidange) ;
- La Balagne et le Sud Corse concentrent 46% de l'offre totale ;
- Il existe 130 bornes de vidanges sur l'ensemble du territoire insulaire.

L'appel à projet 2019/2020, lancé par l'ATC, se voulait une contribution à la régulation de la pratique du camping-car afin d'en limiter l'impact environnemental et d'en améliorer l'acceptabilité sociale.

Il concernait la création et l'aménagement d'« Aires d'étape »¹, l'aire d'étape intégrant aire de service et aire de stationnement en prenant soin de bien les dissocier et il prévoyait deux catégories de porteurs de projets :

- Les personnes publiques pour le déploiement d'aires d'accueil et de services réservées aux camping-cars avec des bornes permettant de vidanger les eaux usées, de faire le plein d'eau et de déposer les ordures ménagères ;
- Les personnes privées avec les campings dans le cadre de la création d'aires d'accueil et de services répondant aux besoins des camping-caristes ainsi que d'autres porteurs de projets, dont les stations-services, pouvant procéder à la création d'aires d'accueil et de service dans les cas d'absence d'initiative publique, notamment dans les communes rurales.

Les critères d'éligibilité reposaient sur les trois points suivants :

- Une situation à proximité du centre urbanisé pour favoriser les retombées économiques ;
- Un accès aux installations à titre onéreux avec collecte de la taxe de séjour ;
- Le respect des règles d'urbanisme et d'environnement et l'intégration aux sites.

L'appel à projet 2019/2020 a suscité une trentaine de demandes de soutiens mais n'a débouché que sur deux réalisations qui ont été financées pour un montant d'aide de 50 000€.

Les principales raisons pour lesquelles les dossiers ouverts n'ont pas été concrétisés tiennent, soit à une sous-estimation initiale des coûts pour les créations ex-nihilo, soit à des pétitionnaires souhaitant utiliser des terrains agricoles de fait inutilisables pour cet usage, soit à un renoncement face à la lourdeur estimée du dossier à constituer.

En effet, le cadre juridique est particulièrement contraint et l'aménagement d'aires destinées à l'accueil de camping-cars est soumis à la réglementation des terrains de campings prévue aux articles L. 443-1 et suivants du code de l'urbanisme. La création d'une aire d'accueil est ainsi soumise à l'obtention d'un permis d'aménager ou à déclaration préalable en fonction du nombre d'emplacements créés. Le choix d'implantation doit également prendre en compte de nombreux critères (accessibilité, attractivité, qualité paysagère du projet, impact environnemental).

Votre proposition peut être examinée dans le cadre d'une disposition du Plan Montagne qui précise que pour les sites naturels de montagne : « *Ces actions d'aménagement prévoient ... la réalisation d'infrastructures de parking et de gestion des flux, des équipements de tris et de récolte des déchets, et éventuellement, des outils de guidage pour la mise en valeur touristique et patrimoniale des lieux.* ».

Il serait en effet pertinent de permettre à l'accueil des camping-cars de se développer dans ces zones où il pourrait induire des effets économiques. La montagne corse dispose d'atouts

importants pour attirer et retenir cette clientèle : environnement, offre de loisirs, patrimoine culturel, offre gastronomique, ...

Il serait donc judicieux que la montagne corse se dote **d'un véritable schéma d'accueil des camping-cars** dont les objectifs pourraient-être :

- Capturer la clientèle camping-cariste ;
- Ne plus subir mais organiser ce tourisme itinérant ;
- Intégrer les professionnels de l'hébergement touristique (hôtellerie de plein-air notamment) dans l'accueil des camping-cars en complémentarité avec des aménagements publics.

Ce schéma pourrait :

- Déterminer une typologie d'aires en fonction de leur localisation et de leur niveau d'équipement et de leur mode de gestion ;
- Privilégier les implantations proches du tissu commercial (alimentations, restauration, ...)
- Proposer une offre d'activité et de produits touristiques spécifiques (randonnées, VTT, baignade, ...)

La mise en œuvre d'un tel projet reste conditionnée à la capacité des maîtres d'ouvrages à l'assumer sur le plan administratif car on a vu que la complexité de la réglementation applicable a constitué un frein important lors du précédent appel à projet. La réussite de ce type d'opération est donc étroitement liée à la capacité d'injecter de l'ingénierie sur les territoires en plus de l'indispensable soutien financier.

L'objectif de la Collectivité de Corse et de l'ATC est d'encadrer et de réguler au mieux ce type de tourisme afin de maximiser son impact économique et de minimiser ses effets négatifs.

À ringraziavvi.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : AVANZEMU

OBJET : Situation Economique Insulaire

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse,

Nous avons été alertés, probablement vous aussi, sur la dégradation de la situation économique du secteur privé qui laisse à penser qu'une crise importante attend notre économie dans les mois à venir.

En effet, des dizaines et des dizaines d'entreprises se sont manifestées auprès des tribunaux de commerce afin d'ouvrir une procédure judiciaire ou y ont été assignées. Ces démarches deviennent de plus en plus nombreuses et interviennent, désormais et c'est une nouveauté, y compris lors de la saison estivale, alors que notre économie est dans sa meilleure période de l'année.

Des secteurs entiers liés à des domaines d'activité économique majeurs en Corse connaissent des difficultés. Je peux vous citer, notamment, le tourisme ou le bâtiment.

Dans cette situation, une partie de la problématique ne peut vous être imputable. Nous avons collectivement eu à traverser et subir les effets néfastes des crises, qu'elles soient d'ordre sanitaire ou géopolitique. Nous l'admettons volontiers.

Néanmoins, une autre partie est directement liée à vos choix politiques ou à l'absence de choix politiques dans certains domaines.

Même si ce n'est pas l'objet de notre question, et nous aurons largement le temps d'en discuter ultérieurement, si les finances publiques faiblissent et que le secteur privé connaît des défaillances importantes, nous pouvons augurer d'un avenir relativement sombre pour notre pays.

Pour ne rester que dans l'urgence de la situation, face à cette situation, vous avez quelques réponses contenues dans le SRDE2I. Nous considérons qu'il convient d'aller plus loin dans l'accompagnement des entreprises face aux nombreux défis qui se présentent à elles.

La structure du tissu économique insulaire présente un avantage : il est composé de petites entités qui ne nécessitent pas forcément de gros volumes financiers pour pouvoir se restructurer et repartir. A contrario, cette caractéristique présente un inconvénient : ces petites entités sont plus fragiles et nécessitent un accompagnement accru. Si elles disparaissent en nombre, l'effet domino pourrait induire des défaillances à des niveaux plus importants.

Dès lors, quelles réponses, quel soutien et quel accompagnement pouvez-vous apporter à ces nombreuses entreprises insulaires qui connaissent aujourd'hui de grandes difficultés. Comment envisagez-vous l'avenir économique de la Corse à court, moyen et long terme ?

REPONSE DE M. VINVIGUERRA

Objet : Situation Economique Insulaire

Monsieur le conseiller, cher Pierre,

La situation économique et sociale de notre île est pour nous tous un sujet de préoccupation constante et en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse, une priorité absolue. Pour mieux comprendre et donc pour mieux agir, nous abordons ce sujet en associant l'ensemble des acteurs autour d'une méthode partagée qui vise à permettre un constat aussi précis que possible et surtout à dégager des pistes d'action efficaces. Je vous rappelle à cet égard qu'est d'ores et déjà arrêté dès le début du mois prochain un rendez-vous avec la CCI, la Chambre des métiers et l'ensemble des professionnels et leurs organisations représentatives dans le cadre d'un cycle de travail initié au printemps dernier.

Alors, dans un premier temps, je vous répondrai sur la question de la réalité de la situation, notamment au sortir de la saison estivale. Concernant les défaillances d'entreprises, vous annoncez pour cette année des dizaines et des dizaines de défaillances supplémentaires. Nous nous sommes, pour préparer la rentrée de septembre, rapprochés des présidents des tribunaux de commerce, je les remercie publiquement de leur disponibilité.

J'ai pu constater leur engagement et celui de leur juridiction au service des artisans et des commerçants. Que me disent-ils concernant les procédures collectives ? En juin 2024, le cumul sur 12 mois des entrées en redressement judiciaire concerne 430 entreprises. C'est une tendance qui est légèrement inférieure à celle d'avant Covid. On était à 435 défaillances.

A ce jour, nous n'avons pas constaté d'augmentation significative, mais il convient d'être prudent et attentif, notamment concernant les assignations qui pourraient intervenir à la demande des caisses de type URSAF à partir du mois d'octobre. Nous avons convenu, avec les présidents de tribunaux de commerce, d'être vigilants et mobilisés à cet égard.

Concernant, à l'opposé dirais-je, les statistiques, le directeur de la Banque de France a présenté son analyse. Elles sont présentées par ces deux institutions comme sur des tendances globalement positives, mais on sait que les chiffres sont à manier avec précaution et ce, d'autant mieux que les statistiques positives peuvent refléter une économie construite sur le modèle de la croissance appauvrissante, un modèle économique que nous vous avons présenté

et dont vous savez que nous le combattons et auquel nous voulons substituer celui d'un développement durable.

La Banque de France annonce une saison dans la lignée des bonnes performances du passé et croit à la reprise issue de la baisse des taux d'intérêt.

Concernant les chiffres des transports externes, nous sommes sur des chiffres identiques ou similaires aux années d'avant Covid. Il n'y a pas de fléchissement de ce côté-là et au contraire, on se rend compte que nos efforts collectifs en faveur de l'allongement de la saison touristique et de la déconcentration commencent à porter leurs fruits, constatant ensemble l'excellent mois de septembre que nous vivons à ce sujet. Mais à côté de ce maintien des flux, nous sommes confrontés à une baisse significative des dépenses de consommation des touristes avec de nouveaux comportements et également la concurrence déloyale des meublés de tourisme ou des hébergements non déclarés.

Il convient donc de réfléchir à des réponses de fond, notamment dans les deux secteurs que vous citez, celui du bâtiment et du tourisme. Sur le bâtiment, qui représente 12% de notre PIB, Rappelons tout d'abord que la croissance du chiffre d'affaires du BTP en Corse entre 2015 et 2023 a été, et de loin, beaucoup plus importante que dans toutes les régions françaises, métropole et Outre-mer.

Elle cumine à plus 26%, presque 27%, entre 2019 et 2023, avec notamment une hausse inégalée des permis de construire pour les résidences secondaires. Au cours du deuxième trimestre 2024, l'activité est sur une tendance baissière, même si elle reste à un très haut niveau. 820 permis validés, donc plus 9,6% par rapport à 2020.

760 mises en chantier, plus 16% des mises en chantier par rapport au même trimestre 2023. Mais vous avez raison, sur le troisième trimestre, l'activité fléchit, elle se réduit de 3%. D'ailleurs, même si l'activité se réduit, on ne constate pas de diminution du prix moyen du mètre carré en collectif, il augmente même de 12% en un an, et il s'établit aujourd'hui à 1 340 euros par mètre carré.

Alors, certains acteurs de la profession, soutenus par des forces politiques, considèrent que c'est le PADDUC qui brise la construction et qu'il faut faire sauter le verrou. Nous sommes en désaccord total avec cette analyse. Le PADDUC est un document stratégique qui doit permettre et soutenir le développement durable, y compris en matière urbanistique.

Sa révision qui est engagée doit nous permettre de renforcer son efficacité dans le domaine. Cette révision, menée par mon collègue et ami Julien Paolini, doit par exemple, à notre sens, permettre de régler le cumul des contraintes que font peser la loi ZAN, la loi montagne, la loi littorale sur nos communes de l'intérieur qui ne peuvent pas répondre à la demande légitime

de celles et ceux qui veulent construire leurs résidences principales au village. Mais elle doit aussi réaffirmer avec force les principes protecteurs contre la spéculation à travers la préservation et la mise en production des espaces agricoles, la protection des espaces naturels ou encore la limitation de manière significative des zones à lotir.

Oui, nous devons construire moins de villas pour les touristes et plus de logements pour nos jeunes. Nous proposons de redéployer l'activité du BTP vers la construction de logements principaux, la réhabilitation, la rénovation et la transition écologique. Et donc, une transition structurelle du BTP est à amorcer.

D'ailleurs, nous travaillons avec les fédérations Corses du bâtiment à une réorientation vers la rénovation générale et la rénovation énergétique en particulier, car c'est 42 000 maisons individuelles et 57 000 logements collectifs qui doivent être rénovés en Corse. Par son ampleur, le plan de rénovation constitue un plan de transition inédit pour le secteur du bâtiment. Deux appels à projets sont en cours, pour mieux accompagner les entreprises à se certifier et l'autre pour favoriser l'investissement dans les entreprises du bâtiment.

Cette ligne directrice sur laquelle il faut s'engager est de nature à amortir la crise, mais il faut être lucide. Le BTP ne retrouvera pas rapidement l'embellie des années passées. Venons-en au tourisme.

Le tourisme, c'est 39% de notre PIB. Alors, je ne voudrais pas me substituer à la présidente de l'ATC qui a et qui aura l'occasion d'aborder ces points de façon détaillée. Que constate-t-on fin septembre ? Une progression globale de 130 000 passagers en plus que l'an dernier.

Notre responsabilité, qui consiste à promouvoir la Corse, est plutôt bien exercée. Un nombre total de nuités qui augmente de 3% par rapport à 2023, à l'inverse de la tendance nationale, avec une augmentation notable des touristes internationaux provenant notamment d'Allemagne, d'Italie et de Suisse, et une commercialisation croissante des ailes de saison. Néanmoins, 60% des hébergeurs professionnels jugent la saison insatisfaisante en raison d'un pouvoir d'achat en baisse et d'une évolution structurelle de la consommation touristique.

Pourquoi ? Parce que la fréquentation des meublés de tourisme affiche une croissance très importante. On avait 28 000 meublés en 2022, 33 000 en 2024, avec un nombre de jours réservés qui passe de 835 000 en 2019 et qui double, 1 600 000 en 2024. Cette croissance est à maîtriser, mais vous le savez, M. le maire, mieux que quiconque, les moyens pour lutter contre l'offre para commerciale sont plus du côté des communes que de la collectivité.

Notons aussi dans le secteur du tourisme une croissance d'entreprise qui est très soutenue. Si la création d'hôtels est mesurée, on peut en compter une dizaine par an sur les 5 dernières années, le secteur qui comptait 3 600 entreprises au début des années 2010 en affiche aujourd'hui 5 700, soit 56 % d'augmentation du nombre d'entreprises dans ce secteur, alors que dans le même temps l'augmentation du nombre de visiteurs n'était que de 12 %.

Donc, comme dans le bâtiment, une transition est à amorcer vers une économie du tourisme plus durable, plus professionnelle, moins saisonnalisée et plus identitaire. Alors, au-delà de la révision massive du SRDEII, quelles ont été les actions concrètes menées par la collectivité de Corse au cours de ces 3 dernières années ? Qu'avons-nous fait ? Nous devons d'abord vous rappeler, vous le savez, que sans levier fiscal, sans pouvoir d'adaptation législative, sans banque publique d'investissement local, les outils de maintien et de création de richesses sont limités.

Néanmoins, après deux années de progression forte, en 2023, nous avons triplé le nombre et le volume de nos interventions directes et indirectes par rapport à 2019. Je dis bien triplé. L'ADEC a mobilisé en 2023 45 millions d'euros de soutien public aux bénéficiaires de près de 700 entreprises, dont une très grande partie, et souvent les plus petites, n'auraient pas eu accès aux crédits et aux fonds européens sans l'utilisation de nos instruments.

D'ailleurs, selon les statistiques comparatives de l'Association des Régions de France, la Corse est la région qui consacre par habitant le plus de budget public au développement économique. L'anticipation des transitions, mais plus encore l'obligation d'orienter l'activité vers la production de biens et services locaux, nous engage à persévérer dans cet effort. Mieux organiser l'innovation pour renforcer la compétitivité, développer l'économie mixte dans les secteurs stratégiques, internationaliser une production de qualité à forte identité sont nos défis de demain.

Mais il nous faut aussi considérer l'aspect social de notre action. Je vous rappelle que nous avons adopté le premier rapport d'orientation qui portait sur le travail et l'emploi. Avant la fin de l'année, votre Assemblée aura à se prononcer sur la responsabilité sociétale des entreprises qui devra progressivement conditionner nos aides publiques.

Pour relever tous ces défis, au-delà du renforcement des partenariats avec les territoires, les consulaires et les filières, en octobre prochain sera présenté à l'Assemblée de Corse un plan de soutien et de transition grâce à la mobilisation des instruments financiers que nous avons construits. Enfin, au-delà des propositions en matière de fiscalité et d'organisation, nous travaillons à la création d'une banque locale d'investissement. Vous l'avez compris, la question économique et sociale est et restera une priorité absolue du Conseil exécutif de Corse.

A ringraziarvi.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : UN SOFFIU NOVU

OBJET : Achat de flux aérien

Monsieur le Président,

En mai dernier, vous nous proposiez un rapport visant à conclure des contrats avec des compagnies aériennes pour étoffer l'offre selon un programme porté par la CCI dans l'objectif d'étaler la saison, d'utiliser davantage les infrastructures aéroportuaires l'hiver, etc...

Ces achats de flux portaient sur 6 lignes internationales (Suisse, Belgique, Allemagne, Angleterre, Rome et Milan) pour passer de 132 000 à 280 000 passagers sur ces lignes par rapport à 2023. Et sur 4 lignes intérieures (Bordeaux, Nantes, Strasbourg et Toulouse) pour passer de 323 000 à 400 000 par rapport à 2023. Une étude était censée confirmer la pertinence de ces choix.

Nous vous avons accompagné pour saluer la prise de conscience même si nous vous avons fait part de certaines réserves.

En termes de gains pour financer l'opération, vous comptez sur l'accroissement des ressources issues de la taxe sur les transports que nous vous proposons de moduler. 2M€ de taxes estimés en plus des 35 millions collectés chaque année. D'où les, 2,5M que le rapport proposait d'inscrire en autorisations d'engagement.

Depuis la campagne des élections territoriales de 2015, notre groupe avance l'idée d'une modulation dynamique de la taxe de transport en fonction des saisons. Ce mécanisme présenterait l'avantage d'une baisse uniforme des tarifs maritimes et aériens (DSP compris) ne générant aucune discrimination ou distorsion de concurrence entre opérateurs, nous permettant de redevenir compétitifs face aux autres destinations du pourtour méditerranéen, sans être tenus par un appel d'offres plus que fragile juridiquement parlant. La modulation, telle que nous vous la suggérons, est une mesure simple et facile à mettre en œuvre tout en garantissant les 35M€

recueillis par la taxe actuelle et en rendant notre destination compétitive face à d'autres destinations.

Le dispositif devait être présenté en juillet à l'Assemblée pour une mise en œuvre opérationnelle en avril 2025 en début de saison IATA été. Nous n'avons toujours rien. Qu'en est-il ? Est-ce toujours prévu ? Si oui, le calendrier de mise en œuvre est-il toujours le même malgré les deux mois déjà perdus ?

Je vous remercie.

REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Objet : Achat de flux aérien

Merci pour votre question qui nous permet de balayer de nombreuses problématiques. Premièrement, l'objet principal de votre question, le dossier de l'achat de flux.

Vous l'avez dit, même s'y compris à lecture et à écouter votre question, je ne vois pas un enthousiasme débordant. C'est un mécanisme innovant qui a été pensé en son principe et attendu depuis de très nombreuses années et que nous avons mis en œuvre.

Je crois qu'il est une réponse à l'élargissement de l'offre en matière de desserte aérienne, d'évolution et d'accompagnement de notre tourisme vers une désaisonnalisation et un étalement de la saison touristique et une lutte contre les phénomènes de concentration excessive et de surtourisme.

C'est un enjeu important et qui a été salué comme tel, y compris par la représentation élue de l'Assemblée de Corse. Donc, il faut que nous réussissions. Nous ne sommes absolument pas en retard.

Je vous avais dit qu'il y avait le principe qui était soumis à votre approbation et que derrière, on avait mis en place une équipe projet. Cette équipe projet a été montée. Nous travaillons bien sûr en transversalité avec les collectivités de Corse et les agences et offices concernées.

Au premier rang, l'agence du tourisme de la Corse, bien sûr la Chambre de commerce et d'industrie et enfin l'ensemble des professionnels. Je précise qu'il ne peut pas être question d'associer les compagnies aériennes et notamment pas la compagnie aérienne dont la collectivité de Corse est actionnaire principale à ce travail puisque nous allons être dans une logique de mise en concurrence et que nous risquerions, si nous le faisons de façon directe ou indirecte, d'encourir les foudres de sanctions juridiques, y compris au plan pénal. Mais ceci étant, nous travaillons et nous travaillons beaucoup.

Je vous avais dit aussi qu'il fallait sécuriser juridiquement ce dossier. Nous avons écrit notamment le 17 juillet 2024 à la direction générale des affaires civiles pour introduire la discussion, non seulement avec la direction générale des affaires civiles mais également avec l'ensemble des autorités étatiques concernées. Au premier rang, le préfet de Corse et la DGAC

nous a répondu le 2 août 2024 en soulignant, je cite, le caractère tout à fait novateur du projet, ses avantages, mais également la nécessité de le sécuriser au plan juridique, notamment à travers, dès lors que nous serons d'accord avec la DGAC, une pré-notification auprès de la Commission européenne.

Donc nous sommes exactement dans les clous et dans le timing que nous avions fixé. Monsieur Gaudeau-Pacini, qui est présent et qui fait partie de celles et ceux qui animent ce groupe de travail, sait que nous le suivons, j'allais dire, jour après jour et que c'est pour nous une priorité. Donc l'Assemblée de Corse sera bien sûr informée de l'évolution et du résultat des travaux et j'espère que nous pourrons revenir devant vous pour vous proposer de voter ce dispositif dans les délais prévus.

La deuxième question, c'est celui du financement de ce dossier. Alors effectivement, nous avons inscrit 2,5 millions d'autorisations d'engagements pour pouvoir être réactifs au moment où juridiquement nous aurons le feu vert des autorités, notamment des autorités européennes. Vous proposez de le financer à travers une augmentation de la taxe de transport.

Je vous fais remarquer premièrement que les textes qui encadrent la mise en œuvre, y compris du montant de la taxe de transport, ne nous permettent pas aujourd'hui de la moduler en fonction de la saisonnalité. Vous faites un petit peu comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, vous faites du plaidoyer en faveur de l'autonomie sans le savoir ou peut-être en le sachant mais en ne le disant pas tout à fait. Répétons que là aussi, si vous voulez qu'on puisse aller y compris vers votre proposition, il faut un statut d'autonomie, notamment dans le domaine fiscal.

Ou alors, il faut que nous fassions ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui à 40 reprises sans succès, que nous saisissons le législateur et que nous lui demandions de faire évoluer la loi. Et je vous dis, Einstein le disait, « le fou c'est celui qui pense qu'avec la même équation du problème on arrivera à une solution différente ». Je vous dis que si on reste dans le cadre actuel, la 41ème fois suivra les 40 précédentes.

Donc l'autonomie est le plus vite possible, y compris pour les enjeux du quotidien.

Deuxième remarque sur la fiscalité. Moi je suis ouvert à une évolution de la fiscalité, on va avoir une discussion budgétaire, je me tourne vers le président de la commission des finances, on a identifié une première date qui pourrait servir aux travaux que j'ai proposés, y compris à l'opposition, je me tourne vers tous les rangs d'opposition pour que nous réfléchissions ensemble au chemin budgétaire qu'il faut emprunter.

On va dans le mur, on le sait, on le dit depuis des années, et à titre principal, indépendamment des critiques que l'opposition peut formuler sur les choix de l'actuelle majorité, on va dans le

mur parce que la structure budgétaire est à changer. Donc nous avons à la fois à réfléchir à limiter les dépenses, ça fera l'objet de questions, y compris dans le domaine du sport, dans le domaine de la culture, à limiter ou pas les dépenses, éventuellement à les réorienter, à les contenir, à faire de bons choix en matière d'investissement et de fonctionnement, et nous devons réfléchir à une augmentation des recettes. L'augmentation des recettes, je tiens à le dire.

Soit on a un statut d'autonomie, comme on avait prévu avec un pacte financier, fiscal, budgétaire nouveau entre l'État d'une part et la collectivité, les communes et les intercommunalités d'autre part, parce que les difficultés qui touchent aujourd'hui la collectivité de Corse vont toucher de façon similaire avec la structure budgétaire propre à chacune des strates, les communes et les intercommunalités. Donc on ne pourra pas se sauver les uns contre les autres. Il faut qu'on réfléchisse ensemble.

Donc soit on arrive à avoir de nouvelles recettes, dans le cas notamment d'un transfert de fiscalité, y compris là où il y a un potentiel important et qui nous passe pour l'heure totalement sous le nez, l'augmentation de la consommation en Corse a conduit à une augmentation pharaonique de la TVA et nous n'avons pas augmenté d'un centime notre marge sur les recettes de TVA. Deuxièmement, la spéculation immobilière génère aujourd'hui une bulle financière énorme sur laquelle nous pourrions puiser, y compris pour financer nos ressources budgétaires globales et plus spécifiquement notre politique de logement, de la mise en valeur des terres agricoles, etc. Donc le premier objectif, c'est de changer la règle du jeu à travers un statut d'autonomie.

En attendant cela, je voudrais vous dire avec force, mais on en parlera, M. le Président de la Commission des Finances, si on fait un premier atelier sur l'optimisation de nos recettes, il faut que vous sachiez, et que les Corses entendent, qu'actuellement, notre potentiel d'augmentation de nos recettes fiscales, dans le cadre actuel, il est en tout et pour tout de 14 millions d'euros.

C'est-à-dire que si on active tous les leviers qui sont à notre disposition aujourd'hui, et qu'on les active à 100%, on a au maximum une marge de 14 millions d'euros. Là-dedans, il y a notamment le doublement des tarifs des cartes grises, c'est-à-dire taper dans le portefeuille de tous les Corses qui achètent des voitures, confèrent également les concessionnaires qui sont en difficulté, où on aurait un potentiel de 10 millions d'euros.

Le deuxième potentiel qu'on a, significatif, c'est 3 millions d'euros, à peine, sur la question du prix du carburant à travers la TICPE, c'est-à-dire augmenter un carburant qui est déjà beaucoup plus cher dans une île où il y a peu de transports en commun, et en frappant d'abord, et statistiquement plus, ceux qui n'ont pas de pouvoir d'achat. Donc nos marges, théoriques, 14 millions, pratiques, extrêmement faibles.

Il faut l'avoir en tête, ceci étant dit, moi, je reste ouvert dans le cadre d'une discussion globale, parce qu'à mon avis, on ne peut pas augmenter au coup par coup telle ou telle recette et activer tel ou tel levier fiscal, il faut qu'on discute ensemble sur une stratégie budgétaire globale, et dans ce cadre-là, je pense effectivement en intégrant aussi, vous le savez, si on augmente la taxe sur les transports dans un contexte d'ensemble de la desserte maritime et aérienne qui n'est pas sécurisé, y compris pour les opérateurs, et y compris pour celles et ceux qui attendent qu'on amène notamment des touristes en Corse.

Si vous augmentez aujourd'hui la taxe sur les transports à un moment où certains opérateurs dans le domaine du tourisme disent que le responsable principal aujourd'hui d'une certaine désaffection, c'est le prix du transport, si vous augmentez le prix du transport, y compris l'hiver au moment où on essaie de faire venir des gens, ça a des effets de bord.

Donc je pense qu'il faut qu'on discute de façon globale de ces problématiques et je vous propose que nous le fassions

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : CORE IN FRONTE

OBJET : chî seguita pà i cartulari in corsu?

Sgiò Prisidenti,

Numarosi sò i prublemi , numarosi sò i vosci prumissi d'arrigulà li prestu. Eppure ci hè accadutu à spissu di dumandà vi quì « À chi ni semu ?»

In sta dumanda parlaremu di u spussessu fundiaru è di a lingua. N'avemu parlatu tanti volti in cummissioni, in sissioni in i dumandi urali... 2 prublemi à u centru di a rivendicazioni naziunali è di l'aspirazioni di u nosciu populu.

Dopu à l'azzioni di Cori In Fronti, di luddu di u 2022 in Casalabriva, aviate dicisu di crià una cummissioni pà metta in piazza un quattru chî parmittaria à i cummuni di facilità l'accessu à a proprietà pà a prima volta. Ci hè stata una prima riunioni intarissanti u 16 di dicembri di u 2022. Da tandu s'aspetta sempri a seguita.

Par quantu cuncerna a lingua aspitemu sempri un veru pianu d'orientazioni di a lingua. U sviluppu di a lingua è di a cultura devi essa una di i nosci primuri maiori. A cummissioni di a cultura è di a lingua hà travaddatu mesi è mesi scuntrendu akktori di l'educazione, di a cultura di u suciali, di l'ecunomia. A sintesi hè stata fatta di luddu di u 2023 è prisintata in sissioni qualchì mesi dopu. Ma da tandu aspitemu sempri a prisintazioni di stu pianu d'orientazioni di a lingua incù misuri definitivi è cuncreti.

Si vo vuleti chî u nosciu populu ritruvessi a cunfidenza è a spiranza duveti falla finita incù a tralasciera è i prumissi chî ùn vanni indocu.

Allora vi dumandemu simpliciamente : ci pudeti dà una data pà a finalizzazioni di sti dui punta.

Vi ringraziu

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA

OBJET : Pulitica linguistica

Signore Presidente di l'Esecutivu,

« Bocca di Saint'Antoine, San Flurenzu, Vivariò, Venacù, San Pedro di Venacu, Ricante » è altri strani « hybrides » chè n'avemu vistu sfilà sottu à i nostri ochji pè ste strade. Tanti ritratti di panelli stradali nantu à e rete suciale, ancu qualchì « fake » pè scherzu. Mà pè disgrazia a realtà ùn avia bisognu d'esse sbagliata per esse pessima.

A mezu tutti i trapazzi, chè no campemu, omu s'è pò di chì l'affare ùn hà tantu primura.

E nostre difficoltà sò numerose, mà in qualchi parolle st'affare vale quantunquè d'esse incalcata è tene a sò primura.

A tupunimia, traduce una cartografia mentale. Numinà un locu, identificallu, ghjè à tempu di a so memoria, cuntà a so storia.

A tupunimia, intreccia lingua, omu, terra, memoria. Dice una parte maiò di l'essezza di un populu.

A tutte l'epiche, quelli ch'anu vulsutu impatrunesci di un locu, in Corsica cume in altrò, anu circatu à sguassà a memoria, in l'almanacchera, l'assestu è a sguassera di un territoriu, campatu, praticatu dà l'omi di quì.

A tupunumia, tene una parte maiò di ciò chè no simu.

Perquessa chì, u movimentu naziunale n'è hà fattu una rivendicazione di primura di una pulitica à prò di a nostra lingua.

Pè dà un solu esempiu, di lugliu 91 decine di panelli eranu stati lampati davanti a priffittura d'Aiacciu pè dumandà a « Cursizazione di i tupunimi ». Seguitaranu qualchì azzuffi è ancu interpellazione di militanti.

Oghje à chì simu ?

Semu chjari, un sbagliu tutt'ognunu u pò fà è à tutti i livelli. Di più, ùn vogliu participà à mette in accusu un funziunariu, un serviziu di sta culletività, chì serianu i pagherini.

L'interrugazione, si porta nantu ciò chì stu disfunziunamentu palesa à u fondu è apre nantu à un quistiunamentu chì tocca à u sensu.

Chì mezi reali sò dati, à livellu finanziariu, umanu, mà dinò in termini d'urganizazione à a pulitica linguistica ?

Ci hè statu un spaziu di discussione pè sgaggià una forma di « duttrina », di scelta di tene un bislinguisimu « Tuscanu-Francese/ Corsu », puru s'ellu hè un antru dibattitu ?

Ci hè un cuntrollu è una validazione di l'urtugrafia ?

Ci hè una cunsultazione di l'Università di Corsica nantu à e quistione linguistiche ?

Esiste sempre u « Cunsigliu di a lingua » ?

Chì sò e so missione ?

In due parolle, qualessa hè oghje a pulitica lingusitica di a Culletività di Corsica ?

Infine, st'interrugazione palesa un sistema, una logica, un quistiunamentu chì vò al di là di a pulitica linguistica cuncipita à u sensu strettu.

Stu quistiunamentu hè per noi sempre listessu, eri cume oghje, in a maiurità o in l'uppusizione. Bisognu à esse un quistiunamentu cumunu, di regula.

Chì postu hè datu oghje, à livellu di sta culletività, à u sensu di l'indiattura naziunale in ogni attu, da u più maiò à u più minimu, cù i mezi chì sò quelli d'oghje ? Sapemu ch'ellu ci ne vulerà di più, mà avà chì s'è po fà, chì si face ?

Semu in carica quì di l'interessi materiali è murali di u populu corsu.

Chì sensu hè datu à ogni attu di st'istituzione chì ci pò permette di dè in ogni duminiu, di modu serenu è determinatu : eccu ciò chè no simu, eccu ciò chì per noi hà primura, eccu ciò chè no femu cù i tutti i mezi chì oghje avemu pè mantenellu è fallu cresce.

REPOSE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

OBJET : Pulitica linguistica / chì seguita pà i cartulari in corsu ?

Aghju da cumincià pè a fine. M'ete postu una quistione, v'aghju da risponde in modu generale : tramindue, cù a vostra sensibilità, à un mumentu ete ramintatu ch'è a terra, a lingua, sò dui puntelli maiò, di e nostre rivendicazione cumune. L'aghju detta, à a fine di l'estate, aghju cumnciatu à cuntattà i rispunsevuli eletti di i vostri gruppi (ùn aghju ancu vistu à Josepha pè u mumentu è mi ne scusu), a ridicu oghje è a ripiteraghju di modu più cuncretu, in accordu cù u Cunsigliu esecutivu è a magiurità territoriale :

Facciu una pruposta, femu una pruposta, di un travagliu cumunu, micca solu cù i naziunalisti, ma prima i naziunalisti, è diceraghju ch'è no circhemu à teneci in u filu di a deliberazione di u 5 di lugliu. Dunque mi girgu più particularmente ver di Pierre Ghionga ma dinù ver di una naziunista independentista ch'è ùn hà micca vutatu a deliberazione, pè di ch'è pensemu ch'è a situazione attuale, ma ne riparlamu, è quandu dicu a situazione attuale, include l'affare di i prigionieri pulitichi è di e seguite di u so imprigiunamentu.

Ci dumanda di riflette à modu nostru, secondu u passu ch'è no circaremu di piglià, ci cumanda di riflette à un'andatura cumuna nant'à u fondu è nant'à u prugettu. Dunque per esempiu, inde u duminiu di a lingua è in u duminiu di a lotta contr'à a speculazione è di l'accessu à a prupietà, pensu ch'è no pudemu fà un travagliu cumunu. À u livellu di l'Assemblea è fora di l'Assemblea, allargatu, per circà à sbuccà in seme nant'à raporti, ch'ùn saranu micca solu quelli di l'Esecutivu puliticamente, ma saranu quelli di una pruposta è di pruposte ch'è no averemu custruitu in seme è tandu ùn saranu più in una logica magiurità/opposizione. Quessa a pruposta pulitica a ripetitu oghje perchè l'aghju fatta digià, averaghju l'occasione di sviluppalla, for di a presenza mediatica, ascultendu dinù ciò ch'è v'averete da di o da dumandà o da risponde, ma a facciu perchè mi si pare ch'è cunvene tutt'à fattu è à u sensu di e vostre quistione è à l'andatura generale ch'è mi pare critica ma rispunsevule è, a diceraghju senza altru, sò sicuru ch'è parechje di e vostre critiche è di e vostre rimarche e facciu meie.

Dunque què hè pè a risposta generale.

Pè ripiglià l'affare di i pannelli è pè vene dopu nant'à u fondu, aghju nutatu ch'è ùn ete micca fattu un « piattu », diceraghju, è ch'è ùn été micca circatu à stumentalizzà st'affare. Hè un peccatu, m'hà cuntrariatu assai, quant'ellu hà pussutu cuntrarià à tutti quelli ch'è tenenu caru a so lingua. È sò sicuru ch'è ancu quelli ch'è forse senza falla apposta, anu fattu un sbagliu inde i nostri servizii, ùn sò micca cuntenti di 'ssa situazione, ùn sò micca suddisfatti. Vi vulia ramintà dinù, cù un sorrisu, ch'è facia parte di e militante è i militanti di u 91 ch'è avianu cacciatu i pannelli. Aghju da circà oghje à esse in u filu di 'ssu sensu qui.

Pè rispondevi è custi ne chjamu à a nostra memoria cumuna, sapete quant'ella hè difficiule di fà passà ancu l'istruzione in un'amministrazione chì forse sin'à u 2025 ommancu, qualsiasi e qualità di i funziunarii, ùn avia micca integratu a lingua corsa cum'è qualcosa d'essenziale, malgradu i sforzi fatti da Pierre Ghionga. Pigliu l'esempiu semplice di i nomi di i paesi, micca nant'à i pannelli, nant'à l'indirizzi di e nostre lettere, malgradu u fattu chì ci sia una cunsiglia ripetuta à tutti i servizii, una banca integrata nant'à tutti l'urinatori cù i nomi in corsu, 3 volte nant'à 5 ricollanu i prugetti di lettere incù i nomi tuscanizati, malgradu tuttu ciò ch'e possu dì, malgradu tuttu ciò ch'ella pò dì a DGS, e cunsigne è tuttu, ùn passa micca ! È dunque chì si passa ? Rinviu, una volta, duie volte, trè volte, e lettere. À un mumentu datu pò ancu fà nasce una tensione trà l'elettu è l'amministrazione è a sapete.

Nant'à st'affare custi, un affare più chè disgrazievule, l'aghju custattatu, aghju dumandatu e spiegazione. Nurmamente, ùn avveria micca da accade, perchè ci hè un prucessu : u serviziu di e Strade deve dumandà à u nostru serviziu linguisticu chì hè a manera curretta di scrive. S'ellu ci hè u minimu dubbitu, devenu dumandà à e ghjente di u locale, puru à l'Università. Ci deve esse una cumanda trasmessa à l'impresa. S'ella rivene cù un sbagliu, ci vole à ricusà è à fà riparte. Ùn hè micca stata cusì... Aghju dumandatu subbitu e spiegazione, l'aghju avute, forse mi convenenu, forse ùn mi convenenu micca, sò sicuru in tutti i casi chì ùn ci hè micca un'intenzione gattiva da a parte di quelli chì sò à l'origine di u sbagliu. Dunque, emu da fà tuttu per currege. Què hè u primu affare, i pannelli.

Di modu più generale nant'à a pulitica linguistica, m'ete postu unepoche di quistione. Simu avà, l'aghju detta, puru sta mane inde a stampa, ma l'avia detta prima, ci restanu nurmamente trè anni di mandatu.

Ci hè una situazione ch'ùn si pò micca staccà l'affari bugettarii, l'affari di e Risorse Umane, è l'affari di a pulitica.

M'avete dumandatu : ch'è diventatu u Cunsigliu di a lingua ? Ci hè a risposta amministrativa è ci hè a risposta pulitica.

À livellu amministrativu aghju da rivene nant'à a strutturazione oghje di u Serviziu lingua corsa. Ci n'hè di più dipoi chì simu ghjunti, a sapete. Eramu à 19 posti. Oghje ci hè 4 funziunarii, è di prima trinca, di categoria A, ch'ùn sò micca à u so postu per cagiò di salute è ch'ùn pudemu micca rimpiazzà : u Direttore, u capu di a missione amministrativa è finanziaria, l'Assistente di u Direttore, è u Capiserviziu di u cunsigliu linguisticu. Tutti i 4 ùn ci sò più dipoi parechji mesi è ùn li pudemu micca rimpiazzà (li mandu un salutu fraternu è i ringraziu per tuttu ciò ch'elli facenu è li pregu una salute bona è migliurata).

Ci hè dui posti aperti dipoi mesi è mesi è ch'ùn emu micca trovu e risorse : quello di u cuurdatore pedagogicu, à a furmazione è l'insignamentu, è quello di Capiserviziu di a difusione sucetale .

Dunque averete capitu chì quandu ci hè 19 posti, 4 ch'ùn ci sò micca, 2 ch'ùn si trovanu micca a risorsa, ùn fermanu più chè tredici è chì nant'à i 13 a maiò parte sò di categoria C o B. Ci manca un puntellu maiò in l'amministrazione, qualsiasi a vulintà (è tengu à ringrazialli!) di quelli chì ci sò.

Quelli chì ci sò si sforcanu ma ùn ponu fà di più chè ciò ch'elli facenu oghje.

Dunque ci vole à truvà e risorse è ci vole à fà e scelte bone è ne rivengu à e nostre decisione amministrative. Hà da ghjunghje (ringraziaghju à a DGS per interim è tutti i servizii) u novu

DGS. Stu novu DGS hà da avè, in accordu cun mè, di prupone, dopu à discussione cun l'eletti di l'urganizazione sindacale, una nova urganizazione. Sò favurevule, a sapete, è ghjè precisata in u nostru raportu d'urientazione, à riformà l'urganizazione amministrativa ancu à livellu di a lingua. Pensu chì a lingua ùn pò micca esse un serviziu frà tutti l'altri inde una direzione glubale. Pensu chì s'è no vulemu avè una pulitica attempu sucetale, una vera pulitica linguistica, à l'infora è à l'internu, ci vole à ripinsà a nostra urganizazione. Ci vole à fà e scelte bone. È ne vengu à a prisentazione di u RAO, u raportu nantu à i posti ch'è da esse fattu da quì à ottobre. Vidite ch'è no ci avvicinemu di una risposta, è una risposta di fondu.

Finiscu cù u fondu di u nostru raportu d'orientazione.

Digià a scelta di u Raportu d'Orientazione era una manera di dì chì u CE è a magiurità ùn vulianu micca decide soli nantu à l'affare di a lingua, l'aviamu detta, di a lingua è nant'à l'astri sugetti cuncernati da u raportu d'orientazione.

Emu dettu digià un annu è mezu fà chì nant'à e tematiche di primura maiò pè a Corsica è pè u populu corsu, ci vulia à travaglià d'un'antra manera, dà à l'Assemblea di Corsica è à quelli chì sò l'attori di u settore cuncernatu a pussibilità di riflette in cumunu. L'emu fatta incù a lingua, l'ete detta, è emu pigliatu un ritardu ch'ùn hè micca suddisfacente, hè vera.

Avà sò ch'e vi prupongu : emu idintificatu a quistione di a lingua cum'è una priurità. Rivinimu, travagliemu insemi, avanzemu nantu à u raportu nant'à a pulitica linguistica, u stacchemu o micca da a discussione nant'à l'autunumia . Eiu pensu ch'ùn ci vole à staccalla, perchè a sapete bè è l'emu detta dipoi tant'anni, chì senza un statutu ufficiale pè a lingua corsa tutti i sforzi ch'è no faremu ùn ci permittaranu micca di sbuccà nant'à u nostru scopu.

Dunque vi prupongu ch'è no travagliemu cusì nant'à stu tema è nant'à d'astri, è vi dicu dinù chì sò favurevule, pè finisce induve emu cumunicatu, nant'à i pannelli, sò favurevule à ciò ch'elli ci sianu i nomi di i lochi solu in corsu è chì quessa pò fà l'ugettu di una pruposta in u nostru raportu nant'à a pulitica linguistica.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : UN SOFFIU NOVU

OBJET : Construction de l'annexe Eugénie sur le site du nouvel hôpital d'Ajaccio

Monsieur le Président,

En 2017, le conseil départemental de Corse du Sud avait voté 8M d'AP (sur un coût total de 20M) pour relocaliser l'EHPAD et unité de soins longue durée Eugénie près du nouvel hôpital pour une surface de 7.312 m².

La structure, qui est sous la double tutelle de la CDC et de l'ARS, représente un peu plus de 150 places au total.

Le surcoût conséquent, lié à l'augmentation des coûts de construction, a nécessité une adaptation à la hausse puisqu'on est passé à 29M au lieu de 20 prévus initialement, dont 18,5 millions pour les seuls travaux. Notre Assemblée en a pris acte en novembre 2023.

La CDC avait décidé de maintenir sa subvention à 8M, 4 sur l'EHPAD et 4 sur l'USLD. 200 000 euros pour les études et 7,8M pour les travaux. Ce qui constitue un peu plus de la moitié des 15M d'autorisations de programme du plan de soutien à l'investissement 2022-2026 des EHPAD.

La nouvelle estimation prévisionnelle du projet réactualisée à périmètre constant s'élève aujourd'hui à 33,81 M€, dont 21,37 M€ HT pour les seuls travaux.

On observe concrètement une évolution des coûts des travaux d'environ de 15 %, conséquence d'un rattrapage des effets des crises sanitaires et énergétiques sur les coûts des matériaux (production et transport), ainsi que de l'évolution des coûts du travail.

Les différentes crises subies depuis 2020 (crise des matériaux, crise de l'énergie, guerre en Ukraine, ...) ont fortement fait varier les prix des matériaux : notamment les prix des aciers impactant celui des prix des bétons, les prix des menuiseries aluminium, les prix des menuiseries intérieures, ceux des lots techniques, des ouvrages de plâtrerie, des cloisons, etc...

La Fédération Française du Bâtiment confirme que les entreprises maintiennent des niveaux de prix sur les matériaux élevés, de l'ordre de 40 % à ce qu'ils étaient avant la crise sanitaire.

Même si l'index BT 01 du CSTB (index général de suivi des coûts de construction) servant habituellement à actualiser les prix intègre la prise en compte des coûts divers entrant en jeu dans leur constitution, la traduction dans cet index de l'évolution très importante des coûts des matériaux ne reflète malheureusement pas leur impact réel sur les entreprises.

Sans compter le contexte insulaire du surcoût lié au transport et l'évolution de la réglementation environnementale (RE 2020) qui va en 2025 devenir encore plus exigeante pour les performances énergétiques des bâtiments.

D'où la nouvelle estimation prévisionnelle actualisée du projet, réalisée à partir de ces indicateurs, qui nous conduit à envisager une solution de financement pour cette majoration de 4M€.

La CDC est-elle disposée à faire cet effort supplémentaire ? Des échanges avec l'ARS sur la question de ce surcoût a-t-elle été engagée pour parvenir à la concrétisation de ce projet crucial ?

Je vous remercie.

REPONSE DE Mme BIANCA FAZI

OBJET : Construction de l'annexe Eugénie sur le site du nouvel hôpital d'Ajaccio

Madame la conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me permet de vous rappeler qu'à notre arrivée aux responsabilités nous avons fait le constat des besoins énormes de réhabilitation et de modernisation de l'ensemble du parc des établissements médico-sociaux de Corse, jusqu'alors de la compétence des Conseils Départementaux ! Rien n'avait été fait depuis 30 ans !

Le dispositif de soutien massif à l'investissement en faveur des établissements et services du médico-social, a donc été adopté par la Collectivité en juillet 2022, dans le cadre du schéma directeur de l'autonomie, afin de répondre à ces enjeux très forts et d'améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées et personnes handicapées.

Aussi, ce plan de soutien à l'investissement (PSI) prévoyait 15 millions d'euros sur 5 ans. Ce dispositif de prise en compte globale de cette problématique, n'avait jamais été mise en œuvre auparavant. Il n'existait aucune mesure similaire en investissement.

Cet effort démontre la volonté du Conseil exécutif de Corse de mener une véritable politique de rattrapage, partout en Corse ! Je vous assure que les besoins sont importants ! Cela était tellement nécessaire que le PSI est consommé en quasi-totalité aujourd'hui !

Le premier bilan, présenté devant la Commission permanente de l'Assemblée de Corse en février dernier, faisait en effet état de 21 projets financés sur 2022 et 2023 et nous avons en 2024, des dossiers en cours d'instruction d'importance majeure, notamment la reconstruction du site de Tatto ou la réhabilitation de l'Ehpad de Toga à Bastia par exemple.

Vous-même vous l'indiquez, 8 Millions d'euros vont être consacrés à la relocalisation de l'EHPAD Eugénie, plus de la moitié de l'enveloppe tout de même ! Cela afin de respecter les engagements pris par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, en octobre 2017, à la veille de la création de la Collectivité de Corse, à l'époque présidée par votre famille politique.

Le Département de l'époque avait fléchi cette somme en autorisation de programme sans pour autant la budgétisée.

Mais, je tiens à attirer votre attention sur plusieurs points concernant le projet en question :

Cette opération, qui était liée au projet global de relocalisation de l'hôpital d'Ajaccio, a connu plusieurs mois de retard, et aujourd'hui le coût de la construction et l'inflation ont nécessité d'ajuster son montant à plus de 29 Millions d'euros (études et travaux, hors équipements), soit une hausse de budget de près de 30%.

Aujourd'hui vous m'indiquez une nouvelle estimation de près de 34 Millions d'euros... !

Or cette augmentation n'est pas due exclusivement à la hausse des prix comme vous l'indiquez, mais également à l'évolution du projet dont le terrain d'implantation a été modifié, ce qui entraîne de nouvelles contraintes techniques.

Il ressort également de mes échanges récents avec la Directrice générale de l'ARS, que la majeure partie du surcout évoqué concernerait l'ajout, au sein du bâtiment principal, d'un étage et de lits supplémentaires sur le volet du soin qui ne relève pas des compétences de notre Collectivité mais de la compétence stricte de l'Etat.

L'établissement a d'ailleurs suspendu les procédures de passation des marchés de travaux relatives au projet initial pour des raisons liées à « une modification substantielle du projet : l'ajout de besoins sanitaires »

J'ai reçu des membres du personnel de l'Ehpad et la direction de l'Hôpital à ce sujet le 28 mai dernier qui a formalisé une demande de financement complémentaire sans pour autant me remettre un projet stabilisé.

Aussi dans l'attente de cette finalisation, il semble difficile pour les deux autorités de tutelle, la Collectivité de Corse et l'ARS, de pouvoir s'engager sur une possible actualisation d'un montant de participation.

Par ailleurs, un élément important concernant le financement du projet ne nous a jamais été communiqué, il s'agit du devenir du site actuel qui pourrait constituer une source de financement complémentaire.

Aussi, au regard de tous ces éléments, notamment la compétence exclusive de l'ARS sur le volet sanitaire, et de la volonté du Conseil exécutif de Corse de répondre de manière équitable aux besoins de tous les établissements médico-sociaux de Corse, la décision d'accorder à ce projet un financement complémentaire de la Collectivité de Corse me paraît prématurée voire compromise.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : CORE IN FRONTE

OBJET : Quelle position de l'Exécutif face à la répression politique?

Depuis 2022, et l'assassinat du patriote Yvan Colonna, des discussions entre la Collectivité de Corse et le Gouvernement français ont été initiées.

Elles portent sur l'évolution institutionnelle de la Corse et supposent, pour nous, la mise en place d'un processus de résolution politique pérenne inscrivant dans son corpus les droits historiques du peuple corse.

Placées sous l'égide de M.Darmanin, elles avaient été adoubées par M.Macron.

Nous rappelons à cet égard les propos précis de M.Macron, prononcés dans l'enceinte de notre Collectivité : *«Nous sommes à un moment historique. Nous le sommes parce que nous avons su cheminer sur tous les sujets (...) parce que vous appartenez (...) à des sensibilités et des formations politiques diverses, mais à des générations qui avaient connu le pire. Nous le sommes parce que, ces derniers mois, tous ensemble, vous avez su éviter le retour du pire, avec un esprit de responsabilité et un sens du devoir qui interdisent l'indifférence ou le statu quo (...) je pense qu'il y a une conscience collective précisément pour pouvoir avancer».*

Dans cette esquisse, nous avons soulevé la question des prisonniers politiques ou des anciens prisonniers politiques et la fin des poursuites quelles que soient les formes.

Les conseillers du Ministre français de l'intérieur et du Président français, à maintes rencontres, nous ont assuré de cette prise en considération, spécifiquement sur le sujet du FIJAIT. Cette appréciation a été partagée par M.Macron lui-même.

Dans les faits, c'est à une toute autre politique que nous avons assisté avec :

- Procès à répétition et acharnement policier et judiciaire à l'encontre de Jean Marc Dominici, ancien prisonnier politique. Dernièrement, une importante saisie, sans

préalable aucun, sur son compte bancaire à été faite malgré un plan de recouvrement dûment respecté

- Incarcération à Paris de Stéphane Ori;

- Rafle de militants et sympathisants nationalistes, dans le Nebbiu.

Ces faits mettent en évidence le reniement et la duplicité du Gouvernement français. Ils condamnent le principe des discussions, prétendument altérées par le calendrier électoral français, à contrario de la répression politique qui continue quel que soit le contexte.

Ces faits prennent aussi appui sur votre attitude passive sinon de connivence de votre Exécutif au détriment, d'une part, de la majorité qui s'est inscrite pour défendre le Titre pour la Corse et, d'autre part, à l'encontre du Mouvement National historique et de ses fondamentaux duquel vous êtes pourtant issu.

Doit-on rappeler tout autant la responsabilité que vous portez sur la non matérialisation d'un fonds de solidarité à l'égard des victimes de la répression politique, et l'absence d'une politique générale de prise en considération de leur situation ?

Ce constat nous amène à vous poser la question suivante :

Aux antipodes des gesticulations sans lendemain auxquelles, hélas, vous nous avez habitués, quelle initiative politique partagée, digne de ce nom, comptez-vous prendre pour soutenir concrètement les prisonniers ou anciens prisonniers politiques et ainsi tenir les engagements pris à cet égard?

À ringrazià vi.

REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Objet : Quelle position de l'Exécutif face à la répression politique?

Je vous remercie pour votre question. Je salue les anciens prisonniers politiques et leurs familles présentes aujourd'hui pour assister à cette question, à cette réponse, et je vais essayer de répondre de la façon la plus claire possible.

D'abord, pour les faits récents que vous avez rappelés, j'ai manifesté à titre personnel, et nous avons manifesté de façon collective notre solidarité avec Jean-Marc Dominici, à l'occasion de la saisie sans préalable qui est venue fragiliser sa situation personnelle et familiale. J'exprime ici, là encore, ma solidarité et mon incompréhension sur cet acte. Concernant l'incarcération à Paris de Stéphane Ori, il faut savoir que de nombreux élus de la majorité territoriale, des militants et militantes des formations qui la soutienne ont été présents lors des rassemblements de soutien qui ont été organisés comme ils l'ont été de façon systématique et en toutes occasions et à chaque fois.

Enfin, vous avez rappelé les gardes à vue qui ont été diligentés à l'encontre de militants et de sympathisants nationalistes du fait de bombage. Vous les avez qualifiés de surréalistes. Je pense effectivement que ce type d'initiative judiciaire ou policière gendarmesque est totalement en décalage avec ce qu'il convient de faire.

Au-delà de ce rappel sur ces trois éléments, je voudrais dire que sur le plan des principes, vous le savez, je pense qu'il faut mettre un terme définitif à la violence clandestine. C'est ma conviction et je n'en change pas. De la même façon, j'ai toujours été solidaire au plan personnel, au plan humain, au plan judiciaire de celles et ceux qui, de par leur engagement, encouraient les risques de répression d'eux et de leur famille.

Je pense que, d'un point de vue plus politique et plus général, ça a été le cas de l'ensemble des forces politiques, des militantes et des militants qui soutiennent l'action de la majorité territoriale. Vous le savez, nous nous connaissons, nous sommes un petit pays, un petit peuple, vous savez ce que nous avons fait toutes et tous, individuellement et collectivement, depuis des années, et même souvent depuis des décennies. En ce qui concerne le processus qui est en cours et qui a vocation, je l'espère, à reprendre et à aboutir dans les plus brefs délais.

Nous avons intégré depuis le début, dans le cœur des revendications, l'intégration de la question des prisonniers politiques et des suites judiciaires et pécuniaires de leur engagement. Il y a eu souvent sur ces questions une unanimité et je me tourne, y compris vers le groupe de

droite, parce que là aussi, nous avons toutes et tous pensé que notre contribution à l'enracinement de la paix passait par la prise en compte politique de la question des prisonniers. Je pense que nous ne varions pas et que nous ne varierons pas là-dessus.

Donc, pour vous répondre très concrètement, je sais que la présidente de l'Assemblée de Corse et moi-même allons tout à l'heure avoir une entrevue avec les représentantes et les représentants patriotes qui sont ici. Nous aurons, si cela est souhaité et sollicité, bien sûr, les entrevues qu'il faut avoir avec tout le monde sur cette question-là. Moi, je vous répète que c'est une priorité.

Sur la question de la contribution financière, je dis et je répète que la solidarité humaine est acquise et que les gens font individuellement les choix qu'ils ont à faire, ils les font politiquement et nous les avons faits depuis longtemps, y compris en termes de matérialisation de notre solidarité. On verra pour essayer de faire plus et de faire mieux.

En ce qui concerne la prise en compte politique, je vous le dis aussi, je l'ai dit lorsqu'on l'a évoqué et je le répète ici, je considère que ce n'est pas aux prisonniers, ce n'est pas aux familles, ce n'est pas aux militants et ce n'est pas non plus à la collectivité de Corse de prendre en charge financièrement les suites pécuniaires des condamnations qui ont été prononcées. Cette question est une question politique, elle doit être intégrée dans le périmètre des discussions avec l'État et la réponse qui doit être donnée est une réponse politique de la même nature que celle qui a été donnée dans tous les conflits politiques qui ont été soldés par une solution politique.

Une loi d'amnistie lorsqu'il y a lieu, au plan pénal et au plan civil et ce d'autant mieux que les condamnations qui restent à charge ne concernent pas les partis civils mais concernent l'État.

Donc pour moi c'est un problème politique et qui doit être traité politiquement. Et enfin, je pense effectivement que la société Corse doit s'emparer de cette question parce que, je le dis aussi, autant je continue et je continuerai à être définitivement convaincu qu'il n'y a pas de place pour la violence clandestine, en tout cas qu'elle ne nous permettra pas de gagner et qu'elle ne nous permettra pas de construire la société Corse à laquelle nous croyons.

Je pense qu'on n'arrivera pas à construire une solution politique durable si n'est pas intégrée de façon définitive, claire, partagée et assumée politiquement, y compris par l'État, la question des prisonniers politiques.

Notre objectif, ça doit être que la violence clandestine ne reparte pas.

Pour que la violence clandestine ne reparte pas, il faut construire une solution politique et il faut régler définitivement les séquelles du conflit.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : UN SOFFIU NOVU

OBJET : *Traitement des data et évolution des outils statistiques sur le tourisme*

Monsieur le Président,

La mondialisation et l'intensification des flux humains ont permis au tourisme de se développer tout en se démocratisant. Cette ouverture à de nouveaux marchés présente une opportunité mais également la menace d'une concurrence émergente.

La Corse, malgré son attractivité naturelle, n'échappe pas à ce contexte international. Et depuis la crise covid, il semble qu'une frange de sa clientèle se soit tournée vers d'autres destinations. Les causes sont forcément multiples : prix du transport, baisse du pouvoir d'achat, désengagement des low-cost aériennes (-8% d'offre en 2024), ...

Pour autant, sommes-nous en mesure d'analyser objectivement la situation globale sur la base de données consolidées et qualifiées ?

Le ressenti contrasté de la saison nous conduit à nous interroger, notamment sur le volume réel des flux touristiques. Un sujet qui anime les comités de sociaux-professionnels à l'heure des prévisions d'avant-saison ou des bilans annuels, sans jamais aboutir à un réel consensus.

Cette absence de visibilité déstabilise les acteurs de terrains qui peinent à se projeter dans l'avenir, au moment où il s'agit justement d'adapter leur activité et d'investir.

Vous nous direz que l'ATC dispose déjà d'une cellule de veille et d'analyse sur le tourisme. Cette cellule produit des publications de qualité mais qui s'appuient pour la plupart sur un simple comptage des entrées/sorties aux ports et aéroports, sans distinction des bassins émetteurs ou des typologies de clientèle.

Cette mesure des flux « aux frontières » est indiscutable du point de vue méthodologique, mais elle ne correspond plus à la sociologie actuelle de notre Île. Je pense en particulier à des nouveaux gisements de trafic qui ne relèvent pas de la pure activité touristique et créent des biais statistiques. Exemples :

- La croissance démographique de +12% depuis 2012 due exclusivement au solde migratoire (vs 4% au national),

- La poussée de l'économie résidentielle : résidences secondaires, constructions défiscalisées, retraités et clientèle de CSP supérieure, ...

Il faudra tout d'abord identifier ces segments de passagers, avant de se pencher sur les changements d'usages qui échappent au contrôle, à savoir : les plateformes de locations saisonnières entre particuliers (Airbnb), l'hébergement non-marchand, ou la croissance du marché interne (résidents).

Pour atteindre ces objectifs, nous souhaiterions faire évoluer les outils existants au sein de l'ATC vers un véritable **Observatoire de l'Economie Touristique**. Une instance à la hauteur des enjeux dont la priorité sera de mesurer des indicateurs objectifs sur l'ensemble de la chaîne de valeur : marchés, transport, hébergement, déplacements terrestres, activités, ...

Les données collectées au fil de l'eau auprès des professionnels et des plateformes de big data viendront alimenter les modèles de veille, et offrir une vision partagée de l'activité.

Ce projet d'observatoire est stratégique !

Sa réussite doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun, au service du développement touristique.

Le statu quo serait en revanche préjudiciable, car sans bon diagnostic il n'y a pas de stratégie viable.

Souscrivez-vous à cette proposition d'évolution des outils existants pour mieux superviser l'activité touristique ?

Je vous remercie.

REPONSE DE Mme. BASTIANI

Objet : *Traitement des data et évolution des outils statistiques sur le tourisme*

L'observation du tourisme est l'un des 4 piliers de l'action de l'ATC, avec la promotion, le développement et la coordination.

Le développement de la mission d'observation du phénomène touristique constitue évidemment l'une des priorités de la stratégie mise en œuvre par l'Agence du Tourisme. Elle est d'ailleurs celle qui permet d'orienter les trois autres missions ainsi que la politique générale de l'Agence.

Le Pôle Observation a été sensiblement renforcé ces dernières années grâce à un recrutement de spécialistes de l'économie touristique mais également avec l'acquisition d'outils de pilotages et de traitement des DATA appliqués au tourisme.

Comme vous le soulignez, la concurrence est présente, notamment au sein des destinations méditerranéennes, plus encore depuis la crise sanitaire.

Nous avons bien ressenti et mesuré le désengagement des compagnies aériennes et le projet d'achat de flux qui a été présenté en mars et voté à l'unanimité par cette Assemblée constitue une première réponse à ce constat.

Concernant notre capacité d'analyse de l'évolution de la situation, je suis en mesure de vous confirmer qu'elle est effective et que les outils dont nous disposons nous permettent d'avoir une vision prospective et d'adapter notre stratégie dans un secteur dynamique et en constante évolution.

L'ATC dispose depuis 2023 d'un outil qui donne accès à plusieurs sources mondiales d'information sur le secteur du tourisme. Les données recueillies et analysées dans ce cadre sont très nombreuses. Elles portent sur la connectivité aérienne de la destination, le comportement de la clientèle, la dépense touristique domestique et internationale, le suivi des prix et de la qualité des hébergements insulaires ou encore la mesure de la satisfaction de la clientèle.

L'intérêt d'un tel dispositif a été reconnu à la fois par les professionnels et nos partenaires institutionnels puisque nous avons reconduit notre convention à travers un groupement de commande auquel participent l'ADEC, la CCIC, Air Corsica, mais aussi le groupe Ollandini, les Gîtes de France et le Cercle des Grandes Maisons.

Nous disposons également, depuis 2023, des données du dispositif Flux Vision d'Orange qui permettent d'analyser la fréquentation détaillée de 35 zones touristiques et de connaître le nombre de nuitées sur les différents territoires.

À cela s'ajoutent des enquêtes thématiques qui sont réalisées plusieurs fois par an, qui touchent des milliers de visiteurs de toutes nationalités, et dont les résultats font l'objet d'analyses précises, notamment pour définir les profils des différentes clientèles. Nous réalisons également des enquêtes « aux frontières » moins fréquentes mais dont l'ampleur est beaucoup plus importante avec des dizaines de milliers de questionnaires exploités. Ces dernières permettent

l'établissement de modèles économiques qui sont utilisés dans des cas très variés par tous les acteurs économiques. Elles ont servi par exemple d'outil pour mesurer l'impact sur l'économie Corse des achats de flux aériens.

Les professionnels du tourisme sont également interrogés chaque mois et nous font part de l'état des réservations, de leur ressenti sur l'activité, à travers des notes de conjoncture. Nous compilons également les données émises par la CCIC chaque mois afin d'avoir une vision globale : hébergement et transports. Tout cela figure au sein de documents synthétiques, publics, publiés mensuellement sur notre site et nos réseaux.

Je vous engage à consulter tous les éléments d'analyse qui figurent en accès libre sur le site professionnel de l'ATC, notamment « Les Cahiers du Tourisme » et les « Notes de conjoncture » qui permettent d'avoir une vision globale du passé, du présent et de l'avenir du tourisme dans notre île.

Au-delà du travail remarquable effectué par les agents de notre Observatoire, il m'est impossible de ne pas évoquer notre collaboration étroite et fructueuse avec l'AUE, l'ADEC, la CCIC, la DREAL et l'INSEE, la Banque de France, et certaines banques privées, une concertation qui renforce encore notre capacité de mesure et d'analyse du phénomène touristique dans son ensemble.

Je précise également que nous proposons aux collectivités locales de réaliser un focus sur leur territoire à partir de l'extraction des données globales, une analyse personnalisée et détaillée qui pourrait constituer un véritable outil de pilotage allant certainement au-delà de leurs préoccupations en matière d'offre touristique.

La mesure des flux représente donc une source de données parmi tant d'autres au sein de l'Observatoire de l'ATC. Nous travaillons à affiner notre connaissance du trafic entre la Corse et le reste du monde. Si nous avons toujours une marge de progression, les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle sont très complets et nous permettent d'avoir à la fois une vision en temps réel de la situation mais également une analyse sur le temps long et une idée précise des évolutions et des prospectives.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : CORE IN FRONTE

OBJET : : Quel avenir pour la filière audiovisuelle?

Depuis longtemps, sous plusieurs mandatures, la Collectivité de Corse s'est impliquée dans le soutien au développement de l'audiovisuel et du cinéma, avec certains résultats :

- Des films et des réalisateurs insulaires ont été sélectionnés dans les plus grands festivals;
- Des sociétés de production ont pu se créer et alimentent une partie des programmes de Via Stella et de Télé Paese, qui, quant à elle, se trouve actuellement en difficulté.

Mais depuis janvier 2024, le fonds d'aides à la filière audiovisuelle n'a pas été totalement consommé.

Les autorisations de programme et d'engagement, votées au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire 2024, ont été ventilées pour un peu moins d'1/3 sur un total de 3 millions €, et ce malgré le nombre important de projets déposés.

Sur les quatre comités prévus annuellement, un seul s'est tenu le 31 mai dernier et le rapport n'a été signé, par l'Exécutif, que le 17 septembre.

Ces situations entraînent un certain nombre de problèmes pour les sociétés de production dont les projets sont soumis à validation.

Pourquoi ces retards?

L'ADEC projette et annonce, par voie de presse, des investissements massifs dans des studios ultra modernes.

Où en sommes-nous?

Pourquoi l'ADEC, sur son propre financement, s'est-elle impliquée dans ce type de projet, quand dans le même temps on se pose des questions sur la pérennité du

fonds d'aides à la filière audiovisuelle?

Ma question est simple: pourriez-vous nous éclairer sur l'ensemble de ces situations et sur l'avenir de la filière audiovisuelle?

REPONSE DE Mme. ANTONIA LUCCIANI

Objet : **Quel avenir pour la filière audiovisuelle?**

Je vous remercie, monsieur le conseiller, pour votre question, qui me permet, dans un premier temps de rappeler le soutien indéfectible de la collectivité de Corse en faveur de la filière audiovisuelle.

La collectivité de Corse a impulsé une véritable politique volontariste en faveur du développement cinématographique et audiovisuel.

Effectivement, depuis 2015, et plus particulièrement l'arrivée aux responsabilités des nationalistes, le soutien s'est considérablement renforcé, passant d'un fonds d'aide qui était à hauteur de 2,2 millions d'euros en 2015 à 4 millions d'euros en 2023, soit 40% d'augmentation.

Alors, il faut savoir que 2023 était une année exceptionnellement haute, où nous avons, effectivement, privilégié au sein du budget investissement de la culture le fonds d'aide.

Mais sachez qu'entre 2018 et 2022, en moyenne, le fonds d'aide oscille entre 3 millions et 3,5 millions environ. Cette année, notre objectif, effectivement, c'est de maintenir ce niveau.

De ce fait et grâce à cet investissement, le secteur a connu un véritable boost en termes de qualité, de volume économique, de projets structurants, de rayonnement des oeuvres, d'émergence de talents, tout en développant un cinéma Corse ancré dans le bassin méditerranéen et qui trouve aujourd'hui un écho au plan national, international.

2023, vous le savez, a été une année particulièrement riche. Nous avons d'ailleurs organisé à Cannes une cérémonie pour mettre à l'honneur les réalisateurs Corses, puisque plusieurs films ont été mis à l'honneur.

Je pense bien sûr au film « à son image » de Thierry de Peretti, le film Le royaume de Julien Colonna, également le film de Caroline Poggi, qui n'a pas été aidée parce qu'elle ne tournait pas sur le territoire, mais qui néanmoins est une ancienne étudiante du DU CREATACC à l'Université de Corse et qui a obtenu des récompenses.

Cannes, bien sûr, mais également Venise, avec *Le Mohican* de Frédéric Farrucci, qui est une oeuvre également réalisée grâce au soutien de la collectivité de Corse, qui ouvrira demain soir le festival Arte mare à Bastia, où je me rendrai pour faire part de notre soutien à la filière audiovisuelle et cinéma.

Alors cette dynamique, elle n'est pas l'oeuvre uniquement bien entendu de la collectivité de Corse, même si ce fonds d'aide a été précieux et qu'on en récolte aujourd'hui les fruits, mais elle a été permise par la mise en synergie de l'ensemble des acteurs structurants de la filière, je pense notamment au CNC, aux associations structurantes, aux diffuseurs, à l'Université de Corse, aux salles de cinéma, à la Cinémathèque, aux différents festivals de cinéma qui jouent un rôle considérable, aux producteurs, aux réalisateurs, aux acteurs, aux techniciens, sans parler du nombre important de tournages en Corse, ce qui nous permet de dire aujourd'hui que la Corse est véritablement une terre de cinéma.

Alors pour revenir à la question budgétaire, vous n'êtes pas sans savoir les incertitudes lourdes qui pèsent aujourd'hui sur notre collectivité, en lien notamment avec la question de la DCT dont nous débattons tout à l'heure, et qui nous a conduit à une attitude prudentielle et à faire des arbitrages difficiles dans tous les domaines.

Suite à la tenue du premier comité dont vous parliez, nous avons engagé près d'un million d'euros lors du Conseil exécutif du 19 septembre auquel vous faisiez référence, et qui nous a permis donc d'individualiser les crédits proposés par le comité, et également de reconduire un certain nombre de conventions.

Alors je comprends tout à fait que cette situation ait pu engendrer des craintes, mais à aucun moment il n'a été question pour nous de porter atteinte à la filière.

Sachez, vous l'avez également dit à la fin de votre question, que nous avons échangé avec le secteur. Une délégation de producteurs Corse a été reçue par le Président et moi-même la semaine dernière. Nous avons échangé avec une délégation de réalisateurs hier encore, également avec le Président, et nous échangeons de manière régulière avec la filière ainsi que des membres du CESEC, et notamment la Présidente.

De plus, je vous informe, concernant les prochains comités, que le deuxième et le troisième comités se réuniront conjointement au plus tard à la fin du mois d'octobre, le temps qu'ils lisent l'ensemble des dossiers reçus, ce qui permettra à la filière d'avoir une visibilité pour la fin de l'année 2024 et le début d'année 2025, donc ils ont été informés de ce calendrier, et je crois rassurés.

Nous avons également, avec eux, retenu trois axes. D'abord, le premier, définir et appliquer de nouveaux critères pour rationaliser nos choix si nous allons effectivement vers une stabilisation du fonds d'aide qui ne pourra peut-être pas nous permettre d'être à des sommes comme 4 millions l'année dernière, qui était une année exceptionnelle.

De ce fait, nous avons également établi qu'il serait important de sanctuariser au sein de notre propre budget investissement culture un fonds, donc la sanctuarisation du fonds d'aide, qui est donc spécifique à l'aide au cinéma.

Enfin, d'intégrer une prévisibilité sur les trois années à venir afin que la filière puisse se projeter, puisqu'on sait qu'on récolte aujourd'hui les fruits d'une filière qui a su se structurer sur 20 ans et il ne faudrait pas briser les ailes d'une génération qui est en attente aussi de ce soutien à travers le fonds d'aide.

Alors d'autre part, en parallèle donc de ces éléments sur la filière audiovisuelle, une restructuration globale de notre règlement d'aide est attendue par l'ensemble des acteurs culturels, en lien avec la stratégie culturelle qu'on vous avait présentée également dans cet hémicycle. Dans ce sens, des réunions se tiendront dans l'ensemble des territoires, mais également secteur par secteur, dès le mois de novembre, afin de tracer les perspectives du développement culturel et d'appliquer la même méthode que nous l'avons fait avec les acteurs de l'audiovisuel.

Alors vous faites référence également à l'appel à projets qui a été lancé par le président de l'ADEC, qui a été pensé et mis en oeuvre avec la filière elle-même, tout simplement parce qu'aujourd'hui on sait que la filière a atteint un certain niveau de maturité, notamment avec des entreprises qui la composent, mais qui par leur dimensionnement demeurent souvent hors des radars des grands appels à projets du type grande fabrique de l'image proposée par le CNC.

L'objectif, c'est de soutenir la filière audiovisuelle et multimédia sur le volet investissement, financement, structuration de la filière et compétences, qui ne sera pas forcément l'idée de créer un studio.

Nous sommes encore à la phase où on récolte les projets, la direction de la culture et l'ADEC analyseront en complémentarité les projets qui seront reçus.

Je souhaite vous assurer et réaffirmer avec toute la force qui est la mienne, que nous ne souhaitons en aucun cas briser l'élan vertueux que connaît la filière audiovisuelle et cinéma en Corse aujourd'hui.

Elle a d'ailleurs toujours représenté l'une des priorités dans le déploiement de nos politiques publiques en matière culturelle, notamment par le fait qu'elle est bien plus qu'un secteur culturel et qu'elle représente une force économique, un vivier de talents, un écosystème global qui est, selon nous, un pilier essentiel du rayonnement de notre île.

Je vous remercie.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : CORE IN FRONTE

OBJET : Quelles dotations pour nos clubs amateurs de football?

M. le président de l'Exécutif, Mme la conseillère exécutive déléguée au sports,

La Corse compte 6 clubs amateurs de football, Furiani-Agliani, l'USC Corti, Le FC Borgu, le Galia de Lucciana, le FC Balagna et Le Sud FC, qui sont engagés dans des championnats de N2 et N3. Il y a quelques jours, vous leur avez signifié que les dotations d'aide seront amputées de 50% pour la saison 2025.

Ainsi, les sommes allouées aux clubs de N2 passeront de 10000€ à 50000€ et celles pour la N3 de 70000€ à 35000€.

Notre groupe a été saisi par certains présidents de ces clubs sur ce sujet.

Ce type de décision est politique.

Elle doit être faite après le débat d'orientation budgétaire et suivie de l'adoption du Budget Primitif.

Pour notre part, tout en étant conscient des difficultés budgétaires de la CdC, nous considérons que le sport ou la culture, qui étaient déjà sous dotés, ne doivent pas faire les frais de coupes financières arbitraires ou du fait du prince.

Le budget de notre Collectivité doit continuer à s'inscrire dans une vision qui assure le développement économique, social, culturel, linguistique, associatif et sportif en Corse.

Selon les autres principes de l'équilibre réel, d'annualité, d'unité et de spécialité des demandes, l'exercice budgétaire demande un regard stratégique et non hypothétique.

Cette décision met à mal la vie et l'avenir des clubs concernés, particulièrement face à la DNCG. En effet, les clubs concernés ont déjà fait valider leur budget prévisionnel pour la saison prochaine. Elle peut constituer une menace de rétrogradation voire de sortie du niveau national.

Elle met, aussi, en évidence des orientations budgétaires déclinant une politique hasardeuse et même dangereuse.

La Corse en est la victime.

Nous vous posons la question suivante :

Quand respecterez-vous les règles du débat et de l'information en matière d'adoption de budget et quels sont vos choix qui peuvent prétendre justifier de telles coupures dans le domaine du sport, pour des équipes et une activité sportive populaire en Corse ?

Nous espérons qu'à l'aune de cette question, vous rassurerez les clubs de N2 et N3 qui sont concernés par cette baisse de dotation. Si tel n'était pas le cas, nous vous informons, par avance, du dépôt d'un amendement pour maintenir les dotations culturelles et sportives.

Vi ringraziu.

REPONSE DE Mme. LAUDA GUIDICELLI

Objet : Quelles dotations pour nos clubs amateurs de football?

Madame la Présidente, je vous remercie.

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse, je vous remercie pour votre question.

Nous sommes le 26 septembre 2024 et je travaille, avec mes services, avec la Présidence du Conseil exécutif, pour apporter de nouveaux éléments aux clubs de football que vous avez cités.

Nous les avons rencontrés, la semaine passée. Nous devrions les revoir rapidement. Nous les avons régulièrement au téléphone.

Et nous avons la volonté partagée de trouver les bons points d'équilibre.

Il n'y a pas de place dans ce dossier pour les surenchères, ou la démagogie.

Premièrement, je voudrais ici rappeler que la Collectivité de Corse a toujours aidé tous les clubs, y compris dans des moments difficiles.

Deuxièmement, je voudrais re situer le sujet dans le contexte d'aujourd'hui, qui est un contexte de contrainte budgétaire, dans lequel des décisions s'imposent.

J'ai décidé, et j'assume ce choix, de privilégier le sport pour tous, les aides aux associations, les aides aux ligues et comités. Schématiquement, pour que vous compreniez bien, j'ai décidé d'impacter le moins possible le sport du quotidien, le sport qui encadre nos jeunes et les sportifs tous les jours et les week-ends. J'ai choisi de privilégier le sport pour tous.

Et en situation budgétaire contrainte, j'ai dû baisser d'autres aides.

Et ce type de choix n'est pas agréable à faire, je vous l'assure.

Les 6 clubs dont vous parlez évoluent en championnat national (que ce soit N2, N3). Pour les novices ici, comprenez que ces clubs font partie des clubs qui encadrent les enfants, des tous petits jusqu'aux jeunes adultes. Mais ce sont aussi des clubs qui ont, grâce à des victoires les années passées, réussi à monter en national et/ou à se maintenir en national. Et c'est cette partie là de l'activité de ces clubs dont il est question aujourd'hui. Et uniquement cette partie-là, l'évolution de nos clubs de football dans les championnats nationaux.

Pour votre parfaite information, la Collectivité a voté depuis 2018 2 777 422 € au seul profit de ces 6 clubs, voire, de 5 parmi ces 6 clubs puisque l'un d'entre eux a accédé cette saison à la nationale 3.

La Corse est une terre de football, oui, mais elle est aussi un petit territoire. Nous sommes plus petit qu'un district de football sur le continent et pourtant nous avons 6 équipes cette année en national. Et chaque année, se pose la question de leurs financements. Et oui, cela se pose chaque

année, car ce sont des petits clubs, des petits budgets, et cette aspiration à la nationale coûte cher, sans doute trop cher pour beaucoup, et chaque année ils ont besoin d'argent public pour poursuivre leurs quêtes, passionnées, mais à mon sens, je vous le dis, déraisonnables.

La Collectivité de Corse ne peut pas financer autant d'équipes de national, qui ont toujours besoin de plus d'argent public. Une équipe de national se déplace toutes les deux semaines. Dans un déplacement, c'est un aller-retour pour une vingtaine de personnes, des hébergements sur place, de la restauration, des trajets, des locations. Ce sont des budgets fous. Pour la saison 2024-2025, prenez tout cela, multipliez le besoin d'argent public par 6 et voyons si la CdC a un budget illimité. Aujourd'hui, je vous le dis, on ne le peut pas. Mais je crois même que si nous le pouvions, cela ne serait pas sain.

Vous allez me dire « et pourquoi pas ? »

Ces équipes de national « corses » sont composées très largement de joueurs extérieurs à l'île, qui sont rémunérés. C'est une réalité.

Si ces équipes étaient essentiellement composées de corses je vous dirais « et oui, nous sommes une île de football, nous produisons, formons, nos joueurs et c'est donc normal que nous soyons si présents en national ». Mais ce n'est pas le cas. Aujourd'hui la Corse ne fournit pas assez de joueurs pour composer une ou deux équipes de national. Alors six...

Donc est-il normal que la CdC soit sollicitée par six clubs pour 6 équipes en national composées de joueurs que l'on fait venir du continent, de l'étranger.

Est-il normal qu'on nous demande de payer un montant considérable pour cela ?

Aujourd'hui je prévois un montant de 725 855 euros pour toutes les équipes de national concernés, tous sports confondus. Car en effet, il y a d'autres clubs que ceux-ci, d'autres sports. Il faut parler des clubs de foot qui ont des jeunes de U17 et 19 évoluant en championnat national également, il faut parler du Basket, du Handball, de la Voile, du Volley bien sûr, de la Natation ... 22 clubs à soutenir pour 25 équipes, rien que pour l'évolution en championnat national. Depuis 2018, ce sont 7 768 000 € qui ont été dédiés à cet accompagnement.

Et donc il faudrait bien plus selon ces clubs, parce qu'on peut toujours vouloir d'autres joueurs, vouloir finir premier... Et oui, la passion n'a pas toujours de limite, mais les finances publiques elles, en ont.

En 2023, en marge d'une session, nous avons rencontré, avec le Président du Conseil, 5 de ces clubs. Lors de ce rendez-vous j'avais été frappée par la gravité des propos du Président en matière de dotation publique. Il avait dépeint une situation difficile et avait expliqué que la CdC ne pouvait pas être l'institution vers laquelle on se retourne seulement et être aussi le bouc émissaire en cas de difficultés budgétaires des clubs. Pour autant il avait compris que les clubs traversaient une période difficile – c'était la saison dernière – et avait concédé une aide supplémentaire. Mais elle était exceptionnelle, tout comme l'était le fond Forza qui a permis de soutenir les clubs pendant la crise sanitaire.

La CdC n'est pas actionnaire de ces clubs, contrainte de financer, sans limites, et ces clubs le savent parfaitement.

La CdC doit-elle cet argent ? non. La CdC doit-elle, parce que c'est de l'argent public, demander des conduites raisonnables ? oui.

Vous me dites : « la Corse est la victime » de notre politique. Non, la Corse serait la victime si nous ne mettions pas de garde fous et si nous financions aveuglement.

Enfin, troisièmement, il est temps de nous interroger, pouvoir public et acteurs sportifs, sur ce que nous souhaitons pour le foot corse et plus largement pour le sport corse ? Devons-nous souhaiter la multiplication des équipes de national, avec des jeunes joueurs venus d'ailleurs, précarisés ? devons-nous nous réjouir si une équipe de national se maintient avec deux ou trois joueurs locaux dans son équipe ? est-ce réellement une victoire pour le sport corse ? non, je ne crois pas.

Alors, je comprends votre question Madame la Conseillère. Je comprends qu'en ayant été informée vous ayez décidé d'interroger le Conseil exécutif. Mais face à ce sujet qui est bien plus complexe qu'il n'y paraît, il est de mon devoir de faire en sorte que le sport corse soit fort, mais un sport corse fort, c'est un territoire où le nombre de licenciés est élevé, où les jeunes filles pratiquent autant que les jeunes garçons, où l'obésité et la sédentarité reculent, où les montagnes résonnent du rire de nos enfants et plus seulement de ceux des touristes. Ce n'est pas un territoire qui compte 6, puis 7, puis 8 clubs de foot en national, à n'importe quel prix.

Comme je le disais en début de mon propos, je regrette que ce sujet soit arrivé jusqu'ici alors que nos travaux ne sont pas terminés. Je peux vous assurer que je connais parfaitement la réalité de ces clubs et que la CdC interviendra comme elle l'a toujours fait.

Je vous le dis avec gravité et avec responsabilité, je ne m'engagerai pas sur des montants que je ne pourrai pas accorder. Mais sachez que ces clubs sont aidés par la Collectivité. Ils le sont par des aides directes. Ils le sont aussi par les infrastructures communales ou intercommunales, dont ils bénéficient, généralement gracieusement, et pour lesquelles nous investissons massivement. Ils bénéficient également de la bienveillance de la Compagnie Air Corsica, et ça aussi c'est un soutien de notre institution.

J'espère que tous ces éléments vous permettront de mieux cerner le sujet et quant à moi, quant à nous, nous allons poursuivre nos travaux avec ces clubs, pour les questions d'ordre financier, mais aussi pour qu'ils fassent preuve de raison, collectivement, qu'ils puissent penser à adopter des logiques de regroupement, des logiques vertueuses, et s'engagent à avoir des équipes insulaires qui le soient vraiment, à travers la mutualisation et la politique de formation.

Je vous remercie.



**2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I 26 È 27 DI SETTEMBRE DI U 2024**

*2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024*

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

**MOTION NOUVELLE DEPOSEE
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **Motion N° 2024/O2/018** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien et solidarité envers la Kanaky / Nouvelle Calédonie.

MOTION EXAMINEE EN COMMISSION

- **Motion N° 2024/O1/004** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

MOTION RENVOYEE EN COMMISSION(S)

- **Motion N° 2024/O2/017** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Application des critères des centres d'intérêts matériels et moraux pour les titulaires du CAPES en Corse. (*Renvoyée en réunion conjointe CCLRESC et CECCSES*).

N^U 2024/O2/018

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. ROMAIN COLONNA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"

OBJET : SOUTIEN ET SOLIDARITE ENVERS LA KANAKY / NOUVELLE CALEDONIE

VU les Accords de Matignon de 1988 qui promeuvent l'ouverture d'une perspective nouvelle pour la Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU les accords de Nouméa du 5 mai 1998 qui ont permis de rétablir la paix civile et le dialogue entre les différentes parties pendant des années et d'engager une phase de développement avec un rééquilibrage des pouvoirs et des responsabilités entre indépendantistes et non-indépendantistes,

VU la délibération N° 19/325 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant un projet de Convention de partenariat signée entre l'Assemblée de Corse et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'adoption par l'Assemblée nationale dans la nuit du 13 mai 2024, du projet de réforme constitutionnelle visant à élargir le corps électoral propre au scrutin provincial de Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°24/081 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 portant adoption d'une motion en faveur d'une solution politique en Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU la déclaration des experts de l'ONU en date du 20 Août 2024 stipulant que "*La tentative de démantèlement de l'Accord de Nouméa porte gravement atteinte [aux] droits humains [du peuple kanak] et à l'intégrité du processus global de décolonisation.*",

VU la résolution n°435 adoptée par le Congrès de Nouvelle-Calédonie au cours de sa séance publique du 28 août 2024, demandant l'adoption d'un plan 2024-2029 de reconstruction et d'accompagnement de la Nouvelle-Calédonie par l'Etat pour éviter la mort économique et sociale du pays,

CONSIDERANT la situation dramatique que connaît la Kanaky/Nouvelle-Calédonie depuis le mois de mai suite aux protestations du peuple kanak contre la réforme du corps électoral,

CONSIDERANT les nombreuses victimes liées à ces protestations, 13 morts à ce jour (20 septembre 2024),

CONSIDERANT les deux nouvelles victimes, deux jeunes hommes kanak tués dans la nuit du mercredi 18 septembre par le GIGN,

CONSIDERANT les prisonniers politiques kanak arrêtés suite aux protestations et dont certains ont été emprisonnés en France à plus de 15 000 km de leur domicile et famille,

CONSIDERANT que depuis le début de l'embrasement, la situation économique et sociale s'est considérablement détériorée avec, de plus, la suspension de nombreux services publics,

CONSIDERANT qu'en réponse aux protestations, un couvre-feu a été instauré,

CONSIDERANT que la recherche d'un accord entre les parties indépendantistes et non-indépendantistes, et la neutralité de l'État français à l'égard des différentes parties, sont deux principes essentiels des accords de Matignon et de Nouméa avec lesquels il convient de renouer,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPRIME de nouveau sa solidarité et son émotion face aux décès tragiques de treize personnes et face aux nombreux blessés liés au conflit en Kanaky/Nouvelle-Calédonie, et adresse une fois de plus ses sincères condoléances à l'ensemble des familles endeuillées.

CONSTATE de nouveau que la Kanaky-Nouvelle-Calédonie connaît une situation de crise profonde, rompant avec l'esprit et la lettre des Accords Matignon et de Nouméa et entravant le processus de décolonisation en Kanaky/Nouvelle-Calédonie.

APPELLE à un dialogue apaisé et constructif entre toutes les forces politiques calédoniennes et l'État, dans le but de parvenir à un accord politique qui consoliderait de manière durable la paix et la perspective d'autodétermination initiées par les Accords de Nouméa.

N^U 2024/O1/004

MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

DÉPOSÉE PAR : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

OBJET : DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA CORSE SUR LA LISTE
DESTERRITOIRES NON AUTONOMES À DÉCOLONISER

Les discussions en cours entre les élus de l'Assemblée de Corse et le gouvernement français doivent, afin de connaître une nouvelle impulsion, être replacées dans la dynamique historique d'une lutte de plusieurs décennies. Si l'on veut s'acheminer vers une solution politique globale et entrer dans une démarche de résolution du conflit, il convient d'en poser clairement les termes,

Depuis les années 1960, toutes les tendances de cette lutte nationale ont clairement affirmé que la situation faite à la Corse était de nature coloniale, tant le courant indépendantiste que le courant autonomiste,

S'agissant du premier, on peut se reporter au « Petit livre vert » du FLNC (*A libertà o a morte*, 1977) qui est particulièrement clair sur le sujet,

S'agissant du second, parmi de nombreux exemples, on rappellera le plus emblématique : le fameux discours d'Edmond SIMEONI du 17 août 1975 à Corti, préfigurant les événements d'Aleria et de Bastia. Le leader de l'ARC s'adressa ce jour-là aux militants et sympathisants en ces termes : « La Corse est-elle une colonie ? La Corse doit-elle être décolonisée ? » et la foule répondit naturellement et sans hésiter par l'affirmative. Ce point constitue l'un des fondamentaux communs à l'ensemble du mouvement national. L'occasion est aujourd'hui donnée aux nationalistes de l'affirmer dans un cadre institutionnel, se hissant ainsi au niveau des enjeux historiques de la lutte nationale contemporaine,

En ce qui concerne les précédents politiques et juridiques, rappelons que, le 18 août 2011, l'Assemblée de Polynésie vota par 30 voix la résolution demandant la réinscription de la Polynésie sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser. Des élus de l'Assemblée polynésienne défavorables à la démarche demandèrent l'annulation de la résolution devant le tribunal administratif de Papeete, estimant que l'Assemblée

de Polynésie n'avait aucune compétence en la matière. *Toutefois, ces élus n'obtinrent pas gain de cause* : le président du tribunal administratif écarta leur requête par une ordonnance du 9 février 2012, suivant en cela la position du rapporteur public ayant considéré qu'un tel vœu ne « *constitue pas un acte faisant grief* ». Le 17 mai 2013, la Polynésie était réinscrite sur la liste de l'ONU. Cet épisode conforte la présente démarche sur le plan juridique, puisque le projet de résolution présenté ci-après reprend très exactement, adaptés à la Corse, les termes de la résolution polynésienne,

CONSIDERANT que par sa résolution n° 1514 (XV) du 14 décembre 1960, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a reconnu le désir passionné de liberté de tous les peuples dépendants et a réaffirmé son rôle pour mettre fin au colonialisme,

CONSIDERANT que par sa résolution n° 1654 (XVI) du 27 novembre 1961, l'Assemblée Générale des Nations Unies a chargé un comité spécial d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux,

CONSIDERANT qu'aux termes des résolutions des Nations-Unies n° 43/47 du 22 novembre 1988 et n° 55/46 du 8 décembre 2000, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé les périodes 1990-2000 et 2000- 2010 décennies internationales de l'élimination du colonialisme,

CONSIDERANT que l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser participe de cet objectif et qu'il appartient aux membres de l'Assemblée de Corse, élus du peuple corse, d'œuvrer pour l'atteindre,

CONSIDERANT que cet acte doit s'accompagner d'une évolution institutionnelle concertée afin de permettre à la Corse d'atteindre, dans un premier temps, la pleine autonomie,

CONSIDERANT que toute évolution statutaire doit se fonder sur la reconnaissance du peuple corse et de ses droits,

CONSIDERANT que celui-ci, ainsi reconnu, devra à terme pouvoir se déterminer librement,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDATE Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président du Conseil exécutif pour entamer toutes les démarches nécessaires auprès du secrétaire général des Nations Unies afin de demander d'inscrire la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

APPELLE les Etats membres de l'Assemblée générale de l'ONU à soutenir cette demande exprimée démocratiquement par les institutions représentatives de la Corse.

APPELLE le Président de la République française à bien vouloir respecter les obligations internationales de la France en ce qu'elles découlent de l'article 73-e de la Charte des Nations-Unies et en conséquence, à communiquer à l'Assemblée Générale des Nations Unies les informations relatives à la situation de la Corse.

APPELLE le Président de la République française à bien vouloir faciliter l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

APPELLE le Président de la République française à donner, à travers la prise en compte de la présente démarche, une nouvelle impulsion aux discussions avec les institutions corses en vue de permettre la conclusion d'accords dans la perspective d'une évolution statutaire.

DEMANDE au Secrétaire Général des Nations-Unies de bien vouloir inscrire cette demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser, à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale.

La présente résolution sera publiée et transmise, accompagnée de son rapport de présentation, au Président de la République française, au Secrétaire Général des Nations-Unies, aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et aux parlementaires de la Corse.

* * *

***EXAMINEE EN CCLRESC LE 17 SEPTEMBRE 2024 / EN ATTENTE
D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES***

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024

**COMMISSION DES COMPETENCES LEGISLATIVES ET
REGLEMENTAIRES ET POUR L'EVOLUTION STATUTAIRE DE LA
CORSE**

RAPPORT

N° 2024/O2/02/CCLRESC

**MOTION N° 2024/O1/004 DEPOSEE AVEC DEMANDE D'EXAMEN
PRIORITAIRE PAR MME JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA :
DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA CORSE SUR LA LISTE DES
TERRITOIRES NON AUTONOMES A DECOLONISER**

**MUZIONE N° 2024/O1/004 DIPUSITATA DA A SIGNORA JOSEPHA
GIACOMETTI-PIREDDA : DUMANDA D'ISCRIZIONE DI A
CORSICA NANTU A U LISTINU DI I TERRITORII NON AUTONUMI
DA SCULUNIZA**

Motion n° 2024/O1/004

- Date de la réunion de la commission : Mardi 17 septembre 2024

- Rapporteure : Mme Françoise CAMPANA

Etaient présent(e)s :

M. Romain COLONNA, *Président de la Commission* ;
Mmes et Messieurs Don-Joseph LUCCIONI, *Vice-Président*, Françoise CAMPANA, *Rapporteuse*, Vannina CHIARELLI-LUZI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Nadine NIVAGGIONI, Véronique PIETRI, *membres de la Commission*.

Etait excusée :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*.

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI ;
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Françoise CAMPANA ;
M. Jean-Paul PANZANI à M. Romain COLONNA.

Etaient absent(e)s :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI.

RAPPEL

La présente motion est présentée par son auteur, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Son texte est le suivant :

« Les discussions en cours entre les élus de l'Assemblée de Corse et le gouvernement français doivent, afin de connaître une nouvelle impulsion, être replacées dans la dynamique historique d'une lutte de plusieurs décennies. Si l'on veut s'acheminer vers une solution politique globale et entrer dans une démarche de résolution du conflit, il convient d'en poser clairement les termes.

Depuis les années 1960, toutes les tendances de cette lutte nationale ont clairement affirmé que la situation faite à la Corse était de nature coloniale, tant le courant indépendantiste que le courant autonomiste.

S'agissant du premier, on peut se reporter au « Petit livre vert » du FLNC (*A libertà o a morte*, 1977) qui est particulièrement clair sur le sujet.

S'agissant du second, parmi de nombreux exemples, on rappellera le plus emblématique : le fameux discours d'Edmond SIMEONI du 17 août 1975 à Corti, préfigurant les événements d'Aleria et de Bastia. Le leader de l'ARC s'adressa ce jour-là aux militants et sympathisants en ces termes : « La Corse est-elle une colonie ? La Corse doit-elle être décolonisée ? » et la foule répondit naturellement et sans hésiter par l'affirmative. Ce point constitue l'un des fondamentaux communs à l'ensemble du mouvement national. L'occasion est aujourd'hui donnée aux nationalistes de l'affirmer dans un cadre institutionnel, se hissant ainsi au niveau des enjeux historiques de la lutte nationale contemporaine.

En ce qui concerne les précédents politiques et juridiques, rappelons que, le 18 août 2011, l'Assemblée de Polynésie vota par 30 voix la résolution demandant la réinscription de la Polynésie sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser. Des élus de l'Assemblée polynésienne défavorables à la démarche demandèrent l'annulation de la résolution devant le tribunal administratif de Papeete, estimant que l'Assemblée de Polynésie n'avait aucune compétence en la matière. *Toutefois, ces élus n'obtinrent pas gain de cause : le président du tribunal administratif écarta leur requête par une ordonnance du 9 février 2012, suivant en cela la position du rapporteur public ayant considéré qu'un tel vœu ne « constitue pas un acte faisant grief ».* Le 17 mai 2013, la Polynésie était réinscrite sur la liste de l'ONU. Cet épisode conforte la présente démarche sur le plan juridique, puisque le projet de résolution présenté ci-après reprend très exactement, adaptés à la Corse, les termes de la résolution polynésienne.

CONSIDERANT que par sa résolution n° 1514 (XV) du 14 décembre 1960, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a reconnu le désir passionné de liberté de tous les peuples dépendants et a réaffirmé son rôle pour mettre fin au colonialisme,

CONSIDERANT que par sa résolution n° 1654 (XVI) du 27 novembre 1961, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a chargé un comité spécial d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux,

CONSIDERANT qu'aux termes des résolutions des Nations Unies n° 43/47 du 22 novembre 1988 et n° 55/46 du 8 décembre 2000, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé les périodes 1990-2000 et 2000-2010 décennies internationales de l'élimination du colonialisme,

CONSIDERANT que l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser participe de cet objectif et qu'il appartient aux membres de l'Assemblée de Corse, élus du peuple corse, d'œuvrer pour l'atteindre,

CONSIDERANT que cet acte doit s'accompagner d'une évolution institutionnelle concertée afin de permettre à la Corse d'atteindre, dans un premier temps, la pleine autonomie,

CONSIDERANT que toute évolution statutaire doit se fonder sur la reconnaissance du peuple corse et de ses droits,

CONSIDERANT que celui-ci, ainsi reconnu, devra à terme pouvoir se déterminer librement,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDATE Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président du Conseil exécutif pour entamer toutes les démarches nécessaires auprès du secrétaire général des Nations-Unies afin de demander d'inscrire la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

APPELLE les Etats-membres de l'Assemblée générale de l'ONU à soutenir cette demande exprimée démocratiquement par les institutions représentatives de la Corse.

APPELLE le Président de la République française à bien vouloir respecter les obligations internationales de la France en ce qu'elles découlent de l'article 73-e de la Charte des Nations-Unies et en conséquence, à communiquer à l'Assemblée Générale des Nations-Unies les informations relatives à la situation de la Corse.

APPELLE le Président de la République française à bien vouloir faciliter l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

APPELLE le Président de la République française à donner, à travers la prise en compte de la présente démarche, une nouvelle impulsion aux discussions avec les institutions corses en vue de permettre la conclusion d'accords dans la perspective d'une évolution statutaire.

DEMANDE au Secrétaire Général des Nations-Unies de bien vouloir inscrire cette demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser, à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale.

La présente résolution sera publiée et transmise, accompagnée de son rapport de présentation, au Président de la République française, au Secrétaire Général des Nations-Unies, aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et aux parlementaires de la Corse. »

OBSERVATIONS DES COMMISSAIRES

M. Romain COLONNA, Président de la Commission, remercie Mme GIACOMETTI-PIREDDA de sa présentation complexe et exhaustive et il rappelle que cette motion a été déposée plusieurs mois auparavant et a été renvoyée par la Commission Permanente devant la Commission et la Conférence des Présidents. Par la suite, les soubresauts de la vie politique ont entraîné une interruption substantielle des travaux le temps des élections législatives.

Comme convenu avec Mme GIACOMETTI-PIREDDA en marge de la session de juillet dernier, cette motion est donc présentée ce jour, en amont d'une prochaine réunion de l'Assemblée de Corse.

Mme Véronique PIETRI observe que le préambule de la motion précise que le fait colonial est reconnu par l'ensemble des tendances de la lutte nationale, aussi bien les mouvements indépendantistes qu'autonomistes.

Rappelant que Mme GIACOMETTI-PIREDDA citait le *petit livre vert*, elle indique qu'il peut y être ajouté le *petit livre blanc* ainsi que toutes les contributions des mouvements politiques de libération nationale de 1980 jusqu'à nos jours.

Elle rappelle également que le discours de 1973 de José STROMBONI aurait également mérité d'être cité, en ce qu'il démontrait déjà la conscience de ce fait colonial. En effet, lors de la conférence méditerranéenne contre la pollution, évoquant le problème des boues rouges, il a expliqué que la Corse était considérée « comme une poubelle », démontrant par la même le peu de considération porté par l'Etat et il a défini la Corse comme une colonie victime d'un impérialisme sournois. De plus, il revendiquait déjà, sur le plan international, la nécessité que les institutions supra étatiques puissent prendre des mesures adéquates pour la reconnaissance de ce fait colonial en Corse.

Mme PIETRI relève également que l'exposé juridique réalisé est particulièrement intéressant, citant notamment l'exemple de la Polynésie, auquel il aurait été possible d'adjoindre la Nouvelle Calédonie, et il intervient en jurisprudence, démontrant que la Corse dispose de la capacité à demander cette inscription ; cela est renforcé par les résolutions références de l'ONU, particulièrement claires sur la question.

Mme la représentante du groupe *Core in Fronte* observe qu'elle aurait ajouté, comme indiqué dans la motion internationale récemment portée par son groupe, le fait que la politique linguistique française vise à bannir la langue et la culture corses, se rajoutant par la même à la justification du fait colonial.

De plus, les moments conflictuels, les revendications du mouvement national, le rôle et l'importance de la résistance populaire armée qui s'est toujours opposée à la politique française, ainsi que la répression, démontrent si besoin que ce débat revêt une haute dimension politique.

Dans cet esprit, toutes les périodes d'évolution institutionnelle, tout au long des XXème et XXIème siècles, portées par le mouvement national, sont à associer au vote majoritaire du 5 juillet, qui constitue une étape importante.

Mme PIETRI indique que le texte de la motion convient parfaitement à son groupe, malgré quelques ajouts qui pourraient lui être apportés, notamment un soutien à la demande d'inscription de la Corse dans un titre de la Constitution.

Elle profite de ce débat pour appeler tous les nationalistes à travailler ensemble afin de porter ces revendications au niveau international, afin d'aboutir à cette reconnaissance.

De plus, le groupe *Core in Fronte* a participé à la réflexion du caucus self-determination du Parlement européen, qui demande également à ce que soit inscrit dans la Constitution européenne le droit des peuples à l'autodétermination.

Mme Nadine NIVAGGIONI indique que, avant de prendre position sur cette motion, il est nécessaire de débattre de la colonisation et des différentes démarches d'émancipation et de libération nationale.

Elle observe que la pire des colonisations, ayant le plus d'emprise sur les comportements, est la colonisation intellectuelle et sociale ; présente au Rectorat plus

tôt dans la journée, elle a pu mesurer à nouveau la réalité de cette affirmation.

En effet, c'est par l'éducation que la colonisation a porté ses fruits, par le biais d'une véritable emprise, et c'est par la faute du système éducatif qu'aujourd'hui encore, le peuple ne parvient pas à se détacher de cette colonisation, qui bannit la langue corse depuis des générations.

De ce fait, des avancées ne sont pas réalisées car, au sein même du peuple corse, ce modèle est foncièrement imprimé ; cela mérite donc un débat de fond.

De même, la nature des actes de colonisation doit être évoquée ; en effet, les empires coloniaux prévalaient encore il y a quatre-vingts ans, et des comportements nouveaux émergent aujourd'hui pour s'extraire de ce système.

Une emprise intellectuelle et sociale perdure donc toujours et il est nécessaire de débattre des voies et moyens d'en sortir.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA remercie les intervenants et indique partager en grande majorité les propos de Mme PIETRI et ne constater aucune antinomie dans leurs démarches.

Elle observe que de nombreuses contributions auraient pu être citées dans la motion, depuis les années 1970.

Sur les questions de politique linguistique et de dimension politique et économique de la colonisation, elle précise d'une part que les considérant de la motion viennent renforcer la démonstration du caractère colonial et, d'autre part, que si l'Assemblée de Corse venait à se prononcer favorablement sur ce texte, un rapport étayé devra être produit à l'appui de cette démonstration.

Dans ce cadre, des éléments scientifiques pourront être amenés, assortis d'arguments à caractère politique, économique ou géographique ; cet apport complémentaire évoqué est donc utile et indispensable et pourra venir contribuer à l'élaboration du rapport.

De plus, des arguments juridiques de droit international ont été travaillés et pourront être versés au dossier ; **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** précise que l'objectif n'est pas de mener une démarche solitaire, que *Nazione* aurait pu poursuivre, mais de poser ce débat dans un cadre commun.

Revenant sur les propos de Nadine NIVAGGIONI, elle souhaite évoquer plusieurs éléments : tout d'abord, il s'agit ici de poser un principe au niveau des institutions de la Corse, gérées par une majorité nationaliste, et de débattre autour de la colonisation.

Rappelant qu'Albert MEMMI évoquait une « *mystification du colonialisme* », elle observe que certains peuvent ne plus avoir conscience parfois d'être colonisés ; cela participe à un syndrome plus global de colonisation des esprits, qui est un des dommages les plus perfides de la colonisation.

Ces questions peuvent et doivent donc être abordées, et le débat poursuivi, tout en affirmant politiquement un fait qui constitue depuis des décennies une évidence pour le mouvement national et dont il convient de faire la démonstration.

Cette motion constitue donc un acte politique fort à l'heure où des discussions sont en cours sur une possible évolution institutionnelle de la Corse, bien qu'elles soient actuellement à l'arrêt.

Dans une perspective étapiste, cet acte doit constituer une première étape, dans le cadre d'une autonomie entendue au sein plein du terme, c'est-à-dire le transfert d'un pouvoir législatif.

La reconnaissance de ce principe historique, par les institutions de la Corse, serait éclairant et donnerait une autre dimension à ce débat.

M. Romain COLONNA observe que le texte présenté peut donc évoluer et s'enrichir mais un certain nombre de points demeurent en suspens.

Sans aucunement remettre en question le bien-fondé de cette motion et le caractère international de nombreuses revendications, il ne s'agit pas non plus de mettre en cause le travail effectué depuis deux ans dans le cadre d'un processus de négociations, suspendu du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la démission du Gouvernement.

Dans ce cadre, la Commission ne saurait en l'état se prononcer en faveur ou défaveur de cette motion, car il convient de poursuivre le débat, à l'aune de l'ensemble des éléments évoqués. À titre personnel, il précise par exemple devoir retourner devant son groupe avec l'ensemble des éléments recueillis.

M. COLONNA observe que Mme GIACOMETTI-PIREDDA a rappelé que le mouvement *Nazione* avait entamé des démarches mais qu'elle souhaitait une construction la plus large possible, par un passage devant l'Assemblée de Corse conférant ainsi au texte un caractère différent.

Il est donc nécessaire de poursuivre les échanges, y compris en marge de la prochaine session, notamment pour débattre avec les groupes politiques absents aujourd'hui ; la Commission pourra donc s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA souhaitant savoir si cette motion serait reportée à une session suivante, **M. COLONNA** rappelle que la Commission n'est pas tenue d'émettre un avis, mais d'examiner le texte et de recevoir et écouter les auteurs. Cependant, il n'y a pas de raison pour que la motion ne soit présentée à la prochaine session.

Au vu des différentes interventions, le texte pourrait être complété ou modifié par exemple ; il est possible éventuellement de réunir à nouveau la Commission, soit de tenir ces discussions dans un autre cadre, avant que l'Assemblée ne décide de l'issue des échanges.

Mme NIVAGGIONI estime qu'il serait une erreur de tenir ce débat entre nationalistes.

Les questions de la décolonisation mentale et de la reconnaissance de ce système, et de tous les actes induits - afin de ne pas oublier l'important aspect mémoriel - doivent être débattus avec l'ensemble des groupes politiques, afin que la représentation de l'ensemble de la Corse décide de sa position.

Mme NIVAGGIONI rappelle que l'exemple de l'Algérie démontre bien que ce sont des ententes et des points d'accord qui permettent d'arriver à la prise de décisions importantes.

En effet, une position ne pourrait être actée par une seule partie de la population, alors que l'ensemble des familles de Corse ont vécu la colonisation à travers, par exemple, l'engagement dans l'armée française, vecteur colonial le plus important avec l'école.

Ce serait donc une faute de discuter de ce sujet et de ne le faire valider que par les seuls nationalistes ; cela signifierait que le reste des Corses ne reconnaissent pas la colonisation, encore bien présente dans les dispositifs qui favorisent cette domination, ni ne participent à la décolonisation.

Mme NIVAGGIONI observe qu'il est difficile de se détacher de cette emprise, notamment, et au-delà du rapport à la France, dans le rapport à l'Autre, aussi bien dans le bassin méditerranéen que de façon universelle, et dans la façon de se déterminer quand on entre dans une lutte de décolonisation.

Dans ce cadre, restreindre le débat serait donc une grave erreur.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA est favorable à un débat avec l'ensemble des forces politiques et c'est bien dans ce sens que la motion est présentée.

Il convient toutefois d'être conscient que certains groupes n'iront pas jusqu'à reconnaître le fait colonial.

Elle tient à mettre en exergue deux points : tout d'abord, il est important que les institutions de la Corse se prononcent après un débat permettant à chacun de se déterminer.

De plus, à cela s'ajoute la question d'un travail de fond, qu'il va falloir mener, après cette première prise de position de la part du mouvement national aujourd'hui en responsabilité au sein de l'Assemblée de Corse.

Enfin, un débat doit être engagé avec l'ensemble de la société corse.

Il convient donc de procéder par inclusion, en trouvant des espaces, notamment institutionnels qui doivent être plus ouverts sur ces questions ; cela participera des éléments de démonstration pour poursuivre cette œuvre de décolonisation par une action pédagogique de long terme.

L'ensemble de ces questions viennent se rejoindre dès lors que l'on évoque le fait que les instances garantes des intérêts matériels et moraux de la Corse, se prononcent en conscience, sur la base d'une démonstration et d'une pédagogie claire.

Mme NIVAGGIONI estime que la démarche de décolonisation ne peut passer que par une transformation fondamentale des structures politique, économique, linguistique et mentale.

Elle rappelle qu'une démarche d'autonomie a été entamée, avec la reconnaissance du peuple corse, traduite notamment par la reconnaissance de la langue et de la terre, représentant les bases du processus de décolonisation.

Il convient donc aujourd'hui de transformer l'essai, et de convertir une situation d'emprise en une nouvelle dimension politique, économique et linguistique.

En conclusion, des démarches peuvent être, non pas antagonistes, mais différentes, pour parvenir à des conditions institutionnelles pouvant peser.

Mme PIETRI rejoint les propos relatifs à la transformation de la structure mentale et elle estime qu'il ne peut y avoir de changement si les problèmes ne sont pas posés et nommés, et si la majorité du peuple ne prend pas conscience de ces réalités.

Il s'agit ici de problématiques sur lesquelles le mouvement national réfléchit depuis toujours et il est parfaitement conscient de l'emprise dans laquelle se trouve la population.

Il est donc nécessaire de poser le débat au niveau de l'Assemblée de Corse, dont la majorité est composée de nationalistes ; à défaut, aucune avancée ne pourra exister.

Par ailleurs, **Mme PIETRI** regrette que la Commission, qui est organisée pour permettre à l'ensemble des élus d'exprimer une position, ne puisse pas mener ce travail à terme. En effet, les élus se doivent d'être présents et de préparer les débats, et l'ensemble des groupes auraient dû être représentés.

Elle rejoint M. COLONNA sur la possibilité de poursuivre le débat en marge de la session, indiquant que tous les espaces de discussions sont bienvenus.

Enfin, elle estime que l'Assemblée de Corse ne doit plus attendre pour prendre une position, un temps précieux ayant déjà été perdu. Il est aujourd'hui nécessaire de passer à une étape supra étatique, la France traitant les questions corses dans une dimension qui n'est pas à la bonne hauteur.

En conclusion, elle estime qu'il convient de nommer les problématiques et d'en débattre, tout en observant que, au sein de l'hémicycle, l'ensemble des groupes ne considèrent pas la réalité du fait colonial en Corse.

Il revient donc aux élus du mouvement national de prendre leur responsabilité, sans rechercher une unanimité qu'il sera impossible de rassembler.

M. COLONNA observe que deux groupes ne sont pas représentés lors de cette réunion et que la richesse des débats implique de s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée avec, peut-être, un autre temps d'échanges en amont, et des propositions de modifications du texte.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA souhaitant que le calendrier soit clarifié, **M. COLONNA** précise que la motion n'a pas vocation à être reportée sine die, sauf décision contraire de son auteur.

AVIS DE LA COMMISSION

Au vu de la richesse des débats, qui méritent d'être poursuivis, notamment avec les groupes absents lors de cette réunion, et des éléments complémentaires qui pourraient être apportés au texte, la Commission s'en remet à la sagesse de l'Assemblée (absence des groupes Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse et Avanzemu).

N^U 2024/O2/017

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : MME PAULA MOSCA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"

OBJET : APPLICATION DES CRITERES DES CENTRES D'INTERETS MATERIELS ET MORAUX POUR LES TITULAIRES DU CAPES EN CORSE

VU l'article 72-5 de la Constitution française concernant les collectivités territoriales à statut particulier, dont la Corse,

VU l'article L. 351-2 du Code de l'éducation traitant de la mobilité des enseignants du second degré en France,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, établissant les principes généraux de la fonction publique de l'État en France, y compris les dispositions relatives à la mobilité des fonctionnaires,

VU le Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions, établissant les règles générales relatives aux positions administratives des fonctionnaires de l'État, y compris les dispositions concernant la mobilité et la mise à disposition des fonctionnaires,

VU la Circulaire interministérielle n° 96-290 du 9 mai 1996 relative à la mobilité des fonctionnaires,

VU la délibération n° 88/59 AC de l'Assemblée de Corse du 13 octobre 1988 relative à la notion de peuple corse, défini comme : « une communauté historique et culturelle vivante, regroupant les Corses d'origine et les Corses d'adoption »,

CONSIDERANT que les Centres des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) sont des critères de localisation personnelle et familiale permettant d'évaluer le lien prioritaire d'un fonctionnaire avec un territoire donné,

CONSIDERANT que, le CIMM est notamment utilisé pour accorder des bonifications dans le cadre des mutations de fonctionnaires dans certaines régions ou collectivités territoriales, comme celles relevant de l'article 73 et 74 de la Constitution,

CONSIDERANT que chaque année, de nombreux enseignants Corses titulaires du CAPES et de l'agrégation sont mutés sur le continent, éloignés de la Corse, pour exercer leur métier,

CONSIDERANT que de nombreux enseignants Corses, ayant obtenu leur concours il y a plusieurs années, attendent encore d'accumuler suffisamment de points pour pouvoir rentrer et exercer en Corse,

CONSIDERANT que cette situation constitue un déchirement individuel pour les enseignants concernés,

CONSIDERANT que les Centres des Intérêts Matériels et Moraux prennent en compte :

- le domicile des père et mère ou à défaut des parents les plus proches de l'agent (leur lien de parenté avec l'agent, leur âge, leur activité et, le cas échéant, leur état de santé seront précisés,
- les biens fonciers situés sur le lieu de résidence habituelle déclarée dont l'agent est propriétaire ou locataire,
- le domicile avant l'entrée dans l'administration,
- le lieu de naissance de l'agent,
- le lieu où l'agent est titulaire de compte bancaires, d'épargne ou postaux,
- la commune où l'agent paie ses impôts, en particulier l'impôt sur le revenu,
- les affectations professionnelles ou administratives qui ont précédé son affectation actuelle,
- le lieu d'inscription de l'agent sur les listes électorales,
- les études effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants,
- la fréquence des demandes de mutation vers le territoire considéré,

CONSIDERANT que l'établissement de critères de bonification des points spécifiques pour les enseignants corses éloignés, basés sur les CIMM, pourrait constituer une solution permettant en partie de résoudre ce problème et de favoriser leur retour en Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la création de critères relatifs au Centre des Intérêts Matériels et Moraux pour la Corse, tels qu'ils existent pour les autres territoires insulaires.

SOUHAITE que dans l'attente de la mise en place de ces critères, une dérogation soit mise en œuvre au plus vite afin de permettre aux enseignants Corses de bénéficier d'un système de bonification spécifique.

SOUHAITE également que les discussions relatives à la mise en œuvre de cette dérogation soient menées en étroite collaboration avec les représentants des enseignants, les organisations syndicales, les autorités académiques et la Collectivité de Corse afin de prendre en compte les besoins et les spécificités de l'éducation en Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et les parlementaires pour faire valoir cette demande auprès des ministères concernés, notamment le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Fonction publique.

* * *

***RENVOYEE EN REUNION CONJOINTE CCLRESC / CECCSES
SUR DECISION DE LA CP DU 25 SEPTEMBRE 2024***

* * *